



Ariège – Aveyron – Haute-Garonne - Gers – Lot

Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn et Garonne

**RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS
DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE
REGION DE TOULOUSE – MIDI-PYRENEES**



La France, l'Europe et le continent africain : entre enjeux de développement, défis de sécurité et intérêts français et européens :

- Quel avenir pour l'Afrique Francophone sub-saharienne ?*
- L'influence des facteurs structurels sur l'instabilité du Sahel africain*

Cycle d'études 2012-2013

Co-Rapporteur Généraux : *Dominique FLECHER*
Marc BEAUVOIS

Liste des membres de l'AR 19 Midi-Pyrénées qui ont contribué à la réflexion sur le sujet proposé et à la rédaction du présent rapport :

Rapporteur Général

Dominique FLECHER

Co-Rédacteurs du rapport

Dominique FLECHER – Marc BEAUVOIS

1^{er} Thème :

Quel avenir pour l'Afrique Francophone sub-saharienne ?

Membres du groupe du mardi de Toulouse :

Françoise BRAULT-NOBLE
Yves CABROL (Président)
Jean-Marie CONTAL
Nicole CREMADEILLS
Dominique FLECHER (Rapporteur)
Catherine GIMENEZ
Michelle HUMBERT
France LE BASTARD
Alain LE GOFF
Michel MASSOU
Robert MAZEL (Secrétaire)
Georges VAN HAVERBEKE
François de VEYRINAS

Membres du groupe des Hautes-Pyrénées :

Martine BERDOT
Alain LACASSIE
Daniel LAVIGNE
Jean-Marie LEFRANCOIS (Président)
Francis MALAURIE
Jean-Louis NABIAS
Nathalie SARRES
Alain VERDOUX

2^{ème} Thème :

L'influence des facteurs structurels sur l'instabilité du Sahel africain.

Membres du groupe du samedi de Toulouse :

Marc BEAUVOIS
Jean BOURDEL
Bernard BOUSQUET (Président)
David CLECH
Gérald COCAULT
Henri CREPIN LEBLOND
Martine CUTTIER (Rapporteur)
Thierry DARNEY (Secrétaire)
Rémy DELANNOY
Michel-Joseph DURAND
Guy FRANCO
David de GAINZA
Olivier de GENTIL BAICHIS
Jean-François HURSTEL
Alain KONE
François LAPLANE
Jean-Pierre MARICHY
Christelle MATHEU
Elise ROELAND
Jean SARDA
Daniel SURROCA
Anne-Marie SAUTEREAU
Marie-Françoise VOIDROT
Anne-Catherine WELTE

Membres du groupe de l'Ariège :

Claude ALIQUOT
Albert ANOUILH
Jacques BOISGARNIER
Eric BRUNAUD
Claude DES
Jean-Louis DOUMERC (Secrétaire)
Didier FERRE
Christian FOURNET (Rapporteur)
Christian GAJAN
Georges-Patrick GLEIZE
Nicole CHAPPE
Gérard HULOT (Président)
Serban ICLANZAN
Dominique JEAN-DUVIGNAC
Christian JUSTINE
Marie-Claire KHAZAL
Jean LOZES
Michel PECHIN
Claude PRONO
François-Marc RIEUNIER
Isandre SEREE de ROCH
Ludovic SEREE de ROCH
Istillita TAVARES
Frédérique THIENNOT

au

Forum National des Auditeurs I.H.E.D.N.
de LUXEMBOURG.

le 15 novembre 2013.

Enjeux et atouts africains, prospectives.

Développement économique.

L'Afrique, depuis une dizaine d'années, affiche un Produit Intérieur Brut (PIB) en progression annuelle d'environ 5,5% supérieure à la croissance mondiale. Il s'agit certes d'une moyenne qui recouvre des disparités mais la tendance est à la hausse et les projections semblent confirmer ce taux de croissance en raison de la présence de ressources naturelles et de minerais nécessaires au développement technologique des autres continents du globe.

Cet acquis demeure fragile à cause :

- ≡ pour les pays exportateurs de ressources naturelles, que les budgets demeurent tributaires des cours du marché mondial (pétrole et minerais), (le pétrole 20 dollars le baril en 1994 et 145 dollars en 2003 - représente un tiers du PIB). Toutefois, le taux de croissance de l'économie non pétrolière est de l'ordre de 6 à 7% ;
- ≡ des phénomènes de sécheresse et de réchauffement climatique qui provoque au Sahel une réduction de 38% de la surface des terres cultivables (à l'horizon de 2020, 250 millions de personnes seront en stress hydrique) ;
- ≡ des troubles militaires et civils. L'intensité des conflits interétatiques baisse mais les conflits intérieurs se multiplient. La malédiction des ressources désigne les conflits sans fin qui affectent les Etats riches en raison de l'exploitation artisanale de minerais qui apporte de ressources à la rébellion ;
- ≡ des tensions de la zone euro qui sont un facteur de ralentissement de la croissance en Afrique (Note du FMI).

Ces facteurs peuvent donc compromettre une trajectoire prometteuse.

Si la pauvreté recule en terme relatif de 51% à 47,5 %, le nombre de pauvres a progressé en termes absolus. Il est passé de 205 millions dans les années 1970 à 400 millions, aujourd'hui. Les pauvres se trouvent essentiellement dans la zone du Sahel. L'explosion démographique plombe les acquis de la croissance (2 à 3% dans le Sahel). De sorte que la progression du PIB par habitant n'est que de 2% sur 10 ans contre 10% pour la Chine. Le continent africain plus qu'aucun autre met en lumière la relation entre démographie et développement économique.

Il faut noter que :

- ≡ les statistiques sont globales et masquent la disparité des situations. Le FMI a déterminé quatre grandes catégories d'Etats selon qu'ils bénéficient ou non de ressources minières. Une disparité de développement des territoires existe entre le Sahel et des pays de l'Afrique subsaharienne (Afrique du sud, Soudan ou Guinée) ;
- ≡ cette croissance du PIB n'implique pas nécessairement un développement économique et humain (qualité de la croissance, capacité à générer des emplois, bien être et environnement) ;
- ≡ plus précisément, il n'est pas tenu compte de la question centrale du système d'allocation des richesses entre les territoires et les individus. Cela est d'autant plus vrai

dans la zone sahélienne et subsaharienne francophone (partage inégal entre exploitant et Etat, confiscation de la rente par une étroite couche de la société). A sa manière le FMI le reconnaît lorsqu'il note que l'Indice de Développement Humain (I.D.H.) est dissocié de la croissance des richesses du pays. En République Démocratique du Congo (R.D.C.), 50% de la population vit avec moins d'un dollar par jour alors que la seule recette en pétrole est de 2,5 dollars par habitant et par jour.

En définitive les éléments rappelés ci-dessus montre une progression du PIB dans des conditions plutôt chaotiques, entre zones grises de tous les trafics, zone noire de toutes les pollutions et zone rouge du fait des conflits le tout sur un fond de migrations massives (migration de 30 millions d'Africains dont 7 vers l'Europe). Ce scénario entretient donc le terreau de la pauvreté, du dénuement et de la frustration des jeunes générations sur lequel prospèrent les intégrismes. Il est à craindre que dans une telle hypothèse notre sécurité énergétique et technologique soit à terme compromise et que la réponse militaire ou sécuritaire soit insuffisante. Nous ne pourrions pas, faire l'économie d'une réflexion de fond sans dogmatisme sur le développement global en tirant les leçons de l'expérience.

Pourtant, il est désormais admis que l'Afrique est en situation de passer d'une économie de comptoir, assise sur l'exportation, à une économie endogène diversifiée et nourrie par un marché intérieur.

Cette tendance demande à être consolidée. La consolidation résultera de :

≡ l'émergence de l'Etat, de sa restauration et de son organisation. Les défaillances des Etats, depuis une dizaine d'années, trouvent une de leurs causes efficientes dans les cures d'amaigrissement qui ont assorti les politiques d'ajustement structurel sans tarir la corruption. Les Etats sont attaqués et si les conflits interétatiques sont moins nombreux les troubles intérieurs ne constituent pas un environnement favorable à l'investissement (cf. Côte d'Ivoire). L'Etat n'est plus en mesure de défendre son territoire. Le pouvoir d'Etat éclate en de multiples principautés prédatrices.

Facteurs favorables à cette émergence :

- un tassement de la présence des puissances occidentales (notamment la France) baisse des échanges avec l'Occident (77 à 61%) mais le stock d'investissement est encore important du fait de l'histoire (en Afrique de l'Ouest, la moitié des investissements sont français) ;
- la trajectoire à la baisse qui traduit la place des occidentaux va rencontrer la courbe à la hausse qui décrit la place des acteurs nouveaux du monde multipolaire : Chine, Brésil, Turquie et Venezuela. Cette nouvelle situation confère de nouvelles marges de négociation pour les dirigeants africains. Les méthodes des pays émergents diffèrent. Ces pays, qui investissent pour le long terme ne s'ingèrent pas dans les affaires intérieures du pays (démocratie). Ils jouent les bailleurs de fonds (montée du commerce avec ces Etat près de 40%). Cette nouvelle donne n'est pas seulement quantitative. Au dernier sommet de Durban, il fut clairement évoqué l'existence d'un axe Sud-Sud destiné à contourner les règles imposées par les anciennes puissances. Les Investissements Directs Etrangers (I.D.E.) progressent de 10% chaque année. D'ailleurs, l'opinion générale a été que l'implication des pays émergents a permis à l'Afrique de résister aux crises conjoncturelles.

Plusieurs signes révèlent cette émergence :

- la renégociation des contrats d'exploitation en vue d'obtenir un meilleur partage des richesses (un rééquilibrage vis à vis des sociétés minières, participation à l'exploitation, demande de contreparties sous la forme d'installation d'activité

de transformation sur place, augmentation des droits sur les produits exportés et non transformés sur place) ;

- Re-discussion des tarifs extérieurs commerciaux des organismes régionaux de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) ou de la CEDEAO négociés avec l'Union Européenne dans le cadre des Accords de Partenariat Economiques (APE) en vu de leur rehaussement, de la définition de filières stratégiques à protéger de la concurrence et de la subordination des politiques commerciales aux politiques agricoles et industrielles (ces accords purement commerciaux ont induit dans les années 2000 une contraction du secteur manufacturier voire des rares filières agricoles qui commençaient à émerger dans les pays africains du fait de tarifs extérieurs trop bas entre 0 et 20%).

≡ l'évolution des sociétés africaines elles-mêmes. L'émergence d'une véritable opinion publique faite de classes moyennes urbaines et éduquées (entre 2 et 20 dollars par jour 369 millions de personnes issues de la diaspora mais participant à la croissance du secteur manufacturier et commercial qui représente 1/3 de la croissance) et d'une jeunesse (50% de la population a moins de 25 ans dont plus de 50% sont au chômage) sans perspective économique et qui grâce à internet peuvent s'informer et formuler des exigences ;

≡ des gouvernements rendus plus prudents en recherche de légitimité dans un contexte de progrès institutionnels même s'ils restent mesurés. Ils sont impressionnés par les résultats de leurs nouveaux partenaires émergents notamment en matière de résorption de la pauvreté. La Chine, à cet égard, est un exemple à suivre. Ses résultats sont attribués à l'existence d'un Etat fort, organisateur et pilote. Cet exemple, de nature politique, conforte la pertinence d'un scénario prévoyant le renforcement des capacités institutionnelles des sociétés africaines et la responsabilité de leur gouvernement.

L'enjeu pour les Etats étant de renforcer prioritairement les politiques publiques pour le développement de filières industrielles et agricoles pour accroître leurs ressources budgétaires.

Ajoutons à cela que l'Afrique bénéficie d'un afflux d'investissement direct et de financement des pays émergents qui rendent le continent moins tributaires des aides au développement de l'Occident. Ce qui amoindrit le pouvoir d'influence des bailleurs de fonds et conduit mécaniquement à un exercice plus affirmé de la souveraineté des Etats dans la définition des mandats qu'ils accordent à des regroupements.

En dehors des structures régionales les Etats s'associent de manière plus souples au sein de structures horizontales selon des modalités juridiques diverses : une mutualisation des moyens pour traiter des problèmes communs à plusieurs Etats (modernisation des techniques agricoles et de recherches agronomiques, lutte contre la désertification), exploitation en commun de gisements, voire même offrir aux gouvernements une expertise comme la « *Facilité africaine de soutien juridique* » créée par la banque africaine de développement ou le mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) à laquelle adhèrent 36 Etats destiné à accroître l'expertise des gouvernements et des administrations.

Le renforcement de l'Etat et des politiques publiques est un enjeu majeur pour les africains mais également pour les occidentaux. Les intérêts économiques à court terme des occidentaux vont en pâtir du fait d'une baisse probable du retour sur investissement mais l'intérêt à long terme ne fait pas de doute ; seuls des Etats stables sont capables d'assurer un environnement de qualité aux activités économiques.

L'Etat, notamment dans les pays du Sahel, accompagne la définition de la politique publique des filières agricoles alimentaires (Burkina Faso). Ce développement concerne au moins 200

millions de personnes et participe au développement de la demande intérieure, autre pilier de la croissance.

L'Afrique verra sa population augmenter de 24% en 10 ans. La sécurité alimentaire devient un vrai défi. En 2012, 12 millions de personnes sont menacées de famine dans les pays formant le Sahel. L'agriculture vivrière occupe 70 % des emplois selon les pays mais représente une très faible part du PIB. Il y a donc des marges de productivité énormes.

Augmenter la productivité ; ce serait soutenir le développement du marché alimentaire intérieur en vue d'assurer :

- ≡ la sécurité alimentaire durable à une population en expansion ;
- ≡ un développement humain accru malgré les à-coups économiques, les crises mondiales et la réduction des importations.

Il importe que les gains de productivité ne soient pas absorbés par les nouvelles bouches :

- ≡ cette modernisation passe par l'instruction des femmes car d'elles dépendent non seulement l'alimentation de la population mais également le sort de la transition démographique qui n'est pas actuellement amorcée dans les pays du sahel (entre 5 et 7 enfants par femmes) sauf dans les zone urbaines ;
- ≡ la réalisation d'excédents permettrait l'approvisionnement des villes et la formation de revenus pour les femmes qui pourraient être à leur tour réinvestis ;
- ≡ l'augmentation des revenus agricoles permettrait de réguler l'urbanisation de la société africaine par la perspective de revenus plus stables.

Cette modernisation devra s'accompagner d'une production juridique destinée à mettre en place un régime de reconnaissance de droits fonciers des communautés.

L'accroissement de la productivité est un enjeu essentiel dans un contexte où les communautés sont confrontées à la réduction des terres cultivables :

- ≡ en périphérie des villes ;
- ≡ par l'appropriation de milliers d'hectares par des sociétés agro-industrielles ;
- ≡ par la nécessité de faire cesser la destruction des forêts.

La modernisation des institutions et de l'économie africaine serait l'occasion pour la France, d'engager un processus de refondation de sa coopération en vue d'accompagner sa présence en Afrique. Il n'y a pas de stratégie nationale définie au sein du pouvoir d'Etat dont les divers acteurs pourraient s'inspirer dans leur mission. Rien n'est irréversible car nos atouts culturels et matériels ne manquent pas et permettraient de rebondir si toutefois une volonté politique se faisait jour. Quant à l'Europe, elle a une action effective en matière de développement mais à côté de cela elle impose des normes tarifaires inadaptées (cf. APE) qui ne peuvent que mettre en difficulté les Etats concernés, révélant ainsi un défaut de vision d'ensemble du continent africain. A charge pour elle d'orienter prioritairement ses financements vers l'Afrique de l'ouest et particulièrement les Etats du Sahel oubliés du développement (Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso, Sénégal et Mauritanie). La France est le 4^{ème} contributeur de la Banque Africaine de Développement. Elle joue un rôle important dans l'orientation vers les pays du sahel des fonds de la coopération multilatérale. La modernisation de l'agriculture est un domaine où la France possède de sérieuses références et un savoir-faire. L'Agence Française de Développement poursuit son effort avec des dotations annuelles de 2 milliards d'euros. D'ores et déjà, elle participe, avec le Brésil et l'Afrique du Sud, au financement des projets de recherche visant à lutter contre la désertification qui mobilise l'Institut de Recherche pour le Développement, l'agence inter établissements de recherche pour le développement et la science (comprenant le CIRAD, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur et la Conférence des Présidents). De plus, dans un contexte où les gouvernements africains entendent

modifier la donne quant à la répartition des fruits des activités extractives un tel projet de développement et de modernisation agricole pourrait utilement être proposé à titre de contrepartie à l'instar d'ailleurs de ce que fait la Chine.

L'Afrique sur la scène mondiale pourrait être un des moyens pour la France d'élargir ses horizons au profit de son ancienne vocation universelle en s'associant à une zone économique plus dynamique au sein d'une zone homogène où elle conserve une influence.

La France dispose d'un stock d'investissements, d'atouts matériels et culturels qui ne rend pas irréversible le recul observé ces dernières années même si depuis plusieurs années le périmètre économique de la France s'est contracté. Il suffirait d'une nouvelle orientation politique pour faire cesser l'hémorragie du personnel de coopération dont l'effectif est passé de 10 976 en 1979 à 907 en 2011 pour restaurer ses capacités d'expertise et faire en sorte que l'Agence Française de Développement qui a repris les compétences financières du ministère de la coopération ne soit pas seulement une variable d'ajustement mais l'outil d'une nouvelle coopération inspirée par une stratégie nationale. Celle-ci n'implique pas nécessairement le déploiement de moyens démesurés mais en premier lieu une motivation politique forte et le sentiment d'agir dans l'intérêt de la France et de celui de l'Afrique. Le rapport d'information du Sénat nous y incite : « *nous avons un intérêt majeur au développement du continent mais à l'inverse nous serons en première ligne pour subir les conséquences d'une sortie de route de l'Afrique* »¹.

Co-Rapporteurs Généraux :

Dominique FLECHER

Marc BEAUVOIS

¹ « L'Afrique est notre avenir » rapport d'information N°104 (2013-2014) - MM Jeanny LORGEUX et Jean-Marie BOCKEL – Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées.

SOMMAIRE

Pages

1^{er} Thème :

Quel avenir pour l'Afrique Francophone sub-saharienne ?

| | |
|---|----|
| Introduction. | 14 |
| <u>I - L'Indépendance ou la fausse sortie de la France.</u> | |
| 11 – Le système de la francafrique constitue une réponse à la problématique du maintien de l'influence française en Afrique. | 15 |
| 12 – La francafrique évolue désormais au sein d'un système international complexe. | 16 |
| <u>II – La question institutionnelle en Afrique.</u> | |
| 21 – L'Etat en débat. | 18 |
| 211 - L'origine de l'Etat en Afrique. | 18 |
| 212 - Part respective des ethnies et des considérations économiques dans l'instabilité des Etats et la survenance de guerre. | 18 |
| 213 - Le niveau pertinent de gouvernance. | 19 |
| 214 - L'Etat commence par l'Armée. En Afrique il finit par elle. | 19 |
| 215 - Un autre facteur de déstabilisation. | 20 |
| 22 – La démocratie. | 21 |
| 221 - Le désengagement des pays occidentaux. | 22 |
| 222 - Une population entrée dans l'ère des nouvelles techniques de communication. | 22 |
| 223 - Une population qui vieillit tendanciellement. | 22 |
| 224 - L'état de l'instruction dans les pays de la francophonie. | 22 |
| 225 - Les classes moyennes se développent. | 23 |
| 226 - La conquête de la maîtrise des ressources collectives. | 23 |
| <u>III – A la recherche d'un équilibre entre sécurité et développement.</u> | |
| 31 – Mesures tendant au renforcement de la sécurité. | 24 |
| 311 - Mesures tendant au tarissement des conflits. | 24 |
| 312 - Actions internationales destinées à reconverter les enfants soldats et les ex-combattants. | 25 |
| 313 - Révision des critères d'appréciation. | 25 |
| 314 - Rappeler aux personnels envoyés par les institutions publiques de la France qu'ils ont l'obligation de faire un rapport. | 25 |
| 315 - Modifier le mode de calcul du déficit. | 25 |
| 316 - Réinventer la coopération. | 26 |
| 32 – Les champs de la coopération pour le développement. | 26 |
| 321 - L'instruction. | 26 |
| 322 - L'agriculture un enjeu majeur. | 26 |
| 323 - Motiver la jeunesse africaine à s'investir dans l'agriculture. | 28 |
| 324 - Orienter prioritairement les travaux de modernisation de l'agriculture vers les femmes. | 28 |
| 325 - La question des achats de terres en Afrique. | 28 |
| 326 - Le secteur de la santé. | 29 |
| 327 - Soutenir la recherche dans le domaine de la pharmacopée médicale locale. | 30 |

2^{ème} Thème :**L'influence des facteurs structurels sur l'instabilité du Sahel africain.****Introduction** 32**I - Unité et diversité des handicaps structurels du Sahel africain.**

| | |
|---|----|
| 11 - L'unité relative des facteurs géographiques. | 32 |
| 111 - Une évidence : le rôle prépondérant de la géographie physique. | 32 |
| 1111 - Evolution des précipitations. | 33 |
| 1112 - Désertification et problèmes de la terre. | 33 |
| 112 - Un paradoxe : les difficultés créées par les ressources en matières premières. | 34 |
| 1121 - Le cas des hydrocarbures. | 34 |
| 1122 - Le cas de l'uranium. | 35 |
| 1123 - Le cas des autres matières premières. | 35 |
| 113 - Un problème : la facilité de trafics clandestins. | 35 |
| 1131 - Le trafic de drogue. | 35 |
| 1132 - Le trafic de cigarettes. | 35 |
| 1133 - Le trafic d'armes. | 36 |
| 1134 - Le trafic d'êtres humains. | 36 |
| 11341 - <i>L'immigration clandestine.</i> | 36 |
| 11342 - <i>Le commerce des otages.</i> | 36 |
| 12 - La diversité des facteurs historiques. | 37 |
| 121 - Les ferments de différenciation culturelle. | 37 |
| 1211 - Le morcellement ethno-linguistique. | 37 |
| 1212 - Les oppositions religieuses. | 38 |
| 122 - Les difficultés d'unification politique : la gouvernance en Afrique sahélienne. | 39 |
| 1221 - Le poids de l'histoire. | 39 |
| 12211 - <i>Les limites des empires pré-coloniaux.</i> | 39 |
| 12212 - <i>La création des frontières.</i> | 41 |
| 1222 - L'inadaptation du modèle d'Etat post-colonial importé. | 42 |
| 12221 - <i>Le recours systématique aux concepts et institutions occidentales.</i> | 42 |
| 12222 - <i>La persistance de traditions spécifiques.</i> | 42 |
| 12223 - <i>Les dérivés politiques de systèmes militaires.</i> | 42 |
| 1223 - L'insuffisance des organisations régionales. | 43 |
| 12231 - <i>La multiplicité et la complexité des organisations régionales.</i> | 43 |
| 12232 - <i>Le découpage inadapté des organisations régionales.</i> | 43 |
| 12233 - <i>L'impuissance des organisations sahéliennes.</i> | 43 |
| 123 - La concurrence des puissances extérieures. | 44 |
| 1231 - Que reste-t-il de l'influence de la France ? | 44 |
| 1232 - Le retour des Etats-Unis. | 44 |
| 1233 - L'influence de la Chine. | 45 |
| 1234 - Les influences des puissances régionales. | 45 |
| 12341 - <i>Effets de l'opposition Algérie/Maroc.</i> | 45 |
| 12342 - <i>Les conséquences de l'implosion de la Libye.</i> | 46 |
| 1235 - Les autres puissances. | 46 |
| 1236 - Les institutions internationales. | 47 |

II - Spécificités et complémentarité des actions de progrès.

| | |
|---|----|
| 21 - Les conditions d'une aide au développement efficace. | 47 |
| 211 - Action humanitaire immédiate et décentralisée. | 47 |
| 212 - Actions de long terme sur les infrastructures. | 48 |
| 213 - Actions visant à équilibrer l'exploitation des matières premières. | 49 |
| 22 – Les modalités d'une incitation à une meilleure gouvernance. | 50 |
| 221 - Le soutien local à l'éducation. | 50 |
| 222 - La formation des cadres. | 50 |
| 223 - Le soutien à la gouvernance par une restauration de l'Etat de droit. | 51 |
| 23 – Les orientations d'une politique internationale de sécurité régionale. | 53 |
| 231 - Privilégier les actions de médiation en vue de résoudre par voie diplomatique les crises locales. | 53 |
| 232 - Soutenir la restructuration des organisations régionales. | 54 |
| 233 - Assurer la formation locale des acteurs civils et militaires. | 54 |
| 234 - Maintenir la présence militaire française. | 55 |
| Conclusion. | 56 |

| | |
|----------------|----|
| ANNEXES | 57 |
|----------------|----|

| | |
|----------------------|----|
| BIBLIOGRAPHIE | 75 |
|----------------------|----|

ABREVIATIONS

| | |
|----------------|---|
| A.D.R. | : Appui au Développement Rural |
| A.E.F. | : Afrique Equatoriale Française |
| A.I.R.F. | : Association Internationale des Régions Francophones |
| A.M.S.C.I.D. | : Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement |
| A.O.F. | : Afrique Occidentale Française |
| A.Q.M.I. | : Al-Qaida au Maghreb Islamique |
| B.A.D. | : Banque Africaine de Développement |
| B.C.E.A.O. | : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| B.E.A.C. | : Banque des Etats d'Afrique Centrale |
| B.M. | : Banque Mondiale |
| C.E.D.E.A.O. | : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| C.E.E.A.C. | : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale |
| C.E.M.A.C. | : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| C.E.M.O.C. | : Comité d'Etat-Major Opérationnel Conjoint |
| C.E.N-S.A.D. | : Communauté des Etats Sahélo-Sahariens |
| C.I.R.A.D. | : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| C.N.P.C. | : China National Petroleum Compagny |
| C.N.R.S. | : Centre National de la Recherche Scientifique |
| C.O.M.E.S.A. | : Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe |
| E.F.A. | : Exploitation Familiales Agricoles |
| E.N.V.R. | : Ecole Nationale à Vocation Régionale |
| E.U.C.A.P. | : <i>European Conference Antennas Propagation</i> |
| E.U.T.M. | : European Union Training Mission |
| F.A.A | : Force Africaine en Attente |
| F.A.M. | : Forces Armées Maliennes |
| F.A.O. | : <i>Food and Agriculture Organization</i> |
| F.E.M. | : Fonds pour l'Environnement Mondial |
| F.M.I. | : Fonds Monétaire International |
| F.P.F.D. | : Fédération des Paysans du Fouta Djallon |
| G.M.V. | : Grande Muraille Verte |
| G.S.P.C. | : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat |
| I.D.H. | : Indice de Développement Humain |
| I.H.E.D.N. | : Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale |
| I.N.E.D. | : Institut National d'Etudes Démographiques |
| I.N.R.A. | : Institut National de Recherche Agronomique |
| I.N.S.E.R.M. | : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale |
| M.I.A. | : Mouvement Islamique de l'Azawad |
| M.I.N.U.S.M.A. | : Mission Intégrée des Nations-Unies de Stabilisation du Mali |
| M.I.S.M.A. | : Mission Internationale de Soutien au Mali |
| M.N.L.A. | : Mouvement National de Libération de l'Azawad |
| M.U.J.A.O. | : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest |
| N.E.P.A.D. | : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique |
| O.C.R.S. | : Organisation Commune des Régions Sahariennes |
| O.G.M. | : Organisme Génétiquement Modifié |
| O.H.M. | : Observatoire Homme Milieux |
| O.I.F. | : Organisation Internationale de la Francophonie |
| O.M.C. | : Organisation Mondiale du Commerce |
| O.M.S. | : Organisation Mondiale de la Santé |
| O.N.G. | : Organisation Non Gouvernementale |
| O.N.U. | : Organisation des Nations Unies |

| | |
|--------------|--|
| O.U.A. | : Organisation de l'Unité Africaine |
| P.I.B. | : Produit Intérieur Brut |
| P.M.A. | : Pays les Moins Avancés |
| P.N.U.D. | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| P.S.I. | : <i>Pan Sahel Initiative</i> |
| R.C.A. | : République de la Centrafrique |
| R.D.C. | : République Démocratique du Congo |
| R.E.C.A.M.P. | : Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix |
| S.A.F.E.R. | : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural |
| S.P.F. | : Secours Populaire Français |
| T.C.S.T.I. | : <i>Trans Sahara Counter Terrorism Initiative</i> |
| T.C.S.T.P. | : <i>Trans Sahara Counter Terrorism Partnership</i> |
| U.A. | : Union Africaine |
| U.E. | : Union Européenne |
| U.E.M.O.A. | : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| U.M.A. | : Union du Magreb Arabe |
| U.N.E.S.C.O. | : Organisation des Nations-Unies pour l'Education la Science et la Culture |
| U.R.S.S. | : Union des Républiques Socialistes Soviétiques |

1^{er} Thème :

Quel avenir pour l'Afrique Francophone sub-saharienne ?

Les Anglais, au XIX^{ème} siècle, avec une ironie méprisante, disaient qu'il fallait laisser : « *le coq gaulois gratter le sol stérile du désert* »

Dans 50 ans, le nombre de personnes parlant français pourrait tripler; de 300 millions de locuteurs en 1960, le français pourrait être parlé par 700 millions de personnes à l'horizon 2050-2060 (estimation basse) et, peut-être, plus d'un milliard (scénario optimiste). Sur ce milliard de francophones possible, il y en aurait près de 80 % en Afrique ; l'Europe, qui comptait près de la moitié des francophones dans le monde en 2000, ne regroupera plus que 20 ou même 12% de ceux-ci en 2050 (selon la World Population Prospects des Nations Unies).

L'Afrique noire francophone constitue un espace délimité signant l'existence d'une communauté culturelle et linguistique issue des anciennes colonies réparties entre deux ensembles, l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Equatoriale Française (AEF), et du Congo belge. Les Etats constituant cet ensemble ont en commun d'avoir le français comme langue officielle exclusive ou seconde. Le maintien de celle-ci, 50 ans après la décolonisation, repose certes sur l'existence d'intérêts économiques communs, mais également à un attachement des peuples et leurs élites, à un corps de concepts politiques et sociétaux inspirés de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et intégrant les notions d'Etat et de Nation telles que la définit la tradition constitutionnelle française. Vingt deux Etats sont ainsi concernés, le Maroc appartenant au Maghreb ayant été exclu du champ de l'étude : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, les Comores, le Congo-Brazzaville, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée Conakry, le Mali, la Mauritanie, Madagascar, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Togo le Rwanda et le Burundi ainsi que la République Démocratique du Congo. L'espace occupé par les Etats francophones correspond à l'Afrique subsaharienne (sauf la Mauritanie, Djibouti et Madagascar) et englobe la zone du Sahel. En même temps il s'agit d'un vaste ensemble politique et humain suffisamment représentatif des problèmes rencontrés par les Etats et les sociétés africains dont le Sahel est un des pivots. Toutefois, on ne s'interdira pas de se référer à des exemples hors du champ défini lorsqu'ils nous paraissent pouvoir étayer des observations générales. Les propositions formulées dans ce rapport impliquant aussi bien les versants africains que métropolitain concernent cet ensemble.

Plus de soixante ans après la décolonisation, ces Etats se trouvent tour à tour en état de guerre ou de trouble et donnent toujours l'impression d'être à construire. Il reste qu'à l'échelle historique soixante ans est une période relativement courte qui ne rend pas inutile un retour sur les conditions dans lesquelles de simples circonscriptions de l'administration coloniale sont devenues des Etats.

Le continent africain a hérité d'une géographie politique façonnée selon l'intérêt des puissances coloniales incluant à l'intérieur de mêmes frontières des groupements humains qui n'ont rien en commun ou répartissant un même groupe humain de part et d'autre d'une frontière. Au Sahel les touareg furent répartis entre six Etats. Les peuples qui ne sont pas divisés se retrouvent parfois au sein d'amalgames où ils ne représentent que des minorités. Le maintien de ces frontières-lignes héritée de la période coloniale est cependant apparu aux nouvelles élites comme un facteur majeur de paix et de sécurité et le socle sur lequel, en dépit des contradictions, l'Etat ainsi délimité était destiné à devenir le lieu de cristallisation de la conscience politique interne et un acteur dans les relations internationales. Le principe d'intangibilité des frontières est inclus dans la Charte de l'OUA. Dès le premier sommet des Chefs d'Etat et des gouvernements (Le Caire, 1964), l'engagement mutuel est pris de respecter les frontières existantes au moment même où les Etats ont accédé à l'indépendance. L'Acte Constitutif de l'Union Africaine signé à Lomé le 12 juillet 2000 rappelle ce principe en son article 4.

Ce principe juridique a été formulé et adopté dans un contexte où les anciennes puissances occidentales conservaient les positions économiques qu'elles avaient bâties et qu'elles conserveraient d'autant plus facilement que le quadrillage qu'elles avaient institué était maintenu. Toutefois le retour à des limites territoriales qui épouseraient l'implantation de groupes ethniques, aurait conduit à une recomposition des activités économiques qui n'était pas non plus une option sans risque. De même, la bourgeoisie des villes, actrice et bénéficiaire de l'action pour l'indépendance, a regardé cet héritage comme le transfert aux autochtones des privilèges hérités de la colonisation et n'avait aucun intérêt à restaurer le pouvoir des autorités qui prévalait avant la colonisation. Le rejet des structures et pouvoirs traditionnels est motivé par le fait qu'il se basait sur des inégalités autres que la valeur individuelle tout en rejetant les aspects collectivistes ou solidaires. Par exemple, ce positionnement a conduit les Bambaras au Mali à pérenniser l'organisation héritée de la colonisation pour contrôler les populations touareg sur son territoire. Ceci explique que pendant près d'un demi siècle jusqu'à la partition du Soudan il n'y eut que de rares projets de regroupement ou de scission et que tous échouèrent.

Tout porte à croire que les soubresauts connus actuellement par l'Afrique incluent également la remise en cause des frontières héritées de la colonisation, soit que l'Etat voisin tente de se tailler un territoire à annexer (Nord Kivu par le Rwanda) soit que l'Etat implose à l'issue d'une guerre civile (sud Soudan) ou du fait des agissements de mouvements qui profitent de la déshérence de l'Etat (Nord Mali, Centrafrique). Les facteurs qui avaient travaillé au maintien des frontières, notamment les puissances occidentales, ne sont plus en mesure de garantir durablement le statu quo politique alors que les Etats africains, mis à genoux par les politiques d'ajustements structurels et rongés par la corruption, sont dans un état de vulnérabilité qui les rend incapables de faire respecter leurs frontières.

La résilience de la présence française dans les pays ayant acquis leur indépendance tient également à la mise en place de relations privilégiées entre les dirigeants des nouveaux Etats et ceux de la métropole sur un mode sui generis désigné par le vocable de françafrique. Cet édifice subit actuellement des mutations profondes qui le vident de ses ressorts initiaux (I). Ces mutations ont affecté les Etats et leurs institutions en Afrique et appellent une reformulation de la réponse à apporter aux questions du développement et de la sécurité (II). Ces deux exigences qui devraient être poursuivies de front ne le sont pas en réalité. Les propositions sont inspirées par la nécessité de rétablir un équilibre entre ces deux orientations dans une perspective de progrès (III).

*
* *

I - L'indépendance ou la fausse sortie de la France.

L'élaboration de liens privilégiés dès la décolonisation s'est faite en effet autour de l'objectif de préservation des intérêts nationaux français: accès garanti et à bas prix aux ressources naturelles, et en particulier énergétiques, maintien d'une zone d'influence politique internationale, marché captif pour les entreprises françaises, étroitement associés par ailleurs à la récupération des aides publiques au développement. Ce système qui organisait un circuit politique et économique fermé n'a pas résisté à la nouvelle donne résultant de la fin de la guerre froide et de l'ouverture des marchés.

11 - Le système de la françafrique constitue une réponse à la problématique du maintien de l'influence française en Afrique.

Une organisation politique de fait, qui reliait directement le chef de l'Etat aux dirigeants africains fonctionnait très bien dans le cadre de la confrontation capitalisme-communisme. Le système fermé était stable et les perturbations extérieures étaient amorties. Des accords de défense combinés à des accords commerciaux cimentaient cet ensemble. La démocratie française s'accommodait de dictateurs locaux ménageant les intérêts français et dont la préservation apparaissant à cette époque comme un gage de développement du pays, légitimant de facto les actions de sécurisation en cas de déstabilisation.

Cette politique, qui fut inspirée et menée par l'Etat, connaît une évolution profonde depuis la fin de la guerre froide. Les paramètres de cette évolution sont la contraction de l'Etat (tant occidental qu'africain) par l'effet des politiques structurelles d'ajustement tendant à réduire le périmètre du secteur public, des règles du marché mondial définies par l'OMC qui rendent plus difficiles des accords bilatéraux et la formulation de clauses préférentielles. Enfin les hommes politiques français ont cru voir l'avenir de la France dans l'édification européenne et se sont détournés de l'Afrique.

Le système de la françafrique a évolué pour s'adapter. De plus en plus l'objectif affiché n'est plus de défendre les intérêts de la France en tant qu'entité mais de défendre les intérêts d'entreprises privées et d'actionnaires, détenus notamment par des nationaux français. La situation du groupe Bolloré à cet égard, est emblématique de cette évolution. Il tient des secteurs stratégiques au Cameroun et en Côte d'Ivoire, sur les marchés des ports, du transport, de l'intégration logistique, et a bénéficié des plus hauts soutiens politiques rappelant la bonne fortune des compagnies concessionnaires coloniales.

12 - La françafrique évolue désormais au sein d'un système international complexe.

A partir des années 1990, le pré carré français s'est donc ouvert concomitamment à l'ouverture des marchés et à la mondialisation. La françafrique est désormais exposée à l'intervention d'acteurs extérieurs de plus en plus prégnants tels que des multinationales non françaises ou même certaines instances internationales. L'ouverture des frontières nationales, du secteur bancaire et la réduction du périmètre du secteur public imposés par les bailleurs de fonds internationaux expliquent l'émergence de ce nouveau contexte. Ainsi l'édifice de la françafrique se dilue-t-il, alors qu'au terme d'une inversion dans les relations de pouvoir celle-ci s'est révélée comme un canal de corruption de la classe politique française.

A la suite des événements d'Afrique du Nord, le 7 juillet 2011, sur proposition de sa Commission des Affaires Etrangères, le Parlement Européen a voté une « *Résolution sur les politiques extérieures de l'Union Européenne en faveur de la démocratisation* » à destination de la Commission Européenne qui associe démocratie, développement et droits humains. En réponse le 13 octobre 2011, la Commission Européenne a entendu clarifier sa politique dans un rapport : « *accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement* ». Toutefois au vu des antécédents, il est peu probable que l'Europe, en tant qu'institution, en raison même de ses options, s'écarte du cadre la rhétorique convenue, ainsi qu'en attestent les négociations commerciales, et développe une action qui aille au-delà du versement de subventions, au demeurant en décline, pour apporter des réponses adéquates aux problèmes de développement de l'Afrique. Sur le plan de la sécurité le programme européen de formation de quatre bataillons de l'armée Malienne (EUTM) engagé pour 18 mois est d'ores et déjà reconnu comme insuffisant compte tenu de l'état de décomposition de cette institution. Cette action est à l'image des actions civilo-militaires menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Le rapport d'information du 9 avril 2013 de l'Assemblée Nationale sur la relance de l'Europe de la défense fait le point sur les actions engagées sous le label européen en Afrique, dans le but de rétablir « l'Etat de droit », par une formation des cadres et élites du pays et dans la perspective de prévenir les conflits. La mission engagée au Sahel Niger (EUCAP), destinée à lutter contre la criminalité et le terrorisme dans la région, souffre déjà d'un manque de moyens technique et humain. En l'absence de stratégie européenne, et en période d'étiage budgétaire, l'action de l'Europe en Afrique manque de visibilité et n'a pas vraiment démontré son efficacité en agissant sur le seul segment du « rétablissement de l'Etat de droit ».

Etats emblématiques de la multipolarité du monde, la Chine et le Brésil devenus les locomotives de la croissance mondiale, cherchent à profiter des richesses procurées par le sous-sol africain (minerais, terres rares, pétrole etc) et par l'exploitation agricole de son sol (près de 8 millions d'hectares de terres acquises louées ou concédées à ces pays). Cette collaboration Sud-Sud, Afrique-Brazil (qui compte un grand nombre de citoyens d'origine africaine) fait de ce dernier pays

un des principaux donateurs aux pays pauvres (surtout les Etats colonisés par le Portugal et notamment le Mozambique). Ils exportent le sucre au Nigéria et des entreprises du BTP au Gabon. Des laboratoires pharmaceutiques brésiliens se sont installés dans ces mêmes pays. La société pétrolière Pétrobras et le minier Vale sont installés au Mozambique avec des investissements très importants à la clé. Les chinois voient dans l'Afrique un marché pour leurs produits pour une classe moyenne de près de 100 millions africains solvables à horizon de 2015. Les chinois comme les brésiliens s'engagent dans des politiques d'investissement au service de leur implantation dont les retours sont attendus à long terme. Pékin est devenu le premier partenaire commercial de l'Afrique. Il existe entre ces puissances émergentes et les Etats d'Afrique une communauté historique d'anciennes colonies.

Les arrières-pensées stratégiques sous-tendent également cette politique : la Chine et le Brésil voient dans les nombreux Etats africains (plus de 50 voix) des soutiens possibles à l'accession du Brésil à un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La question se pose de la pérennité de cette présence. La Chine est en Afrique depuis plus de cinquante ans. Les modalités de cette présence ont évolué avec le contexte politique et militaire pendant la guerre froide. Depuis, son activité militaire est quasiment inexistante en dehors du soutien militaire au Soudan et la lutte contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique. Cette présence est devenue essentiellement économique mais il n'apparaît pas qu'elle pratique une politique à tendance impérialiste intégrative. Son aide est importante dans tous les secteurs, médical, technologie agricole, infrastructure, qui manquent à l'Afrique. Elle a conquis des marchés importants en proposant aux africains des produits de consommation courante à bas prix, puis gagne du terrain sur le marché des infrastructures. Elle cherche des ressources naturelles et agit selon les règles du capitalisme. Néanmoins l'action de ce pays rencontre des résistances ; la pénétration du marché africain sur le bas de gamme lamine l'industrie ou l'artisanat local asséchant des emplois, car les investissements chinois ne débouchent pas sur la création d'emplois pour les africains.

Toutefois ces placements peuvent paraître préférables à ceux privés occidentaux dont la stabilité est essentiellement conditionnée par de hauts rendements financiers. La Chine comme le Brésil n'agissent pas dans une telle optique en dotant les Etats d'Afrique d'infrastructures dont le retour sur investissement est long voire hasardeux, mais nécessaires au développement futur des échanges. Par la technique du troc, elle contourne les inconvénients de la corruption et contrairement au FMI et à l'Europe, ne subordonne pas ses aides à des conditions politiques. De même, par son action, surtout depuis 10 ans, le Brésil démontre son intention de nouer des relations stables avec un certain nombre de partenaires africains lusophones. Cette présence semble profiter aux populations : l'indice de développement humain du Mozambique s'est très sensiblement élevé depuis quelques années. D'autres acteurs tels que Cuba interviennent activement dans le cadre d'échanges et de coopération notamment avec le Gabon. Cuba apporte son expertise et son savoir faire en matière médicale (lutte contre le paludisme) et de biotechnologie en échange, on le présume, de pétrole.

Leur nouvelle condition d'investisseurs pourrait d'ailleurs conduire les chinois, gagnés par des préoccupations de sécurité de leurs investissements à infléchir leur posture politique à l'égard des interventions occidentales en Afrique. Du moins l'attitude de la Chine à l'occasion de l'opération Serval le suggère.

*
* *

II – La question institutionnelle en Afrique.

L'Afrique peut apparaître comme un laboratoire de la chose étatique. Les Etats sont dans des situations institutionnelles diversifiées depuis l'Etat simplement vulnérable jusqu'à l'Etat failli comportant des zones, immenses qui ne reconnaissent plus son autorité. Ces Etats ont en commun d'être aux mains de personnes distinguant mal l'argent public et leur patrimoine personnel. Ce

système est peu favorable à l'émergence de d'une démocratie authentique même si l'aspiration à celle-ci s'exprime de plus en plus distinctement dans la population.

21 - L'Etat en débat.

211 – L'origine de l'Etat en Afrique.

En dépit des garanties internationales, ces Etats émergés du quadrillage colonial, sont, à l'heure actuelle, au mieux vulnérables au pire défailants y compris dans la défense de leur pérennité. Les difficultés qui accompagnent les changements de régime ou de dirigeants aboutissent souvent également à un questionnement sur la survie même de l'appareil d'Etat. En raison du rôle de la structure étatique dans la zone d'influence française sa fragilisation économique et politique explique des soubresauts sociétaux et des désordres plus marqués que dans les Etats soumis à l'influence anglo-saxonne moins marqués par le tropisme étatique.

Le tableau de la situation actuelle conduit à poser la question de l'adaptation de la forme étatique à la société africaine. Si l'on considère la frontière, cadre d'exercice de la puissance de l'Etat et issue d'une délimitation administrative par la puissance coloniale dans son intérêt, celle-ci paraît peu pertinente notamment là où vivent des peuples nomades notamment au Sahel. De fait deux millions de touareg vivent, répartis entre le Mali, le Niger, le Burkina, la Lybie et l'Algérie et 12 millions de peuls de tradition pastorale entre le Sénégal Tchad et Mauritanie Cameroun. L'existence de ces zones de circulation et d'échanges devenue zones grises est peu compatible avec le concept occidental de la frontière ligne. De fait, elle résulte d'une part par l'état d'abandon de ces populations par les Etats d'autre part par l'irrédentisme corrélatif de ces populations plus ou moins clochardisées. Pour autant cela ne remet en cause la pertinence de la forme étatique mais implique qu'un statut particulier de ces populations soit enfin déterminé avec elles pour tenir compte de leurs usages (un peu comme les gens du voyage en France) et de la spécificité de leurs intérêts, qui seraient à définir par les Etats concernés (Mali, Niger, Burkina Faso, Algérie et Lybie). En même temps on observe que les réactions populaires suscitées au Mali par l'occupation du nord par les touareg radicaux et islamistes, imposant leur loi, révèle bien une prise de conscience de l'existence d'un territoire national dont l'intégrité est atteinte.

212 - Part respective des ethnies et des considérations économiques dans l'instabilité des Etats et la survenance de guerres (guerre du Kivu, au Mali, ou en République Centre africaine).

D'une manière générale l'âpreté des conflits ethniques sur les origines desquels on s'exprime peu, procèdent, au moins partiellement des frustrations créées par un colonisateur qui favorisait un groupe plutôt qu'un autre (selon la stratégie préconisée par Gallieni gouverneur de Madagascar). Le cas du Rwanda et du Burundi pays où les ethnies avaient presque disparues à la colonisation à cet égard est topique : les tutsis très minoritaires furent favorisés par le colonisateur belge et lui ont succédé au pouvoir après la décolonisation. De même, la demande des touareg adressée à la France qu'ils avaient servie et qui était alors sur le départ, de créer un état, n'avait pas été satisfaite.

Les retournements de situation économique sont également de nature à alimenter des tensions entre groupes. La notion « *d'ivoirité* » fut évoquée pour exclure de la compétition politique les burkinabés installés en Côte d'Ivoire. A l'origine travailleurs immigrés et agriculteurs pauvres, les burkinabés se sont implantés et ont développé des cultures maraîchères autour des villes qui les ont enrichis et ont consolidé leur situation sociale par opposition aux agriculteurs ivoiriens au prise avec la baisse des prix des cultures d'exportation pendant les années 1990 (cacao, café). Le ressort des conflits ethniques semble être aujourd'hui principalement les frustrations économiques résultant de la répartition inégalitaire des richesses et des postes politiques résultant d'un verrouillage du pouvoir par une oligarchie. Cette frustration est ressentie par des populations jeunes plus ou moins scolarisées et sans perspectives dans un contexte de déshérence et explique les revendications territoriales des touareg. Elle se nourrit alors de principes explicatifs simplistes fondés sur la religion ou l'appartenance ethnique selon les cas. Les dirigeants de partis en compétition n'hésitent pas à instrumentaliser les appartenances ethniques pour désigner des « *responsables* » et capter des

ralliements. En présence d'une administration défailante ou prédatrice, les communautés ne peuvent manquer de se retourner vers les pouvoirs traditionnels mis sur la touche par les nouvelles élites après la décolonisation ou vers la religion la plus généreuse.

La chance de pouvoir construire une société nationale à l'intérieur des frontières héritées de la colonisation a été plus gaspillée par l'impéritie ou la cupidité des nouvelles classes dirigeantes après la décolonisation plus ou moins manipulées par les anciennes puissances coloniales, qu'entravée par les luttes ethniques. De même la chance de reconstruire des sociétés stables a été compromise par la politique d'ajustements structurels imposés aux Etats endettés dans les années 90 par les instances bancaires internationales, c'est-à-dire presque tous, ce qui a achevé d'affaiblir voire de décomposer les Etats, déjà ébranlés par les crises économiques, et les systèmes de solidarité et de survie qui s'y rattachent.

213 - Le niveau pertinent de gouvernance.

Peut-on affirmer pour autant que l'heure de l'Etat-Nation est passée et que maintenant il faudrait passer à « l'étage supérieur » d'un regroupement d'Etats ? Les dirigeants africains sont désormais devant l'alternative suivante : soit ils jouent l'autodétermination donnant lieu à un remodelage des territoires soit ils tentent de gommer le problème des frontières par le regroupement des Etats. Sur un plan technique l'expérience européenne montre que l'association d'Etats ne met pas ses membres à l'abri de séismes économiques et sociaux mais peut au contraire favoriser les effets de contagion. L'exemple de la Grèce, de l'Espagne du Portugal et de Chypre, nous instruit parfaitement sur ce point. Actuellement, l'efficacité de la CEDEAO est mesurée, par sa faible réactivité dans le conflit malien. Cette institution qui regroupe 15 Etats africains, est censée lutter contre le trafic de stupéfiants, d'armes et œuvrer à la sécurité de la zone couverte par les Etats membres. Il ressort du rapport du FMI paru en avril 2012 sur les perspectives économiques régionales dans l'Afrique subsaharienne que les pays intégrés ont été plus exposés aux effets de la crise mondiale que les autres. La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui unit le Gabon, la République du Congo, le Tchad, le Cameroun et la Guinée équatoriale, avec une monnaie commune ancrée à l'euro, ne se signale pas par un développement particulier qui la distinguerait de l'évolution des pays hors de la zone. Il est vrai que l'amarrage à la zone euro en dépression avec une devise forte n'est pas à l'évidence économiquement porteur. En revanche, s'agissant du Sahel, la création de structures interétatiques ayant chacune une vocation spécialisée (agriculture, instruction, santé) qui intégrerait en outre les représentants des populations touareg pourrait être le point de départ du règlement du problème de ces populations transnationales.

La question de la constitution d'un regroupement d'Etats ou de l'adhésion à celui-ci n'est nullement technique mais bien éminemment politique. Enfin, la référence à une intégration territoriale et des transferts de souveraineté laissent entière la question de l'allocation des fruits de la croissance tout en éloignant sûrement les peuples des centres du pouvoir.

214 - L'Etat commence par l'armée. En Afrique il finit par elle.

Les armées africaines sont à l'image de la société et de la gouvernance actuelle en Afrique. L'histoire montre qu'elles n'ont pas seulement servi à renverser le dirigeant en place pour mettre leur champion, elles participent à la pérennisation des guerres avec des situations extrêmes où la même personne est soldat le jour et rebelle la nuit (Sierra Léone) tandis que les officiers supérieurs dans les cercles du pouvoir politique participent au pillage de la « marmite étatique ». La dégradation de l'armée de la Côte d'Ivoire est emblématique de celle d'une armée laissée en déshérence. Des mutineries, en 1999 et 2002, portant sur des revendications professionnelles avertirent les dirigeants qui n'en tinrent pas compte. La dégradation s'est poursuivie au point qu'actuellement, un « *lumpen militariat* » marqué par l'influence de jeunes officiers subalternes excellent dans les pillages et autres activités criminelles émerge. Les observateurs informés concluent maintenant à une « *gangstérisation* » des armées. De même en République Démocratique du Congo (RDC), des formations de l'armée, privées de solde, ont pris leur indépendance et se

livrent à la prédation sur les populations et les richesses du territoire. On ne peut s'empêcher de penser aux grandes compagnies qui sévirent en France pendant et après la guerre de 100 ans. Cette situation d'insécurité endémique est un obstacle à l'émergence d'un Etat de droit et compromet tout développement économique. Ainsi les islamistes précédés en cela par les touareg aux traditions guerrières, ont-ils pu s'emparer d'un territoire plus grand que la France sans craindre l'armée malienne laquelle avait fait pourtant l'objet d'action de formation de la part des Etats-Unis et de la France en 2006.

Quelque part la force des djiadistes et des radicaux de tout poil ne tient pas à la qualité de leurs troupes mais bien à la faiblesse des Etats.

215 - Un autre facteur de déstabilisation de l'Etat.

Depuis 2010, un autre facteur de déstabilisation vient s'ajouter à ceux déjà énoncés, qui se développe dans des proportions inédites depuis l'envolée du prix des matières premières agricole ; il s'agit des baux fonciers de longue durée (jusqu'à 99 ans) en Afrique consentis à la Chine, le Brésil, l'Arabie Saoudite, et les pays européens et certaines sociétés privées. Alors que la conception traditionnelle africaine envisage l'espace comme un moyen d'assurer la reproduction du groupe dans ses dimensions matérielles, sociales et idéologiques, la conception européenne appréhende plutôt l'espace comme un capital à exploiter et à rentabiliser.

Le continent noir disposerait théoriquement de 807 millions d'hectares de terres potentiellement cultivables dont 197 millions d'hectares seulement seraient exploités. Ces terres disponibles se trouveraient notamment en Angola et en République Démocratique du Congo. L'Afrique a en outre gagné 5 millions d'hectares de terres cultivables du fait du défrichage des forêts. En réalité ces terres dites disponibles se trouvent dans leur grande majorité loin des marchés et manquent d'eau de sorte que sont regardées également comme disponibles les terres laissées en jachère ou utilisées comme pâtures par les populations nomades qui vivent de l'élevage. Quatre millions d'hectares en Afrique de l'Ouest auraient déjà fait l'objet d'une transaction. Les terres acquises sont approximativement de 100 000 hectares au Sénégal, 200 000 hectares au Mali (qui a connu les plus importants investissements étrangers, totalisant 292 millions \$) 251 000 hectares au Bénin. La Chine aurait acheté en République Démocratique du Congo 2,8 millions d'hectares pour y développer la plus grande exploitation au monde d'huile de palme. Les opérations foncières se poursuivent.

Ces opérations portant sur des terres cultivables contribuent à l'aggravation des inégalités économiques et à la cristallisation de griefs à l'encontre des dirigeants qui ont négocié avec les Etats et sociétés étrangers, acheteurs dans des conditions plus qu'opaques. Ces terres, prétendument sans propriétaire, méconnaissent les droits d'usage des communautés dont les droits fonciers n'ont pas été actés et conduisent à des expulsions. Plus encore, là où un agriculteur peut au moins faire valoir son droit d'usage coutumier, le pasteur n'a aucun droit. Des révoltes et des troubles sont survenus au Sénégal et au Mali qui ont fait capoter certaines opérations. Certains observateurs expliquent la guerre du Darfour et le « *déguerpissement* » des populations autochtones, entassées dans des camps de réfugiés et vivant de l'aide internationale à titre principal, par la vente de terres cultivables par les dirigeants soudanais. A Madagascar un bail de 99 ans avec la firme sud-coréenne Daewoo, portant sur l'exploitation en leasing de 1,3 millions d'hectares correspondant à la « *terre des ancêtres* » a provoqué de vives protestations et causé la chute du président Marc Ravalomanana.

Les opportunités attendues de ces opérations foncières ne se sont pas concrétisées pour les africains. Ces baux consentis pour de très longues durées sont assortis d'exemptions fiscales sans création d'emploi pour les africains. L'agriculture industrielle associée aux contrats s'accompagne le plus souvent de l'emploi de fertilisants, d'herbicides et de pesticides, dont certains sont interdits dans les pays occidentaux. La pollution des nappes phréatiques, la contamination génétique des semences, l'épuisement des sols constituent pour les droits des paysans et la souveraineté alimentaire des peuples africains, outre l'insécurité foncière, une véritable menace alors que ces

atteintes à l'environnement ne sont pas sanctionnées. La situation est aggravée par le fait que ces terres seront dédiées aux cultures destinées aux agro carburants pour au moins un tiers. Plusieurs pays de la sous-région Ouest-africaine, tels que le Sénégal, le Mali, le Ghana et le Nigéria, ont élaboré des politiques et stratégies nationales en matière d'agro carburants à l'issue de réflexions semble-t-il inspirées par les intérêts des industriels producteurs de biocarburants

La FAO a publié en juin 2012 une série de directives « *pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* » dépourvues de valeur contraignante. L'Union Africaine s'est également essayé à cet exercice ; les principes adoptés par l'assemblée des chefs d'Etats sont laissés à la discrétion des Etats membres.

Les gouvernements hôtes jouent un rôle clé dans l'affectation des baux fonciers, notamment parce que la plupart des Etats possèdent l'entière ou la majeure partie des terres. Au-delà du prélèvement de richesses au détriment du pays, ces contrats fonciers représentent un facteur de fragilisation des Etats. Ils illustrent, dans bien des cas, les manquements de ces derniers envers une grande partie de la population devenue sans-terre qui dispose de peu de moyens de subsistance alternatifs. Ces contrats fonciers, font perdre potentiellement aux Etats concernés les moyens d'assurer la sécurité alimentaire de leurs populations et représentent une nouvelle source de conflit et d'insécurité.

22 – La démocratie.

L'exigence de démocratie en Afrique est exprimée de longue date. Parce que les voix sont de plus en plus nombreuses, elle devient audible et difficilement éludable. Le concept de démocratie cependant reçoit des interprétations la plupart du temps opportunistes. Au temps de la françafrique le bon gouvernement était celui qui préservait les intérêts de la France. Actuellement on voit, dans un scrutin sous haute surveillance internationale, émaillé d'incidents, une avancée majeure vers la démocratie. De son côté le FMI s'en tient à la notion de bonne gouvernance qui résulterait de la réunion de trois critères : primauté du droit, faible niveau de corruption, et efficacité de l'Etat. Cette proposition, qui se fait surtout l'écho des préoccupations des financiers, fait l'impasse sur la question de la légitimité des gouvernements dits « efficaces » et du système d'allocation des richesses.

Il a été constaté en 2011 par les experts du FMI (rapport d'avril 2012 sur la région subsaharienne) que, si le revenu national brut par habitant notamment en Afrique subsaharienne est en moyenne plus élevé dans les pays exportateurs de ressources naturelles que dans les pays n'en exportant pas, cet avantage ne se traduit pas nécessairement par une élévation sensible de l'Indice de Développement Humain (IDH). En particulier il a été observé qu'actuellement une accélération de la croissance dans les pays exportateurs de pétrole, ne se traduit pas forcément par des améliorations plus rapides du bien être y compris par rapport à des Etats pauvres en ressources naturelles. En affichant un taux de croissance de 5% l'Afrique subsaharienne ne connaît pas pour autant le développement. On a le sentiment que, plus qu'ailleurs, une démocratie authentique en Afrique requiert une répartition plus juste des fruits de la croissance.

Deux facteurs politiques majeurs et récurrents expliquent cette « panne » : d'une part la confiscation par les dirigeants et leur entourage des richesses issues de la rente d'exportation notamment par le canal des organismes publics (cf Côte d'ivoire) ; d'autre part la confiscation de cette richesse par les sociétés exploitantes qui obtinrent de dirigeants « conciliés » des partages des revenus qui leur sont favorables et des exemptions fiscales.

Enfin, la politique d'ajustements structurels imposées par le FMI et la Banque mondiale aux pays africains endettés reposait sur des calculs erronés minorant l'impact de la réduction des dépenses publiques sur l'économie du pays concerné ont plus qu'ailleurs accru les inégalités et ont contribué à l'appauvrissement des Etats puis à leur déstabilisation. Il est facile d'en déduire

finalement que pendant plusieurs décennies, les politiques qui ont été menées ont été inspirées par des considérations plutôt étrangères au développement de ces sociétés et de leurs populations, mises la plupart du temps hors d'état de participer aux choix politiques.

En dépit de ces paramètres défavorables certains indicateurs permettent de conclure que les conditions de fond pour l'émergence de démocraties sont remplies ou en passe de l'être même si elles sont encore inégalement observées. De sorte que la mise en mouvement de ces conditions dépend des conditions propres à chaque pays.

221 - Le désengagement des pays occidentaux.

Sous l'effet de la crise mondiale, les pays occidentaux se désengagent ce qui constitue un facteur favorable à une évolution endogène moins contrainte. Il est possible de penser que la France ne pourra bientôt n'être que le spectateur des changements politiques dans les pays de la francophonie qu'autrefois elle inspirait ou qu'elle empêchait d'éclorre. Si l'on se réfère à notre histoire, il apparaît que la démocratie ne s'est construite que par étapes sur plusieurs dizaines de siècles et sans intervention extérieure comparable au système colonial mis en place en Afrique. Il reste que les multinationales ont tendance à se substituer aux Etats pour assurer la protection de leurs intérêts dans des conditions non contrôlées (pour s'assurer des retours sur investissement de l'ordre de 25%).

222 - Une population entrée dans l'ère des nouvelles techniques de communication.

Si la situation des pays africains francophones est contrastée s'agissant du développement d'une presse libre, dans la plupart de ces pays, la rapidité de circulation des informations et la multiplication des sources accélèrent les mutations sociologiques et politiques, augmentent la probabilité des débats que le pouvoir en place n'a pas les moyens de juguler. L'individu instruit est à même d'émerger socialement et de s'affranchir des clivages ethniques. L'Afrique n'a pas échappé au développement des nouvelles technologies de communication. *Rascom-1* le premier satellite de communication africain géostationnaire vient d'être lancé par Ariane pour desservir les contrées les plus reculées en Afrique. Les sociétés de téléphonie telles qu'Orange investissent actuellement sur l'Afrique (Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, Sénégal). Pour gagner des marchés, Orange développe des kits pour relier les villages très éloignés. La mise en place de ce réseau rend possible des transferts d'argent par électronique contribuant à la sécurité du système des paiements et notamment la sécurité des femmes revenant du marché ou de la ville. Il y a lieu d'espérer qu'à terme la diffusion de ces nouvelles technologies intervienne comme un multiplicateur d'activités elles-mêmes productrices de croissance. Les populations seront plus à même, comme elles commencent à le faire, de formuler des exigences politiques et sociales inspirées de ce qu'elles voient ou connaissent des autres pays. Ces populations sont moins malléables. Il faut savoir qu'actuellement, 735 millions d'africains urbains ou ruraux sont clients d'une entreprise de téléphonie. Les nouvelles circulent sans attendre celles servies à la radio officielle.

223 - Une population qui vieillit tendanciellement.

L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) conclut que dans les 40 prochaines années la proportion des 60 ans et plus devrait doubler dans de nombreux pays africains si la fécondité continue de baisser au rythme actuel. Le nombre de personnes âgées devrait passer de 56 millions en 2010 à 215 millions atteignant un niveau quasi européen (241 millions). Ce défi à la fois démographique et social doit être relevé par les pays africains d'autant qu'actuellement moins de 10% de la population en Afrique touche une pension de retraite (avec un taux de 95% pour l'Afrique du sud) alors qu'en même temps les structures familiales et de solidarité traditionnelles s'affaiblissent. Dès lors éduquer et instruire un enfant devient, comme en Europe, un réel investissement pour l'avenir.

224 - L'état de l'instruction dans les pays de la francophonie.

Le niveau d'instruction est très différent d'un pays à l'autre : le taux d'alphabétisation est inférieur à 20% au Burkina-Faso, en Guinée au Niger, elle oscille entre 20% et 40% au Bénin, Mali,

République Centrafricaine, et au Sénégal; elle atteint 60 à 80 % au Congo Brazzaville ; elle se situe entre 40 et 60% au Burundi, en Côte d'Ivoire Gabon en RDC et au Togo. Il y a là encore un chantier extrêmement vaste surtout à l'intention des femmes dont l'alphabétisation connaît toujours un retard par rapport à celle des hommes.

La baisse tendancielle de la fécondité des femmes est un signe de la maîtrise des paramètres de la fécondité et postule l'accès généralisé à l'information qui laisse présumer une instruction. Or les pays de l'Afrique francophone se caractérisent par une fécondité dans l'ensemble élevée (cf tableau en annexe) le Niger étant en tête avec plus de 6 enfants par femme. Tout se passe comme si l'Afrique francophone avait abandonné le service de l'instruction et de la modernisation.

225 - Les classes moyennes se développent.

Sans doute les classes dites moyennes, composées notamment de fonctionnaires et de commerçants et de cadres ou même d'anciens émigrés revenus au pays n'est pas également répartie sur le continent. Sans doute la population urbaine représente parfois 50% de la population même si celle-ci n'y est pas fixée et conserve des liens étroits avec le village. Actuellement, 65 millions d'africains ont un revenu mensuel supérieur à 3000 dollars (même si l'on doit tenir compte de l'anamorphose représentée par l'Afrique du Sud). Il est certain que cette classe dont les enfants font au moins des études secondaires est consciente d'elle-même et de sa place dans les sociétés et exigera de participer à l'exercice du pouvoir. Ces évolutions ne pourront manquer d'induire, à terme, des mutations importantes dont les gouvernements ne pourront pas ne pas tenir compte.

226 - La conquête de la maîtrise des ressources collectives.

Malgré des situations contrastées, des africains, de plus en plus nombreux formulent l'exigence d'une société qui leur reconnaisse le droit à une participation rapprochée à la définition des politiques conditionnant l'avenir du pays. Une légitimité accrue devrait permettre aux gouvernements africains d'imposer aux sociétés mondialisées, des conditions économiques plus conformes à l'intérêt du pays et de son peuple. Actuellement, se développe une tendance des gouvernants africains, échaudés par les politiques libérales et structurelles qui n'ont pas généré l'afflux de capitaux privés promis, et talonnés par les exigences intérieures de démocratie et de développement, à rééquilibrer leur positionnement à l'égard des sociétés minières et extractrices pour amener celles-ci à participer au développement du pays. Cela se traduit par la modification des règles qui lient les Etats aux multinationales : augmentations des taxes et impôts notamment lorsque les matières premières sont exportées sans être transformées dans le pays (Côte d'Ivoire, Tanzanie, République Démocratique du Congo), prise de participation publique dans les projets miniers (Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Ghana, RDC, Tanzanie, Botswana, Ethiopie). Au Niger des lois viennent augmenter la part des revenus miniers et pétroliers et des réformes constitutionnelles formulent des garanties sur la gestion des ressources naturelles par le pays.

A l'évidence, l'Afrique dispose d'atouts que beaucoup d'autres parties du monde ne possèdent pas. Cependant tout se passe comme si, à chaque avancée, les circonstances se ligueraient pour empêcher l'expression et le développement de ces atouts dans l'intérêt au moins partiel des populations. Ces circonstances renvoient cependant à des responsabilités partagées. Les ajustements structurels imposés par les organismes bancaires mondiaux qui ont disqualifié l'Etat dans le monde a permis que les sociétés désormais mondialisées et leurs banques s'affranchissent des règles nationales, et mènent, pour satisfaire leurs actionnaires, des opérations dont les objectifs n'intègrent pas spontanément des considérations d'intérêt général ou de développement. Il semble cependant qu'une nouvelle tendance se fasse jour en faveur d'une récupération par les Etats africains de la maîtrise de leurs richesses. Laisant augurer d'une nouvelle ère pour l'Afrique de développement et de démocratie ?

*
* *

III – A la recherche d'un équilibre entre sécurité et développement.

Les propositions répondent, dans un équilibre à établir, à la double exigence de la sécurité et du développement. A priori, développement économique et sécurité obéissent à des rythmes différents : la sécurité, mobilise le temps court, alors que le développement suggère un cycle économique au long cours. Toutefois on peut, dans un second temps de réflexion, soutenir que ces deux notions se rejoignent. La sécurité dans une société permet les échanges et favorise le développement ; corollairement le développement économique est la voie royale pour atteindre un niveau de sécurité durable.

Deux groupes de considérations inspirent la réflexion. Les événements récents démontrent que les problèmes de sécurité rencontrés par un Etat africain revêtent un caractère systémique en raison de l'instabilité des sociétés concernées. Les opérations militaires sont engagées et menées avec des résultats toujours provisoires. Il n'est pas certain que les économies réalisées par la décrue de l'aide au développement ne soient pas absorbées par le coût des opérations extérieures qui se multiplient. L'opération Serval a mobilisé en quelques mois le montant de l'aide au développement consentie au Mali en 10 ans. On pourrait sans réel risque d'erreur partir de l'hypothèse que la mise en œuvre de politiques de développement concertées et à long terme avec les Etats en vue d'assurer la sécurité alimentaire et sanitaire des populations pourrait progressivement contribuer à raréfier la nécessité des opérations militaires. Enfin, l'idée devrait s'imposer que l'intérêt national français ne saurait se limiter à une notion défensive mais devrait inspirer une vision moins étroite de l'avenir de la France. Historiquement « l'aventure » européenne a conduit les hommes politiques français à borner l'avenir de la France à ce cadre et corollairement à se désintéresser de l'Afrique, désintérêt amplifié par l'esprit budgétaire déflationniste qui prévaut actuellement dans la zone euro. Pourtant le dynamisme de l'Afrique, les stratégies menées par les nouveaux partenaires de ce continent devrait inspirer à la France qui possède encore des atouts en l'Afrique, une stratégie renouvelée de relation au moins avec les Etats francophones. Il semble que le livre blanc rendu récemment public se fasse l'écho de cette préoccupation tout en faisant coïncider l'implantation militaire avec les structures de coopération. Cependant la révision des postulats de départ pour la définition des intérêts nationaux français en Afrique ne peut s'opérer qu'à la condition de voir un peu plus loin que le simple retour sur investissement jusque là pratiqué ou des considérations immédiates de sécurité, et de prendre en considération un temps plus long conformément à la vocation universelle de la France.

Les propositions ci-dessous impliquent une motivation politique plus problématique à trouver que les moyens financiers. Elles s'ordonnent autour de deux axes : la sécurité au sens large et le développement, Il s'agit ainsi qu'on l'a dit des deux aspects d'un même problème qui ne peut, pour un résultat tangible qu'être traité globalement.

31 - Mesures tendant au renforcement de la sécurité.

311- Mesures tendant au tarissement des conflits.

A défaut de pouvoir empêcher les conflits, il importe de ne pas en prolonger la durée par des financements directs ou indirects. Il n'est pas possible dans l'abstrait de formuler les voies pour atteindre un tel résultat : un exemple qui pourrait inspirer d'autres initiatives. Le Kivu région située au Nord Est de la RDC est particulièrement riches en terres rares (notamment la colombo tantalite nécessaire au fonctionnement de nos portables) dont les revenus, à la faveur de la guerre, sont confisqués par des groupes belligérants voire des gangs qui exploitent les mines pour leur compte en mettant en esclavage les populations environnantes. Ce conflit oppose en réalité la RDC au Rwanda qui convoite cette région. La communauté internationale et les Etats qui la composent pourraient trouver des moyens au moins indirects pour tenter d'enrayer ce pillage qui ne pénaliseraient pas les populations comme l'embargo. Ainsi Les Etats-Unis, par une loi Dodd-Franck, imposent que les entreprises cotées à la bourse de New York déclarent l'origine géographique de leurs minerais, permettant d'imposer une traçabilité de ces « produits du sang » et leur boycott le cas échéant. Cette mesure a eu pour résultat de faire baisser le cours de ces matières.

Des mises à l'index de cet ordre pourraient constituer un moyen de pression sur les acheteurs en les incitant à rechercher d'autres sources d'approvisionnement et de tarir les ressources des belligérants.

312 - Action internationale destinées à reconverter les enfants soldats et les ex-combattants.

Une politique de sécurisation et d'assèchement pourrait résulter d'une action transversales en direction des milliers d'ex-combattants issus des différents conflits, recrutés jeunes, alimentés par des trafics et faisant perdurer la violence compromettant la stabilité des sociétés et la sécurité des agriculteurs en s'offrant au mieux disant. L'Union Africaine et des ONG poursuivent ce type d'action mais il conviendrait de soutenir de telles actions pour accompagner l'extinction des conflits ou limiter leur ampleur. Une telle action transversale requiert une aide internationale importante et résolue à faire cesser l'insécurité générale et la coopération de plusieurs Etats africains dans une structure interétatiques de reconversion.

313 - Révision des critères d'appréciation.

Il est désormais rendu public que le FMI a travaillé pendant plus de 20 ans sur la base de calculs faux qui sous-estimaient les conséquences dépressives des politiques d'ajustement structurels imposées aux Etats endettés. Malgré les crises graves directement imputables aux conditions imposées, les stratèges économiques ont persisté. De même, les critères d'appréciation de la bonne gouvernance sont trop politiques et déforment la vue que l'on peut avoir sur un pays et le développement de son peuple qui ne peut se réduire à la personnalité de son dictateur.

Enfin, il conviendrait que les instances européennes attentives à la promotion d'un monde globalisé et qui souhaitent s'ériger en instance politique fédérative des Etats européens, adoptent des modes de prises de décisions intégrant des paramètres allant au-delà du cadre étroit des intérêts des lobbys agroalimentaires européens. Il s'agit d'éviter la répétition des erreurs de la directive « chocolat » qui a eu des conséquences ravageuses sur les économies africaines de l'Ouest pour satisfaire les seuls intérêts du secteur agroalimentaire et non des consommateurs de chocolat. Il apparaît que les conséquences des options actuelles en faveur des biocarburants sur l'économie africaine et sur la pression foncière n'ont pas été mesurées. Enfin, sans nier leur légitimité, les actions de formation civile des cadres en vue du rétablissement de « l'Etat de droit » risquent d'être ruinées du seul fait que ces cadres ne sont pas garantis d'être payés par leur Etat employeur. Une gestion des fonds européens impliqueraient que telles actions ne soient entreprises que lorsqu'elles sont assorties d'un ensemble de programmes coordonnés et solides qui traitent le contexte général.

314 - Rappeler aux personnels envoyés par les institutions publiques de la France qu'ils ont l'obligation de faire un rapport.

Il serait souhaitable de rappeler aux personnels envoyés par les institutions publiques de la France qu'ils ont l'obligation de faire un rapport sur le séjour qu'ils effectuent et se doivent d'informer les autorités françaises sur les éléments qu'ils ont pu connaître à l'occasion de leurs séjours. La présence militaire étant appelée à être moindre cette directive se doit d'être exécutée avec d'autant plus de constance. Cette obligation devrait être également formulée à l'endroit des personnes employées dans le secteur privé. Les sessions IHEDN devraient être le lieu privilégié où devrait être rappelée cette obligation pour que les auditeurs relayent une telle obligation auprès de leur entourage.

315 - Modifier le mode de calcul du déficit.

Lorsque les actions de sécurité telle que celle qui a été menée au Mali finalement pour le compte des nations occidentales pèsent sur le budget d'un ou plusieurs Etats européens il importerait que le poids des dépenses militaires engagées soient distraites du calcul de la dépenses publiques pour la définition du déficit structurel selon les termes des traités de Lisbonne. En effet l'engagement de telles dépenses qui sont provoquées par des événements extérieurs ne saurait être regardé comme contribuant à un déficit structurel. D'une manière générale, les dépenses liées à la défense nationale ou européenne ne devraient pas être comptabilisées pour le calcul du déficit.

316 - Réinventer la coopération.

La fin de la françafrique n'implique pas nécessairement la fin de la présence française si un investissement humain et institutionnel est mené en vue d'un partenariat égalitaire se projetant sur le long terme. Cette nouvelle coopération requiert un changement de méthode : ce partenariat implique que la présence française ne puisse se déployer hors de la présence d'organisations de terrain. Il s'agit de rompre avec le *modus operandi* de la plupart des ONG agissant unilatéralement et sans démarches critiques par l'évaluation des résultats de leurs actions. Cela peut signifier aussi la renonciation de la part des entreprises nationales à un partage des revenus qui leur soit exagérément favorable (tout ou tard elles y seront obligées par le rapport de force et la concurrence) mais qui pourrait être articulée avec un engagement de l'Etat à dédier une part de ces revenus ainsi abandonnés à des actions de développement. Il serait souhaitable que les actions de coopération s'opèrent avec les Etats africains à travers la mise en place de structures interétatiques ou non, « ad hoc » ou non dédiées à l'accomplissement d'une mission ou présentant un intérêt commun à plusieurs Etats. Peu importe la forme de cette coopération interétatique : publique sur le modèle de l'agence panafricaine de la grande muraille verte ou privée sous la forme de sociétés, par exemple la société ivoirienne de raffinage détenue par l'Etat ivoirien le Burkina Faso et d'autres Etats consommateur du pétrole ainsi exploité. Cette mutualisation des moyens aurait l'avantage de majorer la part financière des Etats africains sur le même projet, de traiter globalement un problème transversal, de neutraliser la question du transfert de souveraineté et de faciliter l'essaimage des actions en responsabilisant les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire couvert par la structure. On songe à l'action de l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID) fondée par des maliens revenus au pays et qui œuvre à la modernisation des campagnes par la promotion de ses habitants et principalement des femmes.

32 - **Les champs de la coopération pour le développement.**

321 - L'instruction.

Les statistiques montrent que l'instruction en Afrique francophone et au Sahel en particulier est un chantier. Les classes notamment en zone rurale ne sont que des garderies surveillées par des maîtres mal formés et souvent non payés. Il existe sur la question des savoir faire qui ne demandent qu'à s'exprimer pour peu que des moyens réguliers soient servis. Il importerait à cet égard que le gouvernement français ou en tout cas une structure publique engage, avec les multiples ONG et associations travaillant sur le terrain et percevant des financements publics, un travail sincère d'évaluation des résultats avec des inspections au besoin en vue de contribuer à diffuser les expériences regardées comme fructueuses et accroître l'efficacité des actions. Dans le présent contexte, cet effort correspond à un véritable enjeu politique et sécuritaire dans les vastes zones où l'Etat, qui s'est absenté, laisse l'instruction des jeunes garçons aux madrasa et écoles coraniques. L'enjeu de l'instruction des femmes est au moins aussi important dès lors que la transition démographique dans la zone francophone ne pourra résulter que de l'accession des femmes à la connaissance (expérience au Mali de la coopération du Secours Populaire Français avec des associations maliennes de l'AMSCID association d'Appui au Développement Rural (ADR) dans le cercle de Yélimané à 600 km à l'ouest de Bamako).

322 - L'agriculture un enjeu majeur.

L'Afrique est le continent qui souffre le plus de la malnutrition. Elle frapperait 200 millions de personnes. Elle provoque 55% des décès d'enfants de moins de cinq ans et 28% de tous les décès soit 2,9 millions de décès par an. Les famines en Ethiopie (1999-2000), au Malawi (2001-2002) et au Niger (2004-2005) ont tué entre 132 000 et 256 000 personnes d'après les estimations officielles.

L'Afrique francophone comme le reste du continent doit faire face à un défi démographique qui voit sa population progresser de 24% en 10 ans. D'ores et déjà en 2012, 12 millions de personnes sont menacées de famine dans les pays appartenant au Sahel (Niger, Mali) un million de personnes vont connaître une grave insécurité alimentaire. Dès lors et quand bien même les statistiques indiqueraient que la grande pauvreté en Afrique aurait reculé depuis 10 ans, la

vulnérabilité des populations est encore générale et voire aggravée par des acquisitions foncières étrangères massives. Dès la décolonisation, une littérature agronomique a fait des propositions pour permettre à l'Afrique de relever ce défi à la fois démographique et alimentaire. La question est posée de longue date. Elle est manifestement inaudible des responsables puisqu'entre 1979 et 2004 la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement est passé de 18 à 3,5% (l'aide y étant quantitativement divisée par deux) la part de la dépense publique consacrée à l'agriculture est inférieure à 7% signant ainsi l'abandon relatif du secteur.

Face au défi alimentaire, renforcer la contribution des « petites » exploitations familiales et paysannes à l'approvisionnement alimentaire des villes et des campagnes est un objectif incontournable ; c'est ce secteur qui assure également l'essentiel des emplois ruraux dans des pays où la transition urbaine est encore loin d'être achevée.

En effet l'expérience historique française de l'exode rural ne se retrouve pas en Afrique. Les campagnes ne se vident pas pour pourvoir à la demande d'emplois industriels. Les statistiques montrent que dans la plupart des pays africains la croissance du PIB ne tient qu'à des ressources minières ou pétrolières exportées qui cependant ne pourvoient le pays que d'un nombre restreint d'emplois. Les grandes exploitations agro industrielles implantées en Afrique n'emploient que peu d'africains. Qu'en revanche et d'une manière générale, sauf l'agriculture exportatrice, l'agriculture vivrière procure la grande majorité des emplois alors qu'elle représente une faible part PIB les produits étant destinés principalement à la consommation locale.

La « marchandisation » des terres cultivables accompagnée d'une hausse de leur valeur et pas seulement en périphérie des villes qui génère un accroissement de la compétition et des inégalités foncières, conduit à l'augmentation du nombre de paysans « sans terre » et d'ouvriers agricoles, conséquence de l'appropriation des terres par des sociétés agro-industrielles. Cette tendance s'oppose au renforcement de l'exploitation familiale. Dans ces conditions l'alternative qui se présente aux gouvernants est un choix entre laisser cette évolution se poursuivre à la faveur des achats massifs de terre, ou bien, par une politique volontariste, renforcer l'agriculture vivrière à partir des communautés villageoises en développant leur productivité et en les modernisant.

Pour réussir la transformation progressive des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) doit être endogène et venir de leurs Organisations Professionnelles Agricoles. Ce schéma d'évolution met en valeur le rôle central des coopératives dans la modernisation des EFA, en leur permettant d'accéder aux intrants et au marché. C'est notamment l'exemple de la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée, où l'action des coopératives, combinée aux mesures de régulation des importations de pomme de terre, négociées avec le gouvernement, ont créé un environnement de marché national favorable à la modernisation des EFA autour de l'oignon et de la pomme de terre. Le SPF, l'AMSCID et l'ADR assurent une action de formation et de soutien en direction des femmes agricultrices.

La France, du fait de son savoir faire, a vocation à soutenir toute politique tendant à améliorer les techniques agricoles non dans le cadre d'une assistance venue de l'extérieur, plus ou moins paternaliste mais d'une coopération qui fonctionne avec des correspondants locaux organisés avec lesquels les objectifs ont été définis. De telles initiatives rejoindraient les préconisations de la FAO et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). D'ores et déjà elle participe, avec le Brésil et l'Afrique au financement des projets de recherches visant à lutter contre la désertification qui mobilise l'Institut de recherche pour le développement, l'agence inter établissements de recherche pour le développement et la science (comprenant le CIRAD, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur et la Conférence des Présidents) L'agence panafricaine de la grande muraille verte qui œuvre à cet objectif est un organisme intergouvernemental à statut juridique international et le conseil national de développement scientifique et technologiques du Brésil.

Le PNUD prévoit également la formation aux techniques agricoles par des démonstrations pratiques de techniques agricoles plus efficaces, fondées notamment sur la polyculture ou la fabrication de compost et d'engrais vert ; un service de vulgarisation et appui à la généralisation et la diffusion de connaissances localisées, notamment concernant l'amélioration de l'utilisation de la nourriture (ainsi la culture in vitro de micro tubercules de pomme de terre au Mali en vue de diffuser cette culture sur tout le sahel et propice à la diversification et la sécurité alimentaire du fait qu'elle se conserve facilement).

La mise en place de mécanisme d'essaimage auprès des communautés rurales des nouvelles techniques et de nouvelles plantes est essentielle. Elle consisterait à développer, progressivement dans ces pays, un maillage de collègues, auxquels seraient associées des cellules mixtes de l'INRA du CIRAD et de chercheurs locaux.

Ces recherches agronomiques s'appuyant sur l'expérience locale doivent être accompagnées d'un soutien au développement des infrastructures simples désenclavant les exploitations, des moyens de transport, des lieux stockage pour faciliter l'accès au marché. Un système de financement adapté favorisant l'accès au crédit et à l'assurance pourraient limiter le risque lié à l'adoption de nouvelles techniques culturales et inciter les agriculteurs à tester de nouvelles variétés.

Les politiques publiques et la recherche institutionnelle devront se focaliser sur les recherches de solutions variétales propres à améliorer réellement la santé et la nutrition. Des centres devraient offrir aux agriculteurs africains et aux agricultrices l'expertise qui leur manque face aux démarchages des sociétés privées étrangères. Le caractère public ou indépendant de ces centres est absolument à préserver pour tarir les cas de conflits d'intérêts et de défaut d'objectivité. L'enjeu est de taille face à l'offensive des sociétés telles de Monsanto qui, avec l'appui des dirigeants notamment au Burkina Faso tentent d'imposer aux agriculteurs l'introduction du coton OGM par un système organisant la dépendance du paysan, la dégradation des sols et la contamination « accidentelle » des plantations environnantes comme le révèlent les précédentes implantations en Inde. Il y a là sans aucun doute un travail de fond et d'avenir à accomplir.

L'augmentation de la productivité agricole conférerait aux sociétés africaines un potentiel permettant d'atteindre un triple objectif : une sécurité alimentaire durable, un développement humain accru et un allègement de la pression sur les terres et l'eau.

323 – Motiver la jeunesse africaine à s'investir dans l'agriculture.

La perspective de revenus réguliers insufflerait une nouvelle dynamique et des idées novatrices pour soutenir, grâce à sa jeunesse, le développement de l'agriculture. La technologie et l'innovation peuvent créer des opportunités intéressantes d'emplois aux différents niveaux de la filière agricole, que la jeunesse considère comme une voie sans issue. L'association de ces trois atouts (le nombre croissant de jeunes, l'innovation constante et la perspective du développement agricole) offre une voie de progrès.

324 – Orienter prioritairement les travaux de modernisation de l'agriculture vers les femmes.

Les études montrent que sociologiquement les cultures vivrières sont à la charge des femmes alors que les hommes se réservent les cultures d'exportation et les revenus afférents. Avec l'urbanisation, certaines femmes sont entrées sur le marché en vendant en ville le produit de leurs cultures. Il importe d'orienter prioritairement les travaux de modernisation vers les femmes qui représentent des acteurs essentiels à la suffisance alimentaire des populations. Leur instruction, leur information sera décisive d'autant qu'elles travaillent toujours dans des conditions très défavorables, étant dépourvues d'outillage et de moyen de transports.

325 - La question des achats de terres en Afrique.

Les achats massifs de terres, qui ne sont pas nécessairement illégitimes, se doivent d'être réalisés dans le respect des droits d'usages des populations. Les instances internationales ont

formulé des recommandations à l'intention des vendeurs et des acheteurs pour éviter les troubles et les injustices. Les préconisations concernent des études d'impact et des vérifications sur le terrain, pour s'assurer que l'opération ne portera pas atteinte à des droits. Il reste que ces recommandations sont platoniques.

Il importerait en effet que la durée des emprises qui peut aller jusqu'à 99 ans, généralement 50 ans, soit réduite à 15 ans maximum. Les gouvernements africains devraient saisir l'opportunité qu'offrent ces contrats fonciers pour obtenir le financement d'investissements d'intérêt général. Il importe également que les Etats individuellement ou collectivement engagent une réflexion d'ensemble sur la part de leur patrimoine foncier qui peut être loué sans dommage pour la population.

Un organisme international ou interétatique doté de pouvoirs de préemption pourrait intervenir pour soustraire les terres de l'achat ou de la concession lorsque l'enquête sur place aura démontré qu'elles sont déjà cultivées en vertu de droits d'usages et à l'issue d'une étude générale sur les besoins alimentaires du pays et les surfaces disponibles. La France qui a une expérience d'expert en la matière notamment avec la création du conservatoire du littoral ou des SAFER, pourrait participer au fonctionnement d'un tel organisme en vue de préserver les droits fonciers des communautés et la sécurité alimentaire des populations. Un mode d'appropriation collective (du type des communaux en France qui ont permis le maintien et la survie de populations rurales sans terre pendant des décennies et qui régit actuellement encore 10% des terres en France) modernisé, pourrait être élaboré. Il s'agit de mettre en place un régime qui garantisse un droit d'usage par la reconnaissance d'un titre foncier exercé collectivement par les habitants de la communauté. Il s'agit d'un vaste chantier qu'il est désormais urgent d'entreprendre.

326 - Secteur de la santé.

Il ne sert à rien de prévoir des missions sanitaires si par notre politique dite de l'émigration choisie (refusée par le Mali en 2009) nous saignons les pays africains de leur personnel médical. Vingt mille professionnels de la santé formés en Afrique (médecins, infirmiers, sages-femmes, etc.) émigrent chaque année vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. Les médecins béninois travaillent davantage en France qu'au Bénin. Paradoxalement, le personnel de santé africain est devenu un pilier des systèmes de soins des pays du Nord qui ont tout simplement négligé de former un nombre suffisant de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes pour répondre à la demande grandissante due au vieillissement de leur population. Pour l'Afrique, la fuite des cerveaux a des conséquences désastreuses : deux enfants sur trois y meurent de maladies qui pourraient être facilement traitées ou prévenues. Dans le même temps, le taux de mortalité infantile est de 1 pour 10, contre 1 pour 200 en France. Actuellement le Niger a perdu pratiquement tous ses experts.

Certes les pays africains ont pris des initiatives lorsque les instances financières le leur permettaient (Malawi). De leur côté, les pays riches ont adopté des codes de bonne conduite qui ont, jusqu'à présent, eu un impact très limité. L'Angleterre et certains pays du Commonwealth s'interdisent de recruter du personnel médical de certains pays déficitaires dont la liste avait été dressée. Ce dispositif n'a pas force obligatoire et la France n'y adhère même pas.

La question revêt une acuité toute particulière en France où s'installent et se multiplient les déserts médicaux. Du fait de notre politique de formation des médecins l'évasion des cerveaux africains ne pourra que s'aggraver. Il importe que les responsables politiques français assouplissent une politique restrictive dictée par la profession toujours bien représentée dans les gouvernements successifs, pour décider de rééquilibrer les effectifs médicaux répondant aux besoins nationaux en formant des professionnels sur place. Il importe également que ces mêmes responsables mettent en place une politique concertée avec les pays africains pour réguler l'hémorragie. De nombreuses initiatives de pays africains hors de la francophonie devraient inspirer une telle politique.

327 - Soutenir la recherche dans le domaine de la pharmacopée médicinale locale.

L'UA a encouragé le développement de structures de recherche dans ce domaine (notamment à l'Université d'Ife au Nigeria). L'efficacité thérapeutique d'un certain nombre de plantes fut validée. Ceci permet d'espérer l'émergence d'une industrie pharmacologique africaine plus autonome à l'égard de l'Occident. Il ne serait pas non plus inutile qu'une instance publique ou contrôlée protège les résultats de cette recherche pour prévenir la confiscation des savoirs locaux par les groupes pharmaceutiques ou en déclare l'appartenance au domaine public.

2^{ème} Thème :

L'influence des facteurs structurels sur l'instabilité du Sahel africain.

« Les pays africains riches en ressources naturelles doivent faire un choix judicieux d'investir dans l'amélioration de la santé et de l'éducation et dans la création d'emploi, tout en réduisant la pauvreté au sein de la population parce que cela ne se produira pas automatiquement lorsque les pays deviendront riches ».

déclare Shantayanan Devarajan
Economiste à la Banque mondiale.

Le Sahel de l'arabe « *Sahel* » signifiant « *Côte ou frontière* », est une bande qui forme un arc qui s'étend du Sénégal au Soudan. Le Sahel est une zone de transit entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire. Il comprend la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Tchad, le Soudan, l'Erythrée, la pointe sud de l'Algérie, la pointe nord du Nigéria et le nord du Sénégal.

La situation générale se caractérise aujourd'hui par des conflits, la fragilité des Etats et l'instabilité politique. Il faut dépasser, pour l'expliquer, les causes immédiates, spécifiques et conjoncturelles comme la sécession de l'Azawad et le putsch militaire de 2012 au Mali et même les causes plus générales liées au développement de l'islamisme radical et à la pauvreté pour rechercher les facteurs structurels c'est à dire les causes susceptibles de constituer, dans une perspective de temps long, les caractéristiques profondes des pays de la région qui pourraient s'opposer à leur développement et à leur stabilisation. Bien entendu, la mise en lumière de ces facteurs, devra conduire à une réflexion prospective sur les orientations politiques, locales, régionales ou internationales susceptibles d'en réduire les effets négatifs et de faciliter, à terme, le développement et la pacification de la zone, en permettant de pérenniser les éventuels succès d'actions immédiates de rétablissement de la paix comme par exemple, la restauration de la souveraineté malienne sur l'ensemble de son territoire, à la suite de l'opération *Serval*, suivie par l'implication de la Mission internationale de soutien pour le Mali (MISMA pour la CEDEAO intervenant au titre de l'ONU) et l'*European Union Training Mission* (EUTM Mali) de l'UE.

A la relative unité des handicaps géographiques s'oppose une grande diversité des handicaps historiques, cela implique qu'à l'homogénéité des objectifs d'une politique de progrès, puissent se combiner une complémentarité des acteurs intervenants et une spécificité des modalités d'action. Ce qui conduit au plan suivant :

I - Unité et diversité des handicaps structurels du Sahel africain

II - Spécificités et complémentarité des actions de progrès à entreprendre

*

* *

I - Unité et diversité des handicaps structurels du Sahel africain.

Les pays du sahel sont soumis à une unité de handicaps géographiques et à une grande diversité de facteurs historiques et sociaux.

11- L'unité relative des facteurs géographiques.

La géographie physique pénalise le développement des pays du Sahel.

111 - Une évidence : le rôle prépondérant de la géographie physique.

Le climat participe à l'érosion des sols et à la difficulté pour les Etats sahéliens d'être auto-suffisant dans le domaine alimentaire.

1111 – Evolution des précipitations.

Le Sahel se caractérise par des températures élevées pouvant dépasser les 50°C, avec des variations diurnes de plus de 30°C. Les vents sont forts, chauds, secs et poussiéreux.

A une saison sèche de huit à dix mois succède une saison humide et courte pendant laquelle les précipitations sont rares mais violentes. Ces orages donnent lieu à un fort ruissellement de type hortonien (l'intensité de pluies dépasse la capacité d'infiltration des sols). Les précipitations permettent de diviser le Sahel en trois zones :

- la zone saharo-sahélienne où la pluviométrie est comprise entre 100 et 200 mm est plus propice au nomadisme et au pastoralisme qu'à la culture. Les ethnies *Peul, Daza, Zaghawa, Beja, Afar, Somali, Touareg* et *Baggara* la parcourent avec leurs troupeaux ;
- la zone sahélienne où la pluviométrie est comprise entre 200 et 400 mm est une zone de pastoralisme. Toutefois sa pluviométrie permet par endroit, grâce aux retenues d'eau de cultiver le sorgho ou le millet. La culture de ces semences tend à prendre la place des pâturages ce qui engendre une augmentation de la désertification car cette zone est mal adaptée à ce type d'agriculture ;
- la zone soudano-sahélienne où la pluviométrie est comprise entre 400 et 600 mm est une zone qui permet aux ethnies d'agriculteurs : *Malinké, Bambara, Songhai* et *Dogons* au Mali ; *Songhai, Zarmas* et *Haoussas* au Niger ; *Kanuris* au Tchad et au Soudan ; *Mossis* au Burkina Faso, de cultiver le sorgho, le maïs et le coton. Elle est l'objet de conflits entre les ethnies nomades qui viennent faire pâturer leurs troupeaux sur les terres des ethnies de paysans sédentaires ;

Le Sahel est traversé par cinq fleuves extra-sahéliens : le Sénégal, le Niger, le Logone-Chari, le Nil Blanc et le Nil Bleu. Il comporte un grand lac : le Lac Tchad qui entre 1910 et 2010 a perdu 80% de sa surface. Le réseau hydraulique sahélien est aussi composé de cours d'eau éphémères se jetant dans des mares temporaires. Ces mares retiennent l'eau jusqu'au printemps et constituent des espaces favorables pour les troupeaux. Le développement de programmes de bassins de rétention et de lacs artificiels basés sur des techniques d'aménagement simples permet la récupération d'importantes quantités d'eau de ruissellement.

Le réseau se complète de grands systèmes aquifères tel celui des grès de Nuble et les nombreux bassins du lac du Tchad, de l'Iullemeden, de Taoudéni et le système du bassin sénégalomauritanien. Leurs importantes potentialités hydrauliques offrent une grande opportunité pour la valorisation des régions du Sahel. Actuellement, ces ressources sont faiblement exploitées à cause de la profondeur des nappes et aussi de la salinité des eaux.

Les pays sahélo-saharien s'étendent sur 11% des terres émergées quand leurs ressources en eau ne représentent que 1% des ressources mondiales. Les experts estiment que les ressources en eau doivent atteindre 1 000 m³ par habitant dans les pays où l'insuffisance alimentaire nécessite l'irrigation. En 2025, les prévisions d'accroissement de la population prévoient que le Burkina Faso et l'Éthiopie seront sous cette norme tandis que la Mauritanie, le Niger et le Soudan seront juste à 1 000 m³ par habitant, ce qui risque d'engendrer des risques de pénuries locales et conjoncturelles. Actuellement, quatre pays : la Mauritanie, le Niger, le Soudan et le Tchad ont des ressources extérieures en eau dépassant leurs ressources intérieures. Or, l'accroissement de la population et le développement économique engendreront une augmentation de la demande en eau et sa nécessaire répartition pour satisfaire à la fois les besoins des populations, des industries et de l'agriculture, source d'inévitables tensions tant entre les Etats qu'au sein des Etats. La sécheresse engendre déjà aujourd'hui des tensions entre les ethnies pastorales et les ethnies agricoles.

1112 – Désertification et problème de la terre.

La tendance à la désertification renvoie à la question des sols. Ils sont majoritairement constitués de sable et de terres rouge-jaunâtres, légèrement acides. Ils reposent sur une couche de latérite et sont pauvres en matières organiques, soit environ 1%, en phosphore et en azote. De plus,

les décennies de déficit pluviométrique entraînent leur dégradation et une réduction des surfaces de pâturages et donc de la production agricole. Ainsi un tiers des terres est devenu aride et 35 % des terres cultivables sont menacés. Par ailleurs, environ 90 % de l'énergie domestique consommée provient du bois ce qui accroît le déboisement et affecte la conservation des sols et des habitations fauniques et réduit la biodiversité. Ainsi depuis 1900, le Sahara a-t-il progressé vers le Sud de plus de 250 km sur un front de 6 000 km.

L'eau détermine deux zones d'activité agricole. Au nord en bordure du désert, on trouve un secteur agro-pastoral qui survit, au rythme des pluies. Au sud, le long des fleuves ou dans la région des savanes, les récoltes sont plus abondantes (céréales, tubercules). Cette activité se caractérise par son importance économique. Elle emploie de 50 à 80% de la population active et génère en moyenne 30 à 40% du PIB. On ne retrouve ces chiffres élevés et spécifiques aux Pays les Moins Avancés (PMA) nulle part ailleurs dans le monde.

Cette agriculture est peu performante. Essentiellement vivrière et destinée à l'autoconsommation, elle repose sur une multitude de petites exploitations avec de faibles rendements. Les terres arables sont rares et très peu de surfaces sont irriguées. Les moyens financiers nécessaires à la sélection des semences, à la mécanisation et à l'utilisation d'engrais font défaut. Les méthodes sont archaïques.

Les surfaces cultivables par chaque famille diminuent. Cette tendance n'est pas due uniquement à la surpopulation et à l'avancée du désert. L'accaparement des terres les plus fertiles par des multinationales étrangères qui développent des cultures de produits alimentaires ou à usage industriel destinées à l'exportation et susceptibles de procurer des devises aux pays concernés progresse au détriment de la paysannerie locale. Ces procédés fonctionnent d'autant plus aisément que la propriété foncière individuelle est peu répandue. La terre appartient aux collectivités traditionnelles ou à l'Etat.

La famine constitue donc un fléau toujours menaçant en raison d'une agriculture mal adaptée aux besoins locaux

112 - Un paradoxe : les difficultés créées par les ressources en matières premières.

Le Sahel dispose d'un immense potentiel en ressources énergétiques et en matières premières.

1121 – Les cas des hydrocarbures.

Le Sahel disposerait de plus de 60 milliards de barils de réserves pétrolières. Il pourrait donc jouer un rôle prépondérant comme fournisseur de pétrole. La Chine s'intéresse déjà au pétrole africain et en particulier à celui du Soudan où la China National Petroleum Compagny (CNPC) a investi, depuis 1999, 15 milliards de dollars dans le développement des champs pétroliers. Les prospections et l'exploitation de puits de pétrole ont commencé dans le bassin de Taoudini, partagé entre le Mali, l'Algérie, la Mauritanie et le Niger. La société Total et la société algérienne Sonatrach sont les plus impliquées dans les recherches. La Mauritanie produit déjà 7 000 barils par jour où Total et Petronas explorent de nouveaux gisements. Des sociétés chinoises négocient l'exploitation des champs pétroliers d'Agadem et leur acheminement vers Zinder où sera construite une raffinerie d'une capacité de 20 000 barils par jour. Au Tchad, Exxon mobil exploite les gisements pétroliers dans la région de Doha. Les recettes engendrées par la production pétrolière représentent la moitié du PIB national.

L'exploitation induit une géopolitique des tubes par les grandes puissances qui organisent le désenclavement des zones de production. La Chine participe au financement des oléoducs transportant le pétrole du Soudan vers la mer rouge, les Etats-Unis ceux qui l'amène du Niger et du sud du Tchad vers le Golfe de Guinée et l'Europe via le Sahara. Total et Gazprom financeront la construction du gazoduc de plus 4 000 km reliant le Nigéria à l'Algérie. L'oléoduc reliant le sud du

Tchad au terminal de Kribi, au Cameroun sur une longueur de plus de 1 000 km devrait être prolongé jusqu'au champ du Sud-Soudan.

1122 – Le cas de l'uranium.

Le Niger, avec 8,7% de la production mondiale, se place au quatrième rang mondial. Les exportations d'uranium représentent la moitié de ses exportations. Après la relance de la production d'Arlit, l'ouverture de la mine d'Imouren placera le Niger au 2^{ème} rang mondial des producteurs.

1123 – Le cas des autres matières premières.

Et il y a d'autres matières premières. La Mauritanie dispose d'un important gisement de minerais de fer. Elle est le premier fournisseur de l'Union Européenne. Le Mali est le troisième producteur d'or africain. La Mauritanie en produit pour un montant de 500 millions de dollars.

Les pays du Sahel possèdent une grande variété de matières premières mais ils ne disposent pas des infrastructures leur permettant d'attirer les sociétés pour les exploiter.

Même si l'industrie produit dix fois plus d'or que la filière traditionnelle, elle ne parvient pas à compenser les emplois perdus par l'industrialisation des mines. La libéralisation prônée par les plans d'ajustement structurels produit donc des effets pervers : incursion des grands groupes miniers internationaux face auxquels les anciennes sociétés publiques ne peuvent rivaliser sur le plan économique, exploitation des ressources naturelles à bas prix, expropriation d'agriculteurs et de mineurs artisanaux qui perdent leur revenu et risquent d'accroître la pollution en raison des méthodes industrielles d'extraction.

113 - Un problème : la facilité de trafics clandestins.

Les routes caravanières séculières traversant le Sahel sont devenues les lieux de transit privilégiés pour les trafics et la contrebande. Le Sahara est devenu la plaque tournante des trafics de déchets toxiques, de pétrole, de véhicules, de médicaments, de cigarettes, d'armes, d'êtres humains et de drogue. Le Sahel offre aux trafiquants un avantage essentiel ; il est très peu surveillé par les Etats de la région. L'évolution des trafics illicites résulte de la prolifération de la corruption à grande échelle dans les pays du Sahel. Dans son rapport de 2010 sur la perception de la corruption, l'ONG Transparency International classe, sur 178 pays, le Burkina Faso à la 98^{ème} place, le Mali à la 116^{ème}, la Mauritanie à la 143^{ème}, le Tchad à la 171^{ème} et le Soudan à la 172^{ème}. Les quatre trafics qui ont des implications sur la situation sécuritaire de la région sont : le trafic de drogue, le trafic de cigarettes, le trafic des armes et le trafic d'être humain.

1131 – Le trafic de drogue.

Le Sahel se situe aux portes de l'Union Européenne qui est le premier marché mondial de la consommation de drogue. Le haschisch provient du Maroc et d'Afghanistan ; les principaux producteurs. La cocaïne provient d'Amérique du sud. A la fin du XX^{ème} siècle, les cartels mexicains ont supplantés les colombiens sur le marché d'Amérique du nord saturé et d'une faible rentabilité. Dès lors, ces derniers se sont intéressés au marché européen. La drogue quitte la Colombie et traverse l'océan atlantique à hauteur du 10^{ème} parallèle car la « *Highway ten* » est moins risquée que la voie la plus directe. Puis en Afrique, elle est acheminée selon deux routes, celle du nord qui traverse le Mali, le Niger, la Libye et les Balkans vers l'UE et celle de l'ouest après le Mali et le Niger traverse le Tchad et le Soudan en direction du Proche-Orient.

Les experts estiment que 100 tonnes de cocaïne, soit 1/5 de la production mondiale, transitent par le Sahel. Seuls 0,2 % de ce tonnage sont saisis chaque année.

1132 – Le trafic de cigarettes.

Le trafic de cigarettes représenterait plusieurs centaines de millions d'euros. Elles proviennent soit d'usines de contrefaçon implantées au Nigéria soit d'un détournement des circuits officiels. Elles sont destinées aux consommateurs marocains, algériens, tunisiens, libyens, égyptiens et

moyen-orientaux. Les groupes terroristes de la région s'intéressent à ce trafic auxquels ils ne participent pas, se contentant de percevoir une dime pour la protection des convois. L'un des responsables d'AQMI, Mokhtar Belmokhtar, impliqué dans la contrebande, est d'ailleurs surnommé « *Mister Malboro* ».

1133 – Le trafic d'armes.

Le Sahel est aussi devenu un lieu idéal pour le trafic d'armes. Les experts estiment que 8 millions d'armes y circulent. Ce sont des fusils d'assaut, des pistolets automatiques, des mitrailleuses lourdes, des canons anti-aériens et des missiles antichars et sol-air. Cependant les règles rigoureuses de conditionnement et les conditions climatiques rendent peu probable le fonctionnement des missiles. La chute du régime de Kadhafi, en 2011, a entraîné une dispersion des armes détenues par les armées libyennes et renforcé le trafic au Sahel. Il participe à l'armement des groupes terroristes et contribue à l'équipement des bandes criminelles agissant en Europe.

1134 – Le trafic d'êtres humains.

Le trafic d'êtres humains prend plusieurs formes.

11341 – *L'immigration clandestine.*

En dépit des mesures de coopération mises en œuvre entre les pays du Sahel et les membres de l'Union Européenne, le Sahara reste une plaque tournante. Le nombre de migrants clandestins transitant par le Sahel est estimé à 120 000 par an. Il emprunte trois routes principales. La route de l'ouest longe la côte de l'océan atlantique ; la route centrale passe par Gao au Mali ou par Agadez au Niger avant de rejoindre les côtes marocaines, tunisiennes ou libyennes enfin la route de l'est part de la Somalie en direction de Khartoum avant de rejoindre les côtes libyennes.

11342 – *Le commerce des otages.*

Le 27 janvier 2007, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) prend le nom d'Al Quaida au pays du Maghreb Islamique (AQMI) signant ainsi son allégeance à Oussama ben Laden. La folie meurtrière d'AQMI reste concentrée sur le territoire algérien et ne s'étend pas au sol européen contrairement à ce qu'espérait ben Laden. Aussi AQMI reporte-t-elle sa violence sur les étrangers en Afrique du nord et au Sahel.

La région sud d'AQMI se divise en deux zones d'activités. La première est celle du sud-ouest algérien, du Mali et de la Mauritanie dirigée par Mokhtar Belmokhtar, davantage considéré comme un homme d'argent que comme un religieux. Il dispose d'une *katiba* d'environ 80 hommes. La seconde s'étendant du Tchad au Niger était dirigée par Abou Zeid jusqu'à sa mort en février 2013. Il dirigeait une *katiba* d'environ 120 hommes. Les deux hommes sont d'anciens contrebandiers qui se sont livrés à une concurrence au sein d'AQMI qui engendra une spirale de la violence.

AQMI n'éprouve aucune difficulté pour se financer. En 2001, une fatwa de l'égyptien Abou Bassir al-Tartousi a légitimé le recours au vol, à la contrebande et au racket. En 2008, Abou Zeid obtient au cours d'un conseil des chefs que des financements plus respectables soient recherchés : la dime et la prise d'otages. La dime touche les trafics transitant par le territoire contrôlé par AQMI. Il est admis de frapper le trafic de drogue si la marchandise est destinée aux pays des infidèles ; c'est-à-dire les pays de l'Union Européenne. Les otages sont considérés comme des prisonniers de guerre. Le droit islamique autorise d'échanger les prisonniers de guerre contre d'autres prisonniers ou contre une rançon.

Selon un conseiller du président algérien Bouteflika, jusqu'en septembre 2010, les pays occidentaux ont versé en échange de la libération de leurs ressortissants 150 millions d'euros à AQMI. Depuis dix ans, le fait de payer a fait considérablement augmenter le prix des rançons. Ainsi en 2003, 31 otages européens furent libérés en échange de 5 millions d'euros alors qu'en 2010, une libération coûtait environ 2,5 millions d'euros. Aujourd'hui, AQMI réclame 90 millions d'euros pour libérer les otages d'Areva.

12 - La diversité des facteurs historiques.

Le poids de l'Histoire est encore présent dans les relations inter et intra-étatique.

121 – Les ferments de différenciation culturelle.

Les pays sahéliens se trouvent sur une zone sismique ethno-linguistique.

1211 – Le morcellement ethno-linguistique.

Les langues parlées dans les Etats sahéliens sont au nombre de 402 (71 au Burkina Faso, 32 au Mali, 8 en Mauritanie, 21 au Niger, 127 au Tchad, 11 en Erythrée et 132 au Soudan) ; soit une moyenne de 278 000 locuteurs par langue. Elles appartiennent à la famille chamito-sémitique, à la famille saharienne et à la famille nigéro-congolaise. Les langues de la famille sémitiques et, en particulier l'arabe, doivent leur expansion, à partir du VII^{ème} siècle, à la propagation de l'islam et à la puissance militaire des arabes.

Dans la notion de peuple, d'ethnie, de tribu, de caste ou de clan, il y a la conscience forte d'appartenance à un groupe. Ce sentiment structure la société sahélienne. La fracture identitaire des populations est exacerbée par la rudesse des conditions de vie car la pérennité du groupe est souvent en jeu. La première fracture, Nord-Sud, à l'échelle du continent, est le choc de deux cultures. Elle caractérise l'architecture interne de la plupart des États sahéliens et traduit une opposition entre les populations « blanches », souvent arabisées et les populations "noires" attachées à une tradition locale. Les préjugés davantage que la couleur de peau distinguent ces deux groupes. Cet antagonisme latent devient plus vif lorsque les ethnies victimes de la traite, doivent cohabiter avec celles qui ont participé activement au commerce des esclaves par l'intermédiaire des marchands, des propriétaires ou de leurs complices. La seconde fracture, transnationale, est inextricable. A la fin du XIX^{ème} siècle, les colonisateurs ont choisi de figer leurs sphères d'influence (conférence de Berlin et accords bilatéraux) dans une logique économique. La gestion des territoires acquis et les accords passés avec les potentats locaux ont entraîné un découpage de ces sphères tenant compte des impératifs politiques, militaires et administratifs. Les puissances coloniales ne se sont pas soucies des ethnies. Par ailleurs, l'imbrication inextricable des communautés sur d'immenses espaces était antérieure à leur domination. Par exemple les *Peuls*, à la suite de migrations ou conflits, étaient déjà implantés par groupes sur une zone allant du Sénégal jusqu'au Niger. Les traditions de ces derniers ont d'ailleurs diversement évolué selon les endroits et la notion de peuple *Peul*, comme celui de peuple *Toucouleur*, *Malinké*, *Toubou*, ou *Touareg*, appartient plutôt au géographe ou à l'historien qu'au géopoliticien. Il peut être question de solidarités qui dépassent les frontières, notamment en cas de rébellion, mais pas d'unicité. La dernière fracture constatée, interne aux Etats, est source de tensions permanentes. L'hétérogénéité des groupes ethniques, qui vivent juxtaposés dans un même pays. est un frein à la constitution d'Etat-Nation ayant une culture et des valeurs communes. Il en résulte des luttes d'influence, y compris pour la conquête du pouvoir politique avec ses alliances de circonstances.

Les rapports au pouvoir peuvent être déroutants pour un occidental. La loyauté vis-à-vis de l'ethnie peut prévaloir sur le sentiment national ; les intéressés attachent alors plus d'importance aux avantages (postes de responsabilité ou des avantages matériels) que peut en retirer leur communauté qu'au bien commun de l'ensemble de la population. Si cette attitude extrême n'est pas toujours le cas, l'ethnie fonctionne souvent comme un réseau. Il y a des élus qui sont légitimes politiquement mais qui ne le sont pas socialement. De nombreux cas existent dans l'administration où des subordonnés refusent d'obéir à leur patron sous prétexte qu'il n'a pas d'ordre à leur donner, puisqu'il est un descendant de bijoutier ou de cordonnier ou de boisselier. De même, le chef réel n'est pas toujours celui qui possède la plus haute position hiérarchique. Le respect des anciens est une des valeurs fondatrices de la culture orale ; cette soumission freine l'épanouissement des compétences des plus jeunes et bride leur esprit critique. Les croyances influencent l'opinion au point de passer outre toute rationalité. Enfin, le pouvoir central doit composer avec les chefs coutumiers utiles pour maintenir les équilibres locaux et parfois même pour prendre le relais dans les zones périphériques.

La société est fortement hiérarchisée et conservatrice. Les trajectoires de vie sont souvent prédéterminées. La tradition induit l'activité : guerriers, pasteurs, marchands... Ainsi au Niger, les *Djermas* exercent-ils plutôt le pouvoir militaire et les *Haoussas* le pouvoir économique. La tradition définit aussi le statut social des individus. Dans le Sahel traditionnel, la société est divisée en deux classes : celle des nobles et celle des artisans, l'esclavage ayant été aboli. Ces classes sont à leur tour partagées en castes. Les nobles se répartissent entre aristocrates, guerriers, religieux, paysans ou pêcheurs. Les castes auxquelles appartiennent les artisans correspondent à des métiers (forgerons, bûcherons, cordonniers...). La tradition perpétue également l'inégalité entre les sexes : elle est d'autant plus accentuée que l'influence de l'Islam est grande. A l'intérieur de ce système, l'endogamie demeure et les relations entre les différentes strates de la société souffrent de nombreux interdits. Cependant influencées par l'étranger et en particulier l'Occident, les mentalités évoluent dans les villes où l'argent ou le mérite personnel deviennent les critères de base.

Quelques chiffres traduisent la difficile percée de la modernité au sein de la société. L'éducation se caractérise par un faible taux d'alphabétisation : souvent inférieur à 40%, il est l'un des plus mauvais de la planète et touche davantage les femmes. Les indicateurs de santé publique figurent parmi les pires ; par exemple, l'espérance de vie est toujours inférieure à la moyenne mondiale (cinq à vingt ans d'écart suivant les pays).

1212 – Les oppositions religieuses.

Quand on a le ventre vide, de quoi parle-t-on d'abord : de liberté ou de justice ? L'Islam, la religion majoritaire, promet la justice sociale au travers de ses différentes mouvances.

Les Musulmans sont largement majoritaires dans les pays du Sahel avec deux exceptions ; les Chrétiens sont les plus nombreux en Ethiopie (60-70 %) et ils forment une minorité importante au Tchad (40%). Ces disciples de l'Islam sont en général sunnites mais beaucoup d'entre eux (20 à 50%) se définissent simplement comme musulmans. Ils sont très pratiquants (80% en moyenne), beaucoup adhèrent à la chari'a (40 %) et certains conservent des pratiques ouvertement animistes (25%).

L'Islam sahélien est l'un des fondements constitutifs des sociétés locales. Cette religion est non seulement un mode de vie mais aussi un message d'espoir spirituel et temporel. En particulier, dans sa forme fondamentaliste, elle établit un lien inconscient entre pureté religieuse et moralité individuelle ou publique ; elle apparaît comme une alternative universaliste aux modèles hérités de la colonisation ou du socialisme qui n'ont pas su éradiquer la pauvreté et apporter la justice sociale. Elle donne à ses pratiquants, en particulier les plus jeunes, une identité commune face aux non-croyants, une dignité, une fierté, voire un sentiment de supériorité puisqu'ils croient être les seuls à avoir accès à la vérité.

Introduit par les conquérants puis les commerçants arabes en plusieurs étapes dès le VII^{ème} siècle, l'Islam traditionnel au Sahel peut se classer en trois courants qui, à divers degrés, laissent une place aux aspirations des populations locales. L'école chaféite, l'une des quatre écoles juridiques qui proposent une interprétation du Coran, est la plus prudente. Elle est présente dans la Corne de l'Afrique, Soudan compris. L'école malékite, implantée à l'ouest, fait preuve de davantage d'ouverture. Le soufisme, qui est la recherche individuelle d'un Islam purificateur, est le plus tolérant des trois vis-à-vis des pratiques locales ; il s'accommode également du progrès et il a établi une pratique religieuse aux principes égalitaires qui prenait ses distances vis à vis des Arabes. Les confréries soufies (*Qadiriya*, *Tijaniya*, *Idrisiya*, *Mouridiya*) ont joué un rôle essentiel dans l'expansion de l'Islam au Sahel et s'impliquent fortement dans les domaines politique et social de tous les Etats.

Face à cet Islam relativement apaisé au lendemain des indépendances, le rigorisme religieux tente de s'imposer depuis ces dernières décennies. D'abord par un message porteur d'espoir, ensuite par un effort de formation, enfin par un soutien matériel et financier. Le combat pour la vraie foi est

conduit par trois mouvances concurrentes ou antagonistes. La première est celle des prédicateurs avec les salafistes les moins extrémistes (wahabites) soutenus par l'Arabie Saoudite et le Qatar. Ils ont un double objectif : le retour à l'Islam des origines et le remplacement dans la légalité, grâce au poids grandissant de ses fidèles, des régimes existant dans les pays à majorité musulmane, par un pouvoir islamique. Les tablighs et leurs missionnaires pakistanais, sont dans la même logique avec un Islam sans concession venu du sous-continent indien mais avec des moyens plus limités. La deuxième tendance est représentée par les Frères Musulmans, présents notamment au Soudan : leur action est politique avant d'être religieuse. La troisième force est constituée par les salafistes adeptes de la violence, les djihadistes. Ces derniers condamnent les autres Musulmans en raison de leur foi jugée insuffisamment littéraliste et de leur engagement dans le jeu politique d'Etats jugés impies qui doivent être éliminés par la force. Ces djihadistes peuvent être répartis en plusieurs branches ; ceux dont le projet est internationaliste (AQMI), ceux qui ont une ambition locale (Shebabs), ceux qui s'en réclament pour défendre une cause (MNLA) ou leurs intérêts (Mokhtar Belmokhtar le borgne). Néanmoins, ce qui reste difficile à appréhender pour chacune de ces nouvelles mouvances, c'est leur poids réel. Les djihadistes, présents au Niger, Mali, Mauritanie et Somalie, sont peu nombreux mais contrôlent de vastes territoires. Les wahabites, et dans une moindre mesure les tablighs, trouvent dans les villes un terreau beaucoup plus réceptif que dans les campagnes. Les Frères Musulmans sont particulièrement actifs au Soudan.

Par ailleurs, la liberté de religion est très encadrée dans certains Etats. Ainsi, en Erythrée, une ordonnance gouvernementale signée en mai 2002 impose-telle, à l'exception des quatre principales religions (Eglise orthodoxe érythréenne, islam, Eglise évangélique érythréenne et Eglise catholique), la dissolution de tous les groupes religieux. Ils doivent, pour être enregistrés, faire une demande dans laquelle ils indiquent les noms de leurs membres et leurs sources de financement.

122 - Les difficultés d'unification politique : la gouvernance en Afrique sahélienne.

L'Afrique sahélienne a connu d'importantes difficultés d'unification politique liées aux dysfonctionnements récurrents de ses modes de gouvernance que l'on pourrait schématiser autour de trois causes principales : le poids de son histoire, le choix de modèles politiques inadaptés lors de la décolonisation, et l'inefficacité des structures de coopération régionale.

1221 – Le poids de l'histoire.

Le poids de l'histoire se manifeste encore aujourd'hui tant sur le plan du temps long que sur celui plus proche de la période coloniale.

12211 – Les limites des empires pré-coloniaux.

L'Afrique occidentale et particulièrement la région du fleuve Niger est le berceau de plusieurs grandes entités étatiques : l'empire du Ghana ; l'empire mandingue du Mali, au XIV^{ème} siècle ; l'empire songhaï, au XVI^{ème} siècle et de façon plus significative, l'empire toucouleur et le royaume *peul* du Macina, au XIX^{ème} siècle. Le début du XIX^{ème} siècle marque la fin des grands empires laissant la place à un émiettement politique et social qui se manifeste par la multiplication des villages fortifiés ou *tatas* et sur le plan religieux par le recul de l'islam face à la croissance des croyances traditionnelles comme l'animisme qui constituait le fondement idéologique des Etats *bamana* ou *bambara* de Ségou et du Kaarta. Puis des chefs ambitieux se réclamant de l'islam comme Cheikhou Ahmadou et El Hadj Omar Tall entreprirent de recréer de grands ensembles politiques capables d'assimiler les divers peuples. Les ressorts furent à la fois ethniques, économiques, politiques mais surtout religieux.

Le *jihad* est l'effort vers un but déterminé ou l'effort sur soi-même mais aussi l'action armée en vue de l'expansion ou de la défense de l'islam. Les *Hausa* et les *Peul* prirent une part active aux guerres saintes. Les premiers comptaient des riches négociants. Les seconds furent la principale composante ethnique et sociale des révolutions religieuses formant de fortes communautés dans le Macina, le Bornu, l'Adamawa, le Futa Jallon et en pays haussa. Des considérations économiques expliquent aussi leur implication dans ces guerres.

La conversion des *Peul* fut tardive, elle remonte au XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle et concerne des groupes sédentarisés. Visant l'hégémonie sur les régions du Soudan occidental et central, les *Peul* s'imposèrent grâce à la conjonction de la conversion, de la constitution d'une élite formée d'une aristocratie guerrière et d'une classe maraboutique et de la création de théocraties. En effet, par cinq *jihad*, ils devinrent les maîtres de cette région et l'islam apparut comme un facteur de mobilisation et d'intégration au détriment des religions anciennes. Le mode opératoire de l'intégration fut la violence, institutionnalisée sous la forme du *jihad*. Le commandement et la conduite des opérations étaient assurés par les chefs des grandes familles aristocratiques avec le souverain à leur tête. Les armées *peul* constituaient un instrument de conquête redoutable jusqu'à appliquer la terreur. Leur cavalerie était leur fer de lance et il leur donna la supériorité militaire de l'Afrique soudanaise jusqu'aux lisières de la forêt tropicale.

Depuis 1760-1770, la théocratie du Fuuta Jallon représentait une forme de retour à une tradition de grands empires et Etats pluriethniques, rompue depuis la fin du XVI^{ème} siècle. A la tête de l'Etat se trouvait un souverain élu, l'*almami* (de l'arabe *imam*, celui qui dirige la prière) mais cette institution est une sorte de dyarchie avec alternance de l'*almami* tous les deux ans, issu des deux grandes familles aristocratiques. L'Etat revêtait un caractère multiethnique à prépondérance *peul*. La société était inégalitaire et hiérarchisée avec au sommet, l'aristocratie militaire et la classe maraboutique. Puis venaient les hommes libres, la base étant formée de dépendants, serviteurs et esclaves (captifs), installés dans les villages de culture exploités au profit de l'aristocratie *peul*. La prospérité économique et la stabilité politique favorisaient la cohabitation entre ces catégories. Le brassage des populations, l'adhésion à l'islam et aux valeurs *peul* favorisèrent l'intégration et l'homogénéisation ethnique car le véritable clivage était entre musulmans et non musulmans

La *dina* (religion et islam) de Cheikhou Ahamadou, au Macina, dans le delta central du Niger, était une théocratie. Voulant rompre avec la corruption des métropoles nigériennes, il fonda une nouvelle capitale à Hamdallay (Louange à Dieu). A la tête de l'Etat, il prit le titre d'*amir al-muminium*, assisté d'un Grand Conseil composé de grands érudits, organe à la fois exécutif, législatif et judiciaire. Selon la règle, Ahamadou Cheikhou (1845-1853), son fils lui succéda. L'expérience de la *dina* s'acheva en 1862 sous la pression des rivalités pour le pouvoir et les convoitises extérieures dont celle d'El Hadj Omar.

L'empire toucouleur d'Omar Seydou Tall devenu El Hadj Omar prit le relais des hégémonies *peul* alors qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, l'expansion de l'islam se ralentissait. A partir de 1848, El Hadj Omar représenta un islam rénové qui apporta un nouvel élan spirituel au Soudan occidental et tenta de l'unifier en une théocratie toucouleur. Situé sur le cours moyen du fleuve Sénégal, l'espace toucouleur avait un peuplement issu de brassages anciens, intégrant des éléments *peul* et maures, appartenant au groupe des *Hal-pularen*. Le *jihad* d'El Hadj Omar correspondit à la montée de la *Tidjaniyya* aux dépens de la *Qadriyya*, le principal mouvement confrérique parmi les Maures jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Issue du soufisme, une tendance mystique et ascétique, apparue en Irak, au XII^{ème} siècle, la confrérie se développait autour d'un *imam* ou *cheikh* avec une tendance aristocratique se transmettant de père en fils. L'action d'El Hadj Omar fut marquée par son appartenance à la confrérie de la *Tidjaniyya*, fondée au XVIII^{ème} siècle dont l'épopée favorisa l'enracinement par des traits plus démocratiques. Se laissant entraîner vers les terres islamisées de la boucle du Niger, il compromit le caractère sacré de son action au profit d'une entreprise de guerre de sectes déchirant l'islam et de guerre de conquête et non de *jihad*. 1. Son fils Ahmadou (1864-1893) établit sa capitale à Ségou, au bord du Niger et instaura une théocratie militaire où l'*almami* était à la fois chef spirituel et temporel, assisté d'un conseil comprenant de grands marabouts. La loi coranique restait le principe fondamental du gouvernement. Plus que la domination d'une ethnie, l'empire toucouleur s'est voulu une construction religieuse autour d'une foi revivifiée, la conquête servant de support matériel. Son extension fut contemporaine de la conquête coloniale européenne et s'y brisa. Ségou tombe en 1892.

Les empires précoloniaux dont il reste une relative dimension mythique en référence aux chefs charismatiques ne sont pas parvenus à pérenniser des structures étatiques malgré la force dynamique de l'islam stimulant les populations soudanaises.

Lors de la reprise de la conquête coloniale au tournant des années 1880, les Européens et particulièrement les Français et les Britanniques convoitaient la boucle du Niger et la mythique Tombouctou. Les Français avançaient depuis le Sénégal et les Britanniques depuis le delta du Niger. Les officiers français établirent peu à peu le pouvoir de la République sur le Haut fleuve Sénégal-Niger repoussant les compétiteurs toucouleur. L'instauration de la colonie du Soudan français en 1890, suite à la prise de Ségou, marque la déchéance de la puissance toucouleur. Tombouctou fut prise en 1894 contre les Touareg et Bamako devint capitale en 1908. Au gré de la conquête territoriale résultant de succès militaires, le pouvoir colonial instaurait la pacification en vue de la mise en valeur et mit fin aux luttes intestines, ralliant souvent les récalcitrants. L'islam fut un catalyseur de la résistance à l'avancée européenne. A tel point qu'à l'exemple de Faidherbe, ses successeurs oscillèrent entre deux positions. D'un côté, ils nouèrent un compromis avec les Marabouts pour mieux les contrôler voire utiliser les chefs traditionnels pour asseoir l'influence française en leur déléguant des fonctions au sein de l'Etat colonial et en respectant l'exercice du culte. D'un autre côté, ils combattirent l'islam par les armes. Lors de son entreprise conquérante, Samory Touré, un *Dyula* converti à l'islam depuis sa jeunesse, joua la carte de la religion afin de fédérer les oppositions à la présence française. Mais il sous-estima la rébellion des tribus animistes violemment soumises et que la France soutint. La paix instaurée, l'Etat colonial contrôla l'ensemble du territoire en le découpant en cercles administratifs. A l'heure des indépendances, les nouveaux Etats dont celui de la République du Mali se sont construits sur le modèle français.

12212 – La création des frontières.

Les frontières actuelles sont les cicatrices de l'histoire. La notion de frontières est rigide car son tracé relève d'accords internationaux négociés politiquement et juridiquement. L'espace saharien découpé en territoires nationaux gérés par les Etats est artificiel. Il est issu de conventions négociées et considérées comme intangibles. Les Etats du Sahel lorsqu'ils ont accédé à l'indépendance ont conservé les mêmes frontières ce qui a engendré la « *balkanisation de l'Afrique* » selon Léopold Sédar Senghor. L'accès à l'indépendance a modifié des relations entre les ethnies (l'inversion des rapports dominants/dominés, des relations entre populations arabes et noires).

Le cas des Touaregs est particulièrement révélateur de tous ces problèmes; en effet au moment de la décolonisation, inquiets face à la création des frontières des nouveaux Etats qui allaient les empêcher de nomadiser librement selon d'anciennes traditions et refusant d'être dominés par les populations noires du sud avec lesquelles existait un lourd passé d'esclavage, ils avaient écrit au général de Gaulle : « *Puisque vous quittez le pays touareg, rendez-nous notre bien tel que vous nous l'avez arraché... nous ne voulons pas que les Noirs et les Arabes nous dirigent... Puisque l'indépendance s'annonce, alors nous, les Touaregs, nous voulons nous diriger nous-mêmes* ». S'ensuivent des décennies de révoltes et de conflits avec les Touaregs répartis sur plusieurs pays: 300 à 500 000 au nord du Mali, 800 000 au Niger, 70 000 en Algérie, des milliers en Libye, en Mauritanie, au Burkina Faso... La carte des ethnies du Mali expose la complexité des problèmes entre Touaregs, Peuls, Songaï, Bambara, Sénoufo, etc...

Toutefois, il existe une deuxième école qui affirme que le problème des frontières, généralement perçu par les occidentaux comme la cause de beaucoup de maux, n'en est pas une ; c'est la thèse de l'historien Achille Mbembe : « *Loin d'être le simple produit de la colonisation, les frontières actuelles traduisent les réalités commerciales, religieuses et militaires, les rivalités, les rapports de force et les alliances qui prévalaient entre les différentes puissances occidentales, puis entre elles et les Africains au long des siècles qui précédèrent la colonisation proprement dite* ».

1222 – L'inadaptation du modèle d'Etat post-colonial importé.

L'inadaptation du modèle d'Etat post-colonial importé par les Etats africains nés de la décolonisation est principalement due au décalage entre la mise en œuvre systématique des institutions de la démocratie occidentale et la survie des traditions spécifiques de la société africaine et de ses modes de gouvernance. Une de ses conséquences récurrentes est le développement d'interventions politiques des forces de sécurité au détriment de l'efficacité de leur fonction principale.

12221 – *Le recours systématique aux concepts et institutions occidentales.*

Le recours aux concepts et institutions occidentales, préparé par l'évolution de l'administration coloniale, se manifeste sur le plan juridique par la transposition directe de la notion d'Etat de droit et sur le plan politique par l'imitation sans nuance de la démocratie représentative inspirée du modèle présidentieliste de la V^{ème} République française.

Le concept d'Etat, tant par sa composante sociétale qui suppose la conscience claire d'une identité nationale que par ses attributs juridiques qui impliquent l'institutionnalisation d'un pouvoir souverain, est apparu, dans le monde occidental, à la suite d'une lente évolution historique marquée par les spécificités socioculturelles de cet environnement. Il était donc inévitable que la seule transposition de ses aspects structurels sous la forme d'une machine administrative complexe héritée des pratiques coloniales, conduise à une bureaucratie routinière dépourvue de toute réalité humaine. L'hétérogénéité ethnique, née d'un découpage territorial artificiel comme les particularités traditionnelles des relations société/pouvoir du monde précolonial dont la survie avait d'ailleurs été souvent favorisée pour faciliter l'administration coloniale, s'opposaient en effet à une rapide intégration des institutions de l'Etat de droit occidental dans la société africaine.

12222 – *La persistance de traditions spécifiques.*

De même, sur le plan des institutions politiques, le mode de représentation démocratique, fondé sur des élections générales opposant les acteurs d'un multipartisme organisé sur des bases idéologiques qui ne manque pas de soulever des problèmes dans les systèmes occidentaux eux-mêmes, aura tendance, en l'absence d'une authentique culture démocratique fondé sur une conception individualiste et libérale de la citoyenneté, à provoquer des dysfonctionnements divers (existence d'un parti dominant à base ethnique ou morcellement de formations tribales fortement personnalisées) réduisant la légitimité des résultats électoraux dans l'opinion. Quant au mode de gouvernement, l'inspiration, au moins dans les pays francophones, du modèle gaullien de la V^{ème} République, a souvent conduit à la reconduction systématique de monarques républicains, ayant, de plus, du mal à accepter la dyarchie Président/Premier Ministre et à la subordination des pouvoirs parlementaires et judiciaires. Ainsi le penchant présidentieliste des constitutions a permis, dès les indépendances, la restauration dans les faits du modèle précolonial du chef détenteur de l'autorité et dispensateur des ressources élargi du plan tribal à un niveau étatique, en proie à des rivalités ethniques nées de recompositions territoriales artificielles. C'est une des raisons de l'instabilité des régimes politiques civils souvent renversés par des interventions militaires, particulièrement dans les pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad). En effet, un des problèmes récurrents de la gouvernance est celui des ambitions politiques des forces armées.

12223 – *Les dérives politiques de systèmes militaires.*

Bien qu'issues en partie des armées coloniales et dépourvues de traditions propres, les forces armées ont pu, grâce notamment à l'aide militaire française, constituer assez rapidement des structures dotées d'une certaine identité ; elles ont, de ce fait, prétendu être les meilleurs représentants d'une communauté nationale en construction. Dès lors, face à l'inefficacité et à la corruption des organisations civiles, elles ont été souvent tentées d'imposer par la force un discours de révolution nationale, visant à rétablir la démocratie et à promouvoir le progrès mais conduisant en réalité à conquérir le pouvoir à leur profit. Inévitablement, l'exemple de leur réussite provisoire devait provoquer les ambitions rivales d'autres éléments des forces se jugeant insuffisamment rétribuées et entraîner ainsi une cascade de coups d'Etat, empêchant tout véritable progrès de la

situation économique et sociopolitique et maintenant une forte instabilité institutionnelle. Cette dérive politicienne des forces de sécurité a eu de plus pour effet de minimiser l'impact de leurs attributions spécifiques de défense et de sécurité et, de façon paradoxale, leur présence sur la scène politique s'est, sauf exception, accompagnée d'une grande inefficacité aussi bien dans le maintien de l'ordre intérieur que sur le plan proprement militaire (sécurité des frontières, participation aux opérations multinationales de maintien de la paix etc.). La politisation des militaires a entraîné en effet de nombreuses oppositions internes mais aussi le développement de milices issues notamment des partis politiques ou des formations tribales, ajoutant à l'insécurité et pratiquant les pires excès (violence contre les civils, en particulier les femmes, enrôlement d'enfants-soldats...).

1223 – L'insuffisance des organisations régionales.

L'insuffisance des organisations résultent de leur nombre et de leur découpage inadapté à la situation actuelle.

12231 – La multiplicité et la complexité des organisations régionales.

La multiplicité et la complexité des efforts d'intégration régionale et de coopération entre les pays africains, plus particulièrement en Afrique saharienne et sahélienne, nuisent à la cohérence politique. Elles sont à compétence politique pour l'Union Africaine (UA) et à compétence économique et monétaire pour l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Afrique Centrale dispose d'un dispositif équivalent avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC). L'Afrique de l'Est regroupe ses compétences, quant à elle, au sein du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA). La libération des échanges, la fixation des tarifs douaniers, la coopération économique et financière sont loin d'être accomplis.

12232 – Le découpage inadapté des organisations sous-régionales.

La dispersion des appartenances géographiques est l'une d'elle. Ainsi la Mauritanie reste-t-elle en dehors des regroupements d'Afrique occidentale alors que le Tchad et le Cameroun, très liés à leurs voisins de l'ouest, siègent dans les organismes d'Afrique centrale. De plus, de fortes disparités monétaires et économiques caractérisent cet ensemble. Nombre d'Etats francophones appartiennent à la zone franc où le Trésor français dispose d'un contrôle avec les banques de l'Ouest et d'Afrique centrale alors que les autres monnaies restent souveraines. Au plan économique, les structures d'entreprises et bancaires diffèrent sensiblement. S'y greffent de manière informelle des flux commerciaux transfrontaliers et des écarts importants de développement accentuant ces distorsions (comme entre le Nigeria et le Mali) ce qui met à mal l'intégration et la coopération. A de telles hétérogénéités, s'ajoutent les contraintes dues aux distances et à l'enclavement géographique préjudiciable au Sahel. La priorité donnée aux infrastructures de transport des productions existant dans le sud influe sur les projets de voies d'évacuation des pays situés plus au nord comme entre le Niger et le Nigéria. Les flux se dirigent alors vers le sud. L'instabilité politique des pays de la zone (Côte d'Ivoire et Nigéria) fait obstacle aux coopérations envisagées et freine l'impulsion donnée au niveau sous-régional par les Etats dans l'application des décisions communes. Au plan sécuritaire, force est d'observer la difficulté à rassembler les contingents des membres de la CEDEAO sans une impulsion extérieure et, le cas échéant, un financement adéquat.

12233 – L'impuissance des organisations sahéliennes.

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens créée en 1998, à l'initiative de la Libye, regroupe 28 états et dépasse donc le cadre proprement sahélien. Entrée en sommeil avec la crise libyenne, elle a été relancée par le sommet de N'Djamena (Tchad) du 16 février 2013 qui en a modifié les statuts et a souhaité lui voir jouer un rôle plus important en matière de développement et de sécurité. Elle reste handicapée par l'absence de l'Algérie, hostile au rôle que pourrait vouloir jouer le Maroc. Dans l'attente des ratifications du nouveau traité, elle ne paraît pas pouvoir être plus active que par le passé.

Il en est de même du Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint (CEMOC) créé en 2010 à l'initiative de l'Algérie (siège à Tamanrasset) et regroupant les chefs d'Etat-Major de l'Algérie de la Mauritanie, du Mali et du Niger en vue de coordonner les actions de lutte contre le terrorisme. Mais dans ce cas, l'absence hostile du Maroc et du Tchad et la déliquescence de l'Armée Malienne compromettaient dès le départ toute action efficace. Il faut toutefois noter une ébauche de réactivation récente : réunion en Mauritanie et visite du Commandant Américain pour l'Afrique en mars 2013. Mais il pourrait s'agir d'une gesticulation destinée à limiter le maintien d'une présence militaire française dans la zone.

L'analyse des compétences géographiques et des missions relevant des Organisations régionales en zone sahélienne fait apparaître des anomalies de découpage, des disparités de fonctionnement et un bilan d'activité au demeurant faible.

123 – La concurrence des puissances extérieures.

La zone sahélienne a vu ces dernières décennies se multiplier les acteurs internationaux. Toutefois leur apport n'est pas exempt de critiques car les actions ne sont pas coordonnées et s'enchevêtrent dans le secteur économique et dans la lutte contre le terrorisme ou les trafics. Les principes qui les animent ne sont pas toujours adaptés aux réalités locales. De plus, aux rivalités d'intérêts stratégiques et économiques entre Etats occidentaux ou émergents se superpose la vive concurrence entre sociétés, étatiques ou privées dont les autorités locales profitent ou pâtissent, singulièrement dans les secteurs de l'énergie ou minier. Le climat politique fait d'instabilité et de corruption ne se prête pas aux arbitrages nécessaires.

1231 – Que reste-t-il de l'influence française ?

Ancienne puissance coloniale, la France a maintenu des liens étroits avec les pays de la zone. La relation revêt un caractère multiforme favorisé par le partage de la langue commune. Elle reste un partenaire commercial majeur et l'un des mieux placés en tant que distributeur d'aides directement ou par l'intermédiaire des organisations Internationales. Centrée sur la formation, l'éducation et l'agriculture, la coopération mobilise à la fois des moyens matériels et humains significatifs, même si l'on peut déplorer sa récente diminution, elle s'accompagne de dispositifs en faveur de la "bonne gouvernance" dans l'administration et les institutions locales. L'appartenance de la plupart des pays du Sahel à la zone franc atteste de la proximité des relations. Dans les domaines de la sécurité et de la défense, la France fait un effort substantiel de formation, d'entraînement et d'équipement des armées de ces pays comme en témoignent les Ecoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR) et le cycle RECAMP, fondé sur des accords de coopération et articulé sur les implantations militaires françaises périphériques, en Côte d'Ivoire, au Tchad et à Djibouti dont on a constaté l'efficacité lors de l'intervention au Mali. Des liens tissés entre personnes privées, sociétés ou territoires nourrissent ces relations. La présence de Français sur place (4 815 au Mali, 1 558 au Niger et 3 387 au Burkina Faso) et de communautés africaines en France, l'expertise des coopérants, la venue d'étudiants dans les Ecoles et les Universités françaises illustrent cette réalité. La France garde, en cette partie de l'Afrique, un rôle d'influence indéniable. Certes l'on a pu observer une certaine distanciation de part et d'autre que les évolutions politiques respectives et la mondialisation ont générée. Elle a sans doute entamé un capital de confiance qui mérite une attention renouvelée. Le récent engagement des troupes françaises au Mali ne peut que renforcer le dialogue franco-sahélien.

1232 – Le retour des Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont étendu leur présence dans la région à la suite des attentats de 2001 et des perspectives d'exploitation pétrolière. La priorité de leur action concerne la sécurité. De ce point de vue, depuis 2002, le but du *Pan Sahel Initiativ* (PSI) est de former et d'apporter une aide militaire afin de lutter contre le terrorisme islamiste en l'Algérie, au Maroc, en Mauritanie, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal où se trouve l'état-major, au Tchad et en Tunisie. En 2004, est créée Le *trans Sahara counter terrorism partnership* (TCSTP) dont le but est d'améliorer les capacités militaires des pays du Sahel. En 2006, le TCSTP est devenu le *trans Sahara counter terrorism*

initiative (TSCTI). C'est un nouveau programme fondé sur le plus long terme et une extension du PSI. Depuis 2005 et à nouveau en mai 2010, afin de lutter contre le terrorisme dans le Sahel, le commandement de l'AFRICOM, créé en 2007 afin de superviser les actions anti-terroristes et les relations avec les pays africains et qui dispose d'un bureau à Nouakchott depuis février 2013, organise dans le cadre du PSI, des exercices militaires : *Flintlock*. Y participent les armées de sept pays subsahariens soit le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad et des éléments européens dont la France soit au total 1200 soldats. L'objectif est double. D'une part, il s'agit de consolider la coordination des opérations entre les forces armées des sept pays de la région et leurs partenaires européens et américains. D'autre part, il s'agit de renforcer les capacités face à la menace salafiste et au développement de la criminalité transfrontalière. Les exercices dirigés par le centre de coordination multinational basé à Ouagadougou durent trois semaines et se déroulent au Mali, au Sénégal et au Nigéria. Ce centre abrite aussi une formation académique destinée aux officiers africains en matière de commandement. La coopération militaire américaine au Sahel s'appuie sur la base installée à Djibouti et au Maroc. La question est de savoir si Washington dont les besoins en gaz et pétrole importés diminuent grâce au gaz de schiste et dont l'engagement stratégique se recentre sur l'Asie-Pacifique n'est pas tenté par une attitude plus réservée vis-à-vis de cette partie occidentale de l'Afrique. Les Etats-Unis observent déjà une certaine distance dans les opérations déclenchées en janvier dernier au Mali et prétexte de l'absence d'un pouvoir légitime à Bamako ainsi que l'exige le Congrès, pour s'abstenir d'ouvrir une aide à un gouvernement mis en place au lendemain d'un coup d'Etat. Le programme comporte un volet d'aide civile au développement. Les ONG américaines sont également actives dans la région.

1233 – L'influence de la Chine.

La Chine est en passe de devenir, au moins sur le plan économique, un partenaire de poids dans l'évolution en cours de la zone sahélienne. Dans le sillage de ses différentes implantations en Afrique orientale, au Soudan et en Ethiopie, les Chinois ont, depuis 2007, développé leurs interventions en Afrique occidentale, dans les secteurs pétroliers, au Niger, au Nigéria, au Tchad et en Mauritanie. Le secteur minier, du fer et de l'uranium s'inscrit dans leur sphère d'intérêt. Leur approche revêt deux caractères spécifiques. D'une part, elle n'est pas assortie de « conditionnalités politiques » sur la démocratie et les droits de l'homme contrairement aux pays occidentaux, d'autre part, elle comporte des engagements d'investissements locaux, tels que la construction de raffinerie au Tchad et au Niger, d'oléoducs gagés sur les ventes de pétrole ou la mise en place d'infrastructures et d'édification de bâtiments publics. Si une telle stratégie économique, baptisée "gagnant/gagnant" a ses avantages et séduit les Etats sahéliens, elle implique l'importation de produits chinois à bas prix qui éliminent les productions locales. De plus, elle suppose le recours à une main d'œuvre chinoise peu encline à se mêler aux populations locales.

1234 – Les influences des puissances régionales.

Les évolutions des relations entre le Maroc et l'Algérie influent sur la politique extérieure des pays sahéliens. Ces relations se sont complexifiées depuis la révolution libyenne.

12341 – Effets de l'opposition Algérie/Maroc.

L'Algérie se place au centre des enjeux sahéliens, ne serait-ce que par sa partie saharienne de son territoire national. Ces dernières décennies, Alger n'a cessé de se comporter en puissance régionale et de se révéler incontournable dans la solution des multiples problèmes sahéliens : trafics, lutte contre les *djihadistes* qui recrutent des Algériens, recherches minières et pétrolières, voies de transport. Sa richesse financière lui permet d'initier des interventions ou des entremises tels les accords d'Alger de 2006 entre les Touaregs et les autorités maliennes ou la réunion régionale à Alger, en mars 2010. En outre, l'Algérie entretient des relations particulières avec les Etats-Unis qui tablent sur ce pays pour assurer une stabilité en Afrique du nord et combattre le terrorisme islamiste au Sahel. Cela explique l'implantation du CEMOC à Tamanrasset. Lequel s'avère impuissant dans la crise actuelle au Sahel et au Mali. Si l'armée algérienne a placé des forces importantes sur ses frontières sahéliennes, il n'est pas exclu cependant, estiment certains observateurs, que la hiérarchie militaire et politique ne profite des retombées collatérales des trafics d'armes et de drogue. Par

principe l'Algérie refuse toute immixtion étrangère, notamment occidentale. Toutefois une telle prise de position connaît des dérogations comme la collaboration avec les EU dans le *Pan Sahel Initiativ* pour lutter contre le terrorisme et la coopération avec la France lors de la récente intervention au Mali. Une certaine ambiguïté est décelable dans les relations entre Alger et ses voisins qui tient, avant tout, à préserver son influence dans la région y compris en soutenant le Polisario.

La rivalité entre l'Algérie et le Maroc² est l'une des causes de la division qui persiste au Maghreb, elle fait obstacle au grand dessein de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie. Cet antagonisme est particulièrement aigu dans le cas du Sahara occidental où Rabat a étendu une souveraineté contestée par Alger qui soutient la cause du Polisario, un mouvement qui n'est pas sans accointance avec les *djihadistes* au Mali. Rabat estime que les liens historiques tissés dans la zone saharienne légitiment sa position et confortent les relations qu'elle y entretient à titre bilatéral. Mais dès lors qu'Alger se place de manière plus ou moins visible au centre du processus de règlement des crises ou des conflits, le gouvernement chérifien se tient à l'écart ce qui n'est pas sans répercussion sur l'attitude de la Mauritanie. Une telle rivalité obère l'avenir.

12342 – Les conséquences de l'implosion de la Libye.

Autre acteur régional et non des moindres, la Libye. Kadhafi n'a cessé de tenter de fédérer les pays du Sahel. Disposant des revenus du pétrole et Etat modèle par ses réalisations, la Libye a combattu parallèlement des *djihadistes* et prôné dès 1998, la Communauté des Etats sahélo-sahariens ou CEN-SAD, sans rencontrer de réelle approbation de la part de ses 28 partenaires. Les différents clans touareg ne semblaient pas prêts à s'entendre au sein de ce large rassemblement. Kadhafi réitéra vainement un projet d'union plus modeste, en 2006. Le Printemps libyen a mis hors jeu pour un temps ce pays sur un plan diplomatique. Mais en conduisant de nombreux mercenaires touareg à venir renforcer le MNLA et les rangs *djihadistes*, il est l'élément déclencheur de l'actuel conflit au Mali. Inversement, le sud de la Libye, négligé par le nouveau pouvoir tourné vers la Méditerranée, sert de refuge aux terroristes chassés de leur repaire malien à la suite de l'opération Serval. L'actuelle Libye est associée aux contacts initiés dans la région d'autant que les intérêts libyens sont déjà engagés dans les économies sahéliennes.

1235 – Les autres puissances.

Les Anglais disposent de solides intérêts économiques au Ghana et au Nigéria et moindres dans les pays du Sahel. Ces deux pays jouent un rôle économique régional d'importance que Londres peut mettre politiquement à profit.

Au temps de la guerre froide, l'URSS s'est attachée à former des cadres africains et pas seulement dans le domaine militaire. De ce fait, la Russie bénéficie encore d'une certaine écoute parmi les élites locales. Elle est, en tout état de cause, partie prenante dans les secteurs pétrolier et minier. Gazprom est présent au Nigéria et au Niger, ne serait-ce que pour veiller à la sauvegarde de sa position de fournisseur de gaz et de pétrole en Europe donc d'y éviter une concurrence africaine. C'est avec l'Algérie que les relations sont les plus denses.

L'Espagne, le Japon, l'Inde, le Brésil et la Corée qui sont en quête de participations pétrolières ou minières, portent un intérêt à la zone sahélienne dont les composantes accueillent positivement la venue de ces nouveaux acteurs dans la perspective d'un rééquilibrage de leurs relations.

Enfin, des rapports plus ou moins étoffés existent avec l'Arabie Saoudite et le Qatar. Leur présence n'est pas seulement à connotation religieuse via les écoles coraniques et les aides caritatives mais concerne l'économie avec arrivée de la Qatar Petroleum dans la zone.

1236 – Les institutions internationales.

² Il convient de souligner les rapports étroits entre le Maroc et la France ainsi qu'avec les Etats-Unis qui y maintiennent des bases militaires.

L'Union Européenne apporte une contribution au développement du Sahel dans le cadre du « partenariat pour l'Afrique » et ouvre des lignes financières appréciables en vue de l'exécution de projets d'appui logistique et de formation administrative et militaire. Elle assure en outre avec « Frontex » une part importante dans la lutte contre l'immigration clandestine.

Les diverses Institutions internationales participent au développement des Etats sahéliens en assurant un appui aux projets gouvernementaux: le FMI, la Banque Mondiale interviennent de manière adaptée au Tchad, au Mali et au Niger. On doit cependant rappeler que les dispositions relatives à « l'ajustement structurel » adjointes à ces aides ont contribué à modifier des équilibres internes et handicapé la croissance de certains Etats comme le Mali. De même, on peut reprocher à l'OMC ses incitations à l'approfondissement de la « libéralisation des échanges » qui conduisent à porter atteinte à des productions locales, tel le coton sahélien, face à de grandes sociétés étrangères, en outre subventionnées. Au-delà du travail effectué par l'OMS ou l'UNESCO, il faut mentionner l'action des ONG dans le secteur humanitaire en faveur de populations pauvres et sous-alimentées, même si elle n'est pas exempte parfois de prosélytisme.

Le Sahel, vaste territoire de 9 millions de km² peuplé de 80 millions d'habitants, difficilement contrôlable, est devenu une zone énergétique mondiale convoitée par les grandes puissances. Or, même si le taux de pauvreté a diminué de 1 point par an depuis 2005, les pays du Sahel subissent depuis des décennies une pauvreté structurelle due aux facteurs climatiques, géographiques, historiques, sociaux et politiques. La population sahélienne devrait doubler d'ici à 2040 pour atteindre 150 millions d'habitants. Le développement du Sahel nécessite la mise en œuvre d'une bonne gouvernance au niveau de chaque Etat et d'une politique internationale de sécurité régionale pour assurer la réalisation des infrastructures permettant l'exploitation équilibrée des ressources minières.

*
* *

II - Spécificités et complémentarité des actions de progrès.

Les actions à entreprendre, pour avoir une chance de réussite, doivent répondre à trois caractéristiques essentielles :

- Tenir le plus grand compte des conditions locales ;
- Rechercher la plus grande cohérence entre les domaines et les niveaux d'intervention ;
- Impliquer les acteurs locaux.

Elles devront se situer notamment sur trois plans principaux : une aide au développement, une incitation à une meilleure gouvernance, la mise en œuvre d'une politique internationale de sécurité régionale.

21 - Les conditions d'une aide au développement efficace.

L'aide à un développement efficace repose sur une action humanitaire décentralisée, la création d'infrastructures permettant d'assurer un décollage économique et une exploitation équilibrée des matières premières.

211 – Action humanitaire immédiate et décentralisée.

Les pays sahéliens connaissent de nombreux problèmes de santé (taux de mortalité infantile et maternelle très élevé), de malnutrition, d'environnement et de pollution. Les réseaux d'écoulement des eaux usées sont colmatés car ils ne sont pas curés en l'absence d'une action de voirie efficace. La zone sub-sahélienne est caractérisée par une population souffrant de très nombreuses maladies tant infectieuses que parasitaires ; aussi, la natalité bien que moyenne à l'échelon mondial, est-elle en réalité très faible car les cinq premières années de vie sont affectées par une mortalité infantile sévère due à une sous-alimentation essentiellement protéique rendant les jeunes enfants d'autant plus fragiles aux épidémies. C'est la raison pour laquelle, dès 1923, fut fondé l'Institut Pasteur de Dakar suivi en 1959 par le Centre du Cameroun, en 1961 par celui de Bangui, en 1972 par celui de

Côte d'Ivoire et en 1978 par celui du Niger. Mais, mis à part celui de Dakar, ces centres sont tombés en léthargie par manque de moyens mais aussi parce que la population locale émettait de vives réserves sur l'efficacité des vaccins, idées émises par les responsables religieux animistes des villages. Un autre effet négatif est celui de la distribution des médicaments en dehors des grandes villes; les pharmacies délivrent certes des médicaments « officiels » et des médicaments génériques, mais elles sont concurrencées par des colporteurs qui diffusent des « copies de médicaments » qui ne sont en réalité que des « poudres de perlimpinpin » quasiment sans aucune action pharmacologique. Les cas de poliomyélite sont en recrudescence. Le Rotary International (Opération Polio Plus) a initié une lutte contre ce fléau depuis 25 ans, aidé en cela par la Fondation Bill Gates et par l'OMS. L'augmentation des cas, par exemple au Nigeria (70 en 2010 et 370 en 2011), est due aux djihadistes qui répandent, y compris par la violence exercée sur les mères de famille, l'interdiction de toute vaccination par voie orale de leurs enfants ainsi qu'ils le font au Pakistan et en Afghanistan.

Le développement désigne l'ensemble des processus sociaux et économiques apportant aux hommes une plus grande sécurité, et une plus grande satisfaction des besoins qui correspondent vraiment à leurs désirs. Il s'agit de la satisfaction, d'une part des besoins primaires, indispensables à la vie de l'homme, voire à sa survie (alimentation, eau potable, air de qualité, éducation, santé) et plus largement, une bonne qualité de vie, l'accès à une réelle démocratie, le respect des droits de l'homme et des cultures, sans oublier une indispensable sécurité. Le refus, par la majorité des populations, des djihadistes (intolérants et totalitaires, qui voulaient imposer la charria au nord Mali) peut prouver qu'un pays musulman peut appliquer un islam modéré. La population, et en particulier la jeunesse, exprime un « Désir de France ». La sécurité doit être liée à l'humanitaire. Les projets de développement doivent avoir pour perspectives les jeunes et la reconnaissance des droits de la femme. Il est donc nécessaire d'accentuer les possibilités de microcrédits et de s'appuyer sur le statut des femmes qui soutiennent souvent avec courage l'essentiel des cultures vivrières ou, en pays touareg, sont les gardiennes de la culture et des traditions. La culture est essentielle pour reconstruire un pays; elle est l'âme d'une nation ; c'est un outil fantastique et un puissant levier de développement social et économique. Il faudrait encourager la création dynamique de ces pays par de réels efforts budgétaires européens et aider à exporter et à faire connaître les talents et la créativité de ces artistes.

L'Europe investit déjà beaucoup en Afrique (5 milliards) dans les domaines de la coopération, du développement, de l'humanitaire et de la sécurité. Ces engagements sont à confirmer ; tout dépend de la volonté politique des états membres pour le retour à la paix et à la sécurité des pays du Sahel. La nécessaire action européenne concertée devrait veiller à ce que les actions envisagées avec son aide soient efficacement et complètement mises en oeuvre.

212 – *Actions de long terme sur les infrastructures.*

Plusieurs projets de grands travaux d'infrastructure s'ils venaient à être réalisés auraient une action sur le long terme :

- le gazoduc desservant l'Europe et reliant les gisements du Nigéria jusqu'en Algérie, en passant le Niger ;
- l'exploitation de l'énergie solaire au Sahara ou la captation des nappes phréatiques en vue d'irrigations agricoles ;
- l'achèvement de la route Transsaharienne à partir de Tamanrasset ;
- Le prolongement de l'oléoduc reliant le Cameroun au sud du Tchad et allant jusqu'au Sud-Soudan ;
- La construction de barrages hydrauliques permettraient d'accroître la surface des terres arables irriguées (moins de 3%) et fournirait aux pays du Sahel l'énergie électrique nécessaire à leur développement ;
- La création de la Grande Muraille Verte.

La construction du gazoduc et de l'oléoduc auraient aussi un intérêt stratégique pour l'Union Européenne en cas de blocage du Canal de Suez. Par ailleurs, les pays traversés par ces tubes bénéficieraient du versement de redevances.

La Grande Muraille verte (GMV) est destinée à enrayer le phénomène de désertification des régions sub-sahariennes et en particulier du Sahel. Annoncé en 2002 lors d'un sommet spécial tenu à N'djamena à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification, ce projet multinational a effectivement été lancé en 2005 par le président nigérian Olusegun Obasanjo puis repris par le président sénégalais Abdoulaye Wade. La GMV n'est pas conçue comme un mur d'arbres courant de part et d'autre du Sahara mais comme un ensemble d'actions de conservation et de protection des ressources naturelles. Le but est de pallier deux problèmes majeurs concernant cette région, l'un écologique avec la désertification et la dégradation des terres, l'autre économique avec l'exode rural et la pauvreté des populations. Onze pays de l'Afrique sahélo-saharienne (Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad) se sont engagés à construire une barrière contre l'avancée du désert, et se sont unifiés lors du 7^{ème} sommet des chefs d'état de la communauté des Etats sahélo-saharien (CEN-SAD), les 1^{er} et 2 juin 2005 à Ouagadougou.

En effet, depuis la préhistoire, le Sahara connaît des phases cycliques naturelles d'extension et de recul, mais le phénomène d'extension a pris de l'ampleur à cause de l'accroissement des populations sur sa périphérie et des changements climatiques. La steppe du Sahel connaît donc un dessèchement relativement brutal. Dans les années à venir, la désertification devrait même s'accroître sous l'effet du réchauffement climatique entraînant un déficit pluviométrique dans les régions arides qui augmente la sécheresse et qui à son tour aggrave le phénomène de pulvérisation naturelle des sols, les exposant ainsi davantage à l'érosion éolienne.

La Grande Muraille verte vise à réduire l'érosion des sols, à restructurer les sols dégradés, à accroître le taux de reforestation, à maîtriser les ressources en eau, à restaurer, conserver et valoriser la biodiversité végétale et animale, à développer et diversifier l'agriculture et l'élevage, à accroître la couverture des besoins locaux en produits forestiers et enfin, en inversant l'exode rural, à améliorer le niveau de vie et la santé de la population sub-sahélienne.

La GMV a reçu plusieurs financements internationaux dont 1,400 millions de dollars débloqués par l'UE et 119 millions par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Cependant l'exécution de la GMV se heurte à plusieurs obstacles : la variabilité des risques climatiques, l'absence de volonté de certains Etats membres, l'insuffisance ou le retard de financement, la situation d'instabilité politique ou d'insécurité dans les zones visées par la GMV.

La crise actuelle doit être l'occasion d'accélérer le programme et grâce à son réseau d'influence, l'IHEDN peut développer des partenariats ONG/Grandes Ecoles d'Agronomie et Universitaires dans l'accompagnement des populations locales pour s'approprier le projet GMV et renforcer les missions Observatoire Homme Milieux (OHM) par le CNRS dans le cadre du projet GMV.

213 – Actions visant à équilibrer l'exploitation des matières premières.

Les exploitations minières artisanales sont nombreuses au Sahel. Elles occupent environ 10 millions de personnes en comptant les emplois indirects. Le nombre important d'exploitation s'explique par le chômage et les critères sommaires pour entrer dans le secteur minier. Les mineurs travaillent dans de piètres conditions. Ils vendent en général leur production à des prix inférieurs à ceux du marché.

L'exploitation des matières premières des pays sahéliens peut être une chance à condition de dériver les revenus dans des Etats solides et auprès d'administrations non corrompues et de mettre

en place un plan d'accompagnement pour les mineurs artisanaux. Par ailleurs, cela nécessite la création d'infrastructure de communication et l'amélioration de celles existantes.

22 - Les modalités d'une incitation à une meilleure gouvernance.

La mise en place d'une meilleure gouvernance passe par l'éducation des citoyens et la formation des cadres pour que des pratiques démocratiques s'installent.

221 - Le soutien local à l'éducation.

Les forts taux de natalité des pays du Sahel ont comme conséquence une baisse de la scolarisation; le Niger qui a un taux de natalité de 50/1000 ne peut plus scolariser tous ses enfants; d'autre part, les établissements à programme français travaillent avec les enfants des classes favorisées; les Instituts et Alliances connaissent des difficultés pour faire face aux demandes d'apprentissage du français, tellement elles sont nombreuses et en augmentation (et même dans les pays africains anglophones...) Il semble donc qu'il ne faut pas sacrifier sur l'autel de la crise, les budgets dévolus à la politique scolaire qui existe déjà. Il faudrait même les enrichir pour maintenir notre influence culturelle. De plus, un effort devrait être fait pour une vraie politique de bourses scolaires et universitaires afin de soutenir les élèves doués des familles qui ne peuvent assumer les frais de scolarité, pour créer et aider des établissements techniques et professionnels bien implantés dans des projets de développement. Il est nécessaire aussi de maintenir un accueil universitaire de qualité en France, avec une politique de visas claire et pertinente et une incitation à faire profiter le pays d'origine des étudiants des expériences et des connaissances acquises. Si l'état français ne peut pas tout soutenir, pourquoi ne pas faire appel au mécénat privé ou à des entreprises implantées dans cette zone et aux projets de l'Europe et de la francophonie. Bien sûr il faut essayer de donner un espoir d'intégration et de progrès à toute cette jeunesse formée. La France possède dans ces pays un réseau culturel et de coopération exceptionnel. Elle dispose des établissements à programme français, comme le lycée Jean Mermoz de Dakar (2 500 élèves), le lycée La Fontaine de Niamey (800 élèves), le lycée Liberté de Bamako (500 élèves), le lycée Montaigne de N'Djaména (580 élèves) et le lycée Théodore Monot de Nouakchott (840 élèves). De plus, il existe un grand nombre d'écoles, au Sénégal par exemple, où c'est plus de 5 000 élèves qui suivent un enseignement en français. A cela s'ajoutent les Instituts français à Nouakchott, Niamey, Zinder, Bamako, N'Djaména, Dakar, Saint-Louis et des Alliances françaises au Mali (Kayeset Mopti), au Niger (Maradi et Agadez), en Mauritanie (Atar, Kaédi, Kiffa, Nouadhibou et Nouakchott) au Sénégal (Kaolack ou Ziguinchor). En conséquence, la France peut être au cœur d'un soutien local à l'éducation.

En ce qui concerne le Mali, le retour à l'école de milliers d'enfants qui en ont été privés depuis deux ans est important à résoudre ; l'infrastructure des bâtiments, les contenus de l'éducation, les méthodes pédagogiques qui doivent en finir avec les classes de 100 élèves et le système, pour les maîtres, de la double vacation. Sur les contenus, il faut privilégier l'enseignement des savoirs élémentaires : lire, écrire et compter mais pour une formation qualifiante. Il faudrait aussi tenir compte des besoins réels de l'économie qui seule peut absorber la main d'œuvre formée. Il est nécessaire d'insister dans les programmes sur le respect de l'autre, la citoyenneté, ne pas juger sur la couleur, bref la pédagogie de la paix, la culture de la paix et de l'entente entre les tribus.

222 - La formation des cadres.

L'accent mis sur l'enseignement doit conduire au développement de la formation locale des cadres administratifs, judiciaires et militaires.

La France, troisième destination estudiantine, est la première destination des étudiants africains expatriés (38%) et la première des étudiants originaires du Sahel (62%), ce qui peut être considéré comme une chance, vu le niveau élevé des baccalauréats (exemple celui du Sénégal). Si certains restent en France, beaucoup repartent pour développer leur pays, c'est le cas des Sénégalais ou des Mauritanais. La France agit également beaucoup dans le cadre de coopérations bilatérales et est à l'origine de nombreux projets, comme des projets d'appui aux ministères de la culture, à la

culture francophone, à l'université, à l'éducation. Il existe aussi des projets d'amélioration de la qualité de la langue et de la culture française dans le domaine éducatif. Dans cette optique il faut prendre appui sur notre forte présence culturelle, sur l'implantation des établissements scolaires et universitaires français, sur le désir d'étudier en France des étudiants africains. Les efforts doivent être maintenus voire amplifiés.

223 - Le soutien à la gouvernance par une restauration de l'Etat de droit.

Aider à l'instauration d'une véritable nouvelle gouvernance. La notion de « gouvernance » sous-entend l'idée de « bien gouverner » ; c'est un moyen par lequel les états peuvent répondre efficacement aux aspirations des peuples africains pour la construction d'un projet de développement qui améliore leurs conditions de subsistance. En 2006, la Charte africaine de la jeunesse identifiait 10 domaines prioritaires pour les jeunes et pour le développement de l'Afrique: éducation, emploi, famine et pauvreté, santé, consommation de drogue, délinquance juvénile, activités de loisirs, filles et jeunes femmes, jeunesse participant à la prise de décision. Au Séminaire de Dakar (mars 2010), l'Institut Africain de la Gouvernance qui, à l'initiative du Président de l'OUA et du responsable du Programme des Nations Unies pour le Développement/pôle Afrique, a pour mandat de promouvoir un dialogue politique de haut niveau, note l'échec des gouvernements post-coloniaux à transformer les économies héritées de la colonisation pour qu'elles puissent servir les intérêts des citoyens des Etats d'Afrique, et l'échec de cette gouvernance, trop dépendante de prescriptions politiques imposées de l'extérieur, plutôt que de solutions internes. Mais, affaibli par l'absence d'une voix africaine socio-économique, il manque d'outils essentiels pour éradiquer le sous-développement en Afrique. Un de ces outils serait la « ré-appropriation de leur avenir » par les Africains, en orientant leur propre pensée vers une gouvernance du développement ; c'est ce que disait Kofi Annan : « *La bonne gouvernance est le chemin le plus sûr pour en finir avec la pauvreté et soutenir le développement* ». Cette bonne gouvernance, indispensable pour un développement durable, exige une démarche de concertation et de prise de décision qui implique de façon responsable les acteurs politiques et les populations: une telle démarche, pour toutes les ethnies des pays subsahariens, permettrait sûrement d'aboutir à des décisions acceptables pour la majorité et qui iraient dans le sens du bien commun; la mauvaise gouvernance a entraîné le chaos, les guerres civiles, la pauvreté, la corruption, les soulèvements, les comptabilités faussées. Une bonne gouvernance, qui allierait lutte contre la corruption, saine gestion des affaires publiques, participation des populations aux prises de décisions, donnerait à l'Afrique subsaharienne la possibilité d'inventer elle-même sa propre modernité; son avenir dépend de ces efforts qu'il faut concevoir sur le long terme et qui doivent prendre appui sur un enracinement dans l'histoire, les valeurs et les réalités de l'Afrique, mais aussi sur les valeurs internationales et de la Francophonie. La France et l'Europe doivent aider les espaces de dialogue, les initiatives de refondation, les transitions démocratiques. Dans les propositions de démarches participatives, des cahiers de propositions ont été offerts aux populations. Ils rappellent un peu nos cahiers de doléances de 1788. Pourquoi tous ces pays du Sahel, pour une nouvelle et bonne gouvernance, ne renonceraient-ils pas à avoir des armées nationales qui coûtent très cher, dont les peuples se méfient et qui sont souvent mal ou même parfois non payées, au profit de bataillons supra nationaux, formés par la France ou l'Union Européenne et qui assureraient, si besoin était, leur sécurité ? Une véritable réflexion existe donc, des solutions sont envisagées et exprimées...il reste à donner les moyens à ces solutions de se concrétiser; mais existe-t-il une réelle perspective de gouvernance pour le développement de l'Afrique, qui ne soit pas occidentale ? Les intérêts français et européens sont-ils prêts à cela?

Au Mali, la restauration d'un Etat fort et légitime est la seule condition pour dissuader et éliminer la menace des organisations non étatiques type AQMI. La faiblesse des Forces Armées Maliennes (FAM) n'est que la manifestation de la faiblesse de l'Etat. Or, le Mali a une Constitution montrant une façade démocratique, il dispose d'institutions nombreuses copiées sur celles de la France : présidence de la République, Assemblée nationale, Haut conseil des collectivités territoriales, Cour constitutionnelle. Cela pour rassurer la France, l'Union Européenne, les Etats-Unis et la communauté internationale qui déversent alors légitimement leurs aides. A ce titre, les Etats-Unis ont cessé toute aide et coopération à la suite du coup d'Etat de mars 2012. Observons

que l'architecture gouvernementale actuelle est issue de la Constitution puisque Dioncounda Traoré, assure la fonction de président par interim en application de la Constitution.

La France qui en janvier 2013 a empêché l'arrivée des djihadistes à Bamako doit peser sur la solution politique. Avec le soutien de la communauté internationale et en s'appuyant sur la résolution 2071, votée le 12 octobre 2012, elle s'est engagée à accompagner le processus électoral afin de mettre fin à la situation précaire. La résolution appelle à des négociations crédibles « *en vue d'une solution politique viable dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale* » du Mali. Suite à la conférence des donateurs pour le Mali qui s'est tenue à Bruxelles, le 15 mai dernier, s'est posée la question de l'échéance de l'élection présidentielle prévue le 28 juillet prochain pour le 1^{er} tour et le 11 août pour le second, si nécessaire. Les dates ont été officialisées par un conseil des ministres exceptionnel. Le financement est acquis. Le gouvernement a besoin de 388 millions d'euros pour boucler les budgets de 2013 et 2014 et le coût de l'élection est estimé à 97 millions d'euros dont une partie à la charge du gouvernement malien. Tenir l'échéance fixée sera difficile en pleine saison des pluies et alors que 400 000 à 500 000 Maliens sont déplacés ou réfugiés. Les autorités doivent favoriser leur retour. Cela implique de mettre à jour les listes électorales sur la base du recensement de 2009, de former les personnels, d'acheminer le matériel électoral et de distribuer la carte biométrique. D'où la nécessité de restaurer l'administration dans le nord-Mali. Les pays occidentaux doivent peser de toute leur influence pour empêcher la corruption et le népotisme au sein de l'élite politique et de la hiérarchie militaire qui ont été des catalyseurs de la crise et du coup d'Etat militaire du 22 mars 2012.

A moyen terme il faudrait peut être même réviser la Constitution dans le sens d'un Etat central fort aux mains d'un président et d'un parlement élus démocratiquement afin d'éviter que la périphérie du nord n'échappe à la loi et soit un espace d'impunité favorable aux activités mafieuses et un sanctuaire pour organisations terroristes.

A court terme, l'apaisement des tensions avec les Touareg est une condition de la victoire contre les djihadistes. Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), qui a des visées autonomistes voire indépendantistes et est allié d'AQMI constitue le noyau dur des Touareg. Le président mauritanien Mohamed Ould Abdelaziz avait suggéré au président Sarkozy de s'appuyer sur les Touaregs pour se débarrasser d'AQMI. La France continue à jouer cette carte ce qui n'est pas sans ambiguïté pour la sortie de crise. Des émissaires des Nations-unies les rencontrent tout comme le président burkinabé Blaise Compaoré. Récemment, le MNLA s'est allié au Mouvement Islamique de l'Azawad (MIA) qui est un groupe dissident d'Ansar Dine, ensemble ils constituent le Haut conseil unifié de l'Azawad, formé dans la perspective des négociations de sortie de crise en vue des élections. Le président du Niger, Mahamadou Issoufou, négocie avec leurs représentants. La région de Kidal est contrôlée par des éléments français de l'opération *Serval* et de la MISMA mais l'administration et l'armée malienne en sont absentes. En effet, le MNLA accusé par le gouvernement de Bamako d'avoir tué des soldats des FAM, en février 2012, s'oppose à leur retour et refuse de déposer les armes.

L'Etat central doit reconnaître l'identité propre des Touareg et leur octroier une plus grande autonomie politique ce qui ne signifie pas une décentralisation incontrôlée. Bamako se dit d'accord pour discuter de décentralisation et de prérogatives régionales. A ce sujet, le Haut conseil unifié de l'Azawad accepte de discuter du statut du territoire au sein de l'Etat malien comme il accepte le retour de l'administration et la tenue des élections sécurisées par l'ONU. Les populations du nord doivent être détachées de l'Islam fondamentaliste dont les valeurs leur sont étrangères. Elles ne peuvent plus être marginalisées. Il est nécessaire de les réintégrer dans la communauté nationale. Par ailleurs, il ne faut plus raisonner en terme de territoire et de frontières mais en terme d'espace de nomadisation comme les terrains de parcours nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires des troupeaux.

Le territoire du nord-Mali doit être repensé ; donc le rapport à l'Etat central. Le territoire y est découpé en 3 régions administratives : Tombouctou, Gao, Kidal, elles-mêmes subdivisées en cercles puis en communes rurales. Or la population touareg est nomade et la notion de « commune nomade » est étrangère au découpage administratif. Elle doit être intégrée dans cette organisation administrative. La « commune nomade » peut constituer une entité permettant d'intégrer les groupes mobiles. Cette première étape dans la reconnaissance politique et juridique de leur mode de vie peut s'accompagner de l'autorisation légale de franchir les frontières. Les nomades doivent trouver leur place dans la logique démocratique qui est la loi du nombre prônée par la communauté internationale. Malgré leur dispersion, ils doivent avoir des députés à l'Assemblée Nationale. Cela nécessite la formation d'une élite politique, gage de la fin des rébellions à répétition.

23 - Les orientations d'une politique internationale de sécurité régionale.

La sécurité régionale passe dans un premier temps par des actions de médiation visant à résoudre les conflits actuels avant d'envisager la réforme des institutions régionales. La France devrait rester présente pour former les forces armées régionales et les appuyer dans leur mission de maintien de la paix.

231 – Privilégier les actions de médiation en vue de résoudre par voie diplomatique les crises locales.

Les actions de médiation se développent en Afrique sub-sahélienne. Actuellement il semble exister plusieurs titulaires de missions de médiation pour la région sahélienne et le Mali :

- Le Major Pierre BUYOYA, ancien Président de la République du Burundi est « Représentant de l'Union Africaine pour le Mali » ;
- Monsieur Romano PRODI est « Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Mali » ;
- Monsieur Saïd DJINNIT (Algérien) est « Représentant spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique de l'Ouest » ;
- L'Union Européenne a « un Représentant spécial pour le Sahel » Monsieur de MENTHON (diplomate français) ;
- Le Président du Burkina Faso conduit une mission de médiation au nom de la CEDEAO.

Une telle prolifération est conforme à la complexité de la situation dans la Région, ainsi qu'à la diversité des acteurs extérieurs (Nations Unies/Union Africaine/Organisation Régionale/Pays clés). Elle est cependant source de confusion. Il apparaît très difficile, compte tenu de la diversité des intervenants et des compétences géographiques respectives, de porter remède à cet état de choses sinon à recommander au Secrétaire Général des Nations Unies d'affirmer de manière prééminente la mission confiée à son Représentant pour l'Afrique de l'Ouest.

Le mandat du Représentant sur place de l'Union Européenne devrait être consolidé :

- en amont, il s'agit pour les 27 membres de se montrer plus attentifs aux évolutions en Afrique de l'Ouest et de doter l'action d'aide à cette Région de moyens nouveaux, d'un montant appréciable, en particulier pour le Mali ;
- en aval, d'assurer la position de son représentant à Bamako par un tel soutien financier et matériel. Celui-ci porterait en toute priorité sur la lutte contre les trafics de clandestins ou de produits dont il faut souligner que la destination finale est bel et bien l'Europe.

La compétence géographique du Représentant actuel de l'U.E. devrait donc être élargie à l'Afrique de l'Ouest. Il est clair que son programme de travail anti-maffieux devrait être couplé avec des interventions de développement ciblées au bénéfice notamment des populations nomades (Touareg) : ceci permettrait de répondre à un autre défi, celui de l'opposition ou des difficultés de cohabitation entre les communautés, composantes de ces pays. Ainsi une telle contribution d'initiative européenne serait-elle à même de clarifier les circuits économiques et la vie politique des Etats sahéliens et pourraient-elle être de la sorte notablement diminués par la prévention des risques de crises internes que secrètent les présents circuits clandestins qui traversent la zone.

232 - Soutenir la restructuration des organisations régionales.

La vaste zone du Sahel ne connaît pas de regroupement spécifique ce qui réduit les relations entre Etats voisins au niveau bilatéral. Il faudrait revenir à l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (O CRS), créée en 1956 et abandonnée.

Une nouvelle O CRS, réalisée autour de valeurs et de patrimoines communs, établirait une réconciliation des ethnies. Frédérick Cooper, l'un des plus importants spécialistes de l'histoire africaine du XX^{ème} siècle, note que, jusqu'en 1958, l'idée de presque tous les leaders africains était de « réformer l'empire et non d'en sortir » en constituant une fédération africaine, du moins en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne. C'est le cas de L.S. Senghor, alors député du Sénégal; en 1956, il était hostile à la loi cadre Defferre, car il craignait une « Balkanisation de l'Afrique », c'est à dire un éclatement en une multitude de petites nations trop faibles pour être viables et en situation de domination. L'idée de Senghor était de construire une structure supranationale à plusieurs niveaux. D'abord, une fédération des peuples « négro-africains » qui donne une place à chacun des territoires, mais qui ait une existence étatique comme fédération. Ensuite, cette fédération africaine ferait partie d'une « confédération française » qui serait une confédération de pays égaux avec les mêmes statuts dans le droit international ; il parlait de « solidarité horizontale » avec les autres pays africains et de « solidarité verticale » avec la France, car il pensait que la culture et l'éducation française avaient quelque chose à offrir aux Africains. C'est à l'été 1960 que la possibilité d'une solution fédérale ou confédérale fut exclue notamment en raison de l'application de la loi cadre. La notion très territorialisée du pouvoir s'enracina. Une nouvelle ambition qui reprendrait quelques-unes de ces idées, en prenant en compte les réalités de notre siècle, serait peut-être une idée à ne pas écarter. L'Union Européenne, par son passé et son expérience de la complexité d'un tel projet, serait sûrement en capacité d'apporter une aide majeure.

La meilleure solution serait d'encourager les pays membres à envisager une restructuration des Institutions en place. Toutefois, un tel ajustement impliquerait la fusion de certains de ces organes ; il ne peut être mené que dans un climat politique stable au niveau de Région sahélienne et des espaces périphériques. En outre, il doit correspondre à une conjoncture économique plus favorable. C'est un travail trop complexe, car il met en jeu de multiples facteurs, pour être entamé dans un délai rapproché.

Dans ces conditions, il conviendrait de faire prévaloir par la voie diplomatique, tant auprès des pays membres que de l'Union Africaine, un ample effort de coordination des politiques engagées par les différentes Institutions. Des réunions des délégués de ces dernières pourraient, au titre d'un protocole d'accord, se tenir sur des thèmes précis : par exemple de développement des échanges commerciaux entre les zones concernées (problème des tarifs - levée des barrières douanières - contrôle commun etc.). De manière pragmatique aussi, mais à une échelle plus élevée, sous l'égide des Nations Unies, de ses Organisations spécialisées et de l'Union Africaine, les Institutions concernées (d'Afrique de l'Ouest, comme d'Afrique Centrale) pourraient ensemble planter les premiers jalons de la mise au point et de la réalisation de quelques « grands projets » régionaux, liés au développement et au désenclavement de cet espace. Afin de dynamiser de telles perspectives, il reviendrait aux Etats et ou Organismes internationaux « donneurs d'aide » de veiller à se concerter également, pour unifier leur intervention et rendre cohérentes leurs propositions de financement.

233 - Assurer la formation locale des acteurs civils et militaires.

Le soutien assez ancien apporté à la formation des forces de sécurité africaines par la France, puis l'Europe et même les Etats-Unis depuis la création du Commandement pour l'Afrique (AFRICOM), ne semble pas avoir donné de résultats très satisfaisants. La mise en place du processus Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP) d'origine française puis élargi en EuroRecamp pas plus que la création des Ecoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR) ou les stages organisés dans les pays occidentaux au profit des cadres, n'ont empêché les échecs récurrents des armées gouvernementales face à des forces insurrectionnelles au Mali, en RCA ou en RDC. Ce n'est pas l'aspect technique de la formation qui est principalement en

cause et il serait nécessaire de la poursuivre en la renforçant et en l'associant à une modernisation des équipements. Il conviendra toutefois de s'interroger sur la cohérence de structures de formation très multinationales : ainsi, s'agissant de l'EUTM Mali récemment constituée, si la France fournit le principal contingent (207 personnes) et le chef de mission (le général François Lecointre), les effectifs sont répartis entre 22 nations dont la moitié n'offre que moins de 10 formateurs et les formations spécialisées sont attribuées à 8 pays différents : cavalerie légère blindée par l'Italie et la Slovénie, l'artillerie par le Royaume Uni, le génie par l'Allemagne, les commandos par l'Espagne, la logistique par la Pologne, les tireurs d'élite par la Hongrie, le renseignement par la Grèce, le guidage aérien par l'Italie. Il est certes utile de souligner la participation de la plupart des Etats-membres de l'Union mais on peut craindre que les stagiaires n'aient pas une formation très homogène, sans parler des problèmes de langue. Du côté des formateurs, on pourrait préférer la responsabilité principale d'un pays-cadre, les autres participant au financement. Toutefois les causes principales de l'inefficacité de la formation internationale se situent sans doute en amont et relèvent de plusieurs questions interconnectées qu'il faudrait aborder plus directement et dépendent, une fois de plus, de la gouvernance et des pratiques sociétales : discriminations ethniques et inégalités sociales. La sélection des bénéficiaires de formation dépend plus du népotisme que de la qualité des individus et au sein des armées un fossé profond sépare le plus souvent un encadrement très privilégié des militaires du rang réduits à des situations misérables. Manque de motivation et corruption trouvent là leur première origine. Les actions de progrès, pour pallier ces défauts, doivent être menées très tôt, dès l'école : instruction civique, histoire, sport. L'aide internationale pourrait aussi participer de façon plus importante au financement de la création d'un service militaire obligatoire et universel c'est-à-dire mixte, le rôle des femmes pouvant contribuer à la valorisation du système. C'est seulement sur ces bases que pourrait se construire un perfectionnement militaire efficace qui devrait notamment souligner l'importance d'une bonne coordination des capacités de combat et des aptitudes à la gestion des crises, à la négociation et à la diplomatie. En effet la pure technique militaire peut déboucher sur la seule accentuation de la violence si elle ne s'accompagne pas d'une éthique de pacification et le privilège exclusif de celle-ci risquerait de démobiliser les forces.

234 - Maintenir la présence militaire française.

Les forces françaises doivent rester au Mali jusqu'à ce que les Forces Armées Maliennes (FAM) soient réorganisées et reconstituées. Le dispositif français *Epervier* au Tchad peut servir de modèle. Cette force d'appui permanente assurerait la lutte contre les terroristes et ferait de l'assistance opérationnelle auprès des FAM. La mission EUTM Mali commandée par le général Lecointre va dans ce sens.

Il faudrait aussi renforcer le système Euro-Recamp et la Force Africaine en Attente (FAA) de la CEDEAO (FAC) devenue la MISMA. Elle s'est montrée incapable d'intervenir lors de la crise malienne, en mars 2012, sa participation à la sortie de crise doit lui permettre de combler ses incapacités avec l'aide de la France et de l'UE d'autant que la CEDEAO se montre réticente. A partir de juillet, la MISMA sera relayée par la Mission Intégrée des Nations-Unies de Stabilisation du Mali (MINUSA). C'est une façon d'élargir les contributeurs et de transférer le financement des opérations. Il faut s'assurer que les forces de l'ONU seront capables de mener des actions offensives avec un mandat de chapitre VII ce qui n'est pas garanti face à un adversaire résolu : AQMI ou MUJAO. Le secrétaire général des Nations-Unies a admis implicitement cette inefficacité en demandant, en couverture, la présence d'une force française.

Il est nécessaire de maintenir les bases françaises pré positionnées et d'éviter le repli militaire français précipité du Mali jusqu'à ce que les FAM soient capables de prendre le relais. En effet, avec l'opération *Serval*, la France donne un front à AQMI qui, certes, a subi des coups sévères en perdant sa base locale mais garde des ressources et une volonté de combattre la France. Des actions offensives sont à prévoir de la part d'AQMI d'où l'importance de la surveillance aérienne, du contrôle des villes du nord-Mali par les forces alliées, du quadrillage de l'armée algérienne de sa zone saharienne et de la coopération avec les Touareg du MNLA afin de réduire les possibilités de

manœuvre d'AQMI et du MUJAO dans cette zone. Le MUJAO a mené des actions, le 23 mai, contre la France au Niger et contre le Niger dans l'espoir de multiplier les « Mali » afin d'épuiser les forces françaises soumises aux réductions de format dans le cadre du Livre blanc.

La mise en place d'un système de surveillance satellitaire des frontières du Mali et de ses voisins, où chacun paie sa côte part, permettrait d'accroître le contrôle des flux dans le Sahel. Le point de départ des actions djihadistes se trouve au sud de la Libye or le contrôle du pouvoir libyen est l'objet de lutte entre factions et ces dernières se désintéressent de ce sud lointain.

La France pourrait aider l'armée malienne à remettre sur pied la garde nomade créée à l'époque du président Konaré au titre de la coopération. Elle rappelait les unités méharistes de l'époque coloniale et se composait de militaires et de cadres officiers et sous-officiers touareg bien intégrés dans les FAM. Elle patrouillait au nord-Mali et permettait de contrôler les populations nomades.

*
* *

Le continent africain est considéré par de nombreux spécialistes comme devant connaître une très sensible montée en puissance, marquée par un essor économique rapide et des changements sociaux notables. Or, l'espace sahélien est jugé encore assez éloigné d'un tel mouvement. Toutefois, cette partie de l'Afrique recèle bien des atouts qui lui permettront de s'associer au décollage économique africain. Les richesses de son sous-sol en pétrole, gaz, uranium et autres métaux rares, ses potentialités aquifères ou solaires s'allient avec une démographie élevée. En dépit de nombreux problèmes internes (pauvreté, instabilité politique) et externes (prolifération des voies d'importants trafics vers l'Europe) les pays sahéliens paraissent à même d'accentuer leur marche vers un meilleur développement.

Face à cet enjeu d'avenir, la France qui dispose déjà dans cette contrée d'une influence reconnue ne saurait que persister dans l'accompagnement « partenarial » qui lui revient en faveur des populations qui y sont établies, et au surplus intensifier ses initiatives. Un passé commun avec une majorité de ces pays, une commune francophonie, les liens privés qu'elle y a tissés, des concepts politiques proches, des structures voisines, enfin, une expertise partagée des contraintes de la terre, du sous-sol et du climat constituent une base solide pour des relations plus substantielles et encore plus favorables pour cette Région que ne le permettent d'autres partenaires extra africains..

Dans ces conditions, pour faire front à une mondialisation parfois avide, lutter contre les trafics en tout genre, source de corruption et de luttes politiques, et afin d'assurer un essor économique nécessaire, une coopération franco-sahélienne adaptée devrait prendre en effet une place éminente. Tout en écartant résolument un exclusivisme révolu, la France est en mesure d'apporter en particulier aux pays sahéliens le concours et les conseils techniques appropriés, dès lors qu'il s'agit de répondre aux nombreuses sollicitations des nouveaux partenaires économiques que les ressources du sous-sol attirent. Une telle coopération ne peut être que bénéfique pour nos investissements et notre participation aux diverses ressources de ces pays. Elle sera propice à l'accroissement de nos échanges ainsi qu'aux relations bilatérales dans leur ensemble. Elle suppose, bien entendu, un accroissement corrélatif de notre aide, correspondant au niveau de développement des populations concernées, et aux besoins de leur sécurité. Peut-être serait-il à ce stade, opportun d'assortir un tel soutien, non de « conditionnalités » d'ordre politique, mais de « recommandations » appropriées dans l'ordre du respect des droits de l'homme ou des principes démocratiques, inspirées de nos valeurs. Au surplus, il est de la vocation de la France d'être le facilitateur ou l'intermédiaire de ces pays auprès des Organisations des Nations Unies et surtout de l'Union Européenne.

Gardons à l'esprit l'idée qu'il s'agit d'une région riche de potentialités, en croissance, dont les Sahéliens et la France ont tout intérêt à construire l'avenir de concert.

A N N E X E S

Annexe 1 : - Les frontières en Afrique.

Annexe 2 : - Pourquoi pas aussi une francophonie économique ?

Annexe 3 : - Organisations régionales et sous-régionales Intéressant les pays sahéliens.

Annexe 4 : - Statistiques concernant les pays africains francophones.
- Nombre de langues parlées dans les pays africains subsahariens francophones.

Annexe 5 : - Organigrammes des familles des langues parlées en Afrique Subsaharienne.

Annexe 6 : - Nombre de locuteurs par langue, par Etat et par ethnie.

**Annexe 7 : - Projection de l'évolution des demandes en eau entre 1995 et 2025 en fonction des
croissances de population à besoins constants.**
- Nombre de barrages par pays de la zone sahélienne.
- Les grands bassins aquifères.

Annexe 8 : - Données concernant les Pays du Sahel.
- Indices et critères de développement des pays du Sahel.

Annexe 9 : - Les principaux gisements miniers des pays du Sahel.
- Pays du Sahel comptant plus de 1 000 000 de petits opérateurs miniers.
- Bilan des infrastructures des pays du Sahel.

Annexe 10 : - Bilan démographiques des pays du Sahel.

Annexe 11 : - Incitation à une meilleure Gouvernance au Mali.

**(Toutes les annexes, sauf la carte des organisations régionales, ont été conçues et réalisées par
les auditeurs de l'AR 19 Midi-Pyrénées).**

Les frontières en Afrique.

« L'Afrique noire, dans le passé, a connu des royaumes et des empires qui n'étaient point délimités par des frontières fixes... Aujourd'hui, sous réserve d'un inventaire qui n'a jamais été entrepris, on estime que moins d'un quart des frontières africaines sont délimitées et démarquées, juridiquement reconnues par des conventions internationales ».

Ramtane Lamamra

Commissaire de l'Union Africaine à la Paix et la Sécurité.

Nouakchott, 10 août 2008

« Avant la colonisation, l'attache de l'individu ou d'une société au territoire et au sol fut toute relative... On pourrait dire qu'opérant par poussées, détachements et scissions, la territorialité précoloniale était une territorialité itinérante... S'agissant des frontières héritées de la colonisation, il est évident qu'elles n'ont pas été délimitées par les Africains eux-mêmes. Mais, contrairement aux idées reçues, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont arbitraires ».

Gilles Sauter *« Quelques réflexions sur les frontières africaines »*

in *Problèmes des frontières dans le tiers monde*

Paris, Harmattan 1982.

« En dehors de cas flagrants de découpages hasardeux, les frontières dessinées par la colonisation prennent, pour certaines d'entre elles, appui sur des bornes naturelles, à l'exemple des côtes, des rivières ou des lignes de partage des eaux pour les chaînes de montagne. D'autres prennent en considération les vieux royaumes. D'autres ne sont ni plus ni moins que des lignes imaginées. C'est le cas des frontières séparant les pays en bordure du Sahara (Mali, Niger, Mauritanie, Algérie)... D'autre part, affirmer sans nuance que les frontières africaines actuelles sont un simple produit de l'arbitraire colonial, c'est faire fi de leurs multiples genèses. En effet, leur mise en place précède, de loin, le Congrès de Berlin de 1884 dont l'objectif était d'assurer une répartition de la souveraineté entre les différentes puissances engagées dans la partition du continent. Leur protogénèse remonte à l'époque de l'économie des comptoirs, lorsque les Européens implantèrent des factoreries (vieux bureau d'une compagnie de commerce à l'étranger) sur les côtes et se mirent à traiter avec les autochtones... La mise en place de cette économie explique, en partie, certaines des caractéristiques physiques des États africains, à commencer par le découpage entre le littoral et l'hinterland (arrière pays) qui marque si profondément la structure géographique de différent pays, ou encore l'enclavement de vastes entités situées loin des océans... La naissance des frontières prendra ensuite un tour militaire avec l'aménagement des fortins, la pénétration de l'hinterland et la soumission des révoltes locales... Loin d'être le simple produit de la colonisation, les frontières actuelles traduisent donc les réalités commerciales, religieuses et militaires, les rivalités, les rapport de force et les alliances qui prévalaient entre les différentes puissances impériales, puis entre elles et les Africains au long des siècles qui précédèrent la colonisation proprement dite ».

Achille Mbembe, historien et politologue camerounais.

A la lisière du monde. Frontière, territorialité et souveraineté en Afrique, 2000.

Pourquoi pas aussi une francophonie économique ?

La France, nous l'avons bien constaté avec les événements récents en Côte d'Ivoire et au Mali, reste le partenaire privilégié du continent africain, particulièrement des pays avec lesquels nous partageons une histoire et une langue commune.

S'il est commun d'évoquer une francophonie institutionnelle (O.I.F.), une francophonie culturelle (partage de la même langue et des mêmes valeurs), il est plus rarement question de francophonie économique.

Le périmètre de l'espace économique francophone est celui de l'O.I.F. (77 pays) et il représente pour l'instant 800 millions d'habitants (13% de la population mondiale et 13% du PIB mondial, 20% des exportations, 22% des terres habitables et des réserves d'eau potable, et une population jeune et en croissance forte). Pour s'en tenir au périmètre défini par notre étude, ciblé sur les pays africains, ce sont 30 pays en croissance, 380 millions d'habitants dont 220 millions de locuteurs français.

Thierry Cornillet, président fondateur de l'A.I.R.F. (Association Internationale des Régions Francophones) vient de lancer l'idée d'une Délégation interministérielle à la francophonie économique pour coordonner les différents services de l'Etat, car rien d'approchant n'existait à ce jour. Il nomme cet espace «territoire de mission» à développer économiquement tant pour les entreprises françaises que pour les PME africaines, dans une optique de partenariat et d'intérêt mutuel bien compris. Cette «francophonie à venir» s'appuie selon lui sur des atouts solides :

- d'abord le partage d'une même langue ;
- en deuxième lieu, l'unité de droit (le droit français) ;
- en troisième lieu des normes techniques communes ;
- ensuite, la présence de diasporas : les unes, en France, issues de pays francophones, ont conservé des liens financiers forts avec leur pays d'origine; l'autre, composée de Français à l'étranger, souvent grands acteurs économiques dans leur pays d'expatriation ;
- une formation conjointe des élites: la fréquentation des Grandes Écoles et des Universités crée des liens humains qui facilitent les collaborations ;
- enfin, une « force de frappe» commune : par le nombre de consommateurs potentiels actuels et à venir au fur et à mesure de la croissance économique de ces pays.

Le Président de la République Française, à Kinshasa, en octobre 2012, lors du dernier sommet de la francophonie a proposé de faire de la francophonie « ***un outil au service du développement économique*** ». Cette priorité est partagée par tous les chefs d'État des pays ayant le français en partage. Cette approche nouvelle doit se combiner avec la volonté réaffirmée d'encourager une « diplomatie économique ».

Cette francophonie économique n'a plus rien de commun avec la « Françafrique », en ce sens qu'elle ne défend aucun intérêt particulier et ne peut exister que si elle s'appuie sur une myriade d'acteurs tant en France qu'en Afrique.

Organisations régionales et sous-régionales Intéressant les pays sahéliens.

Les pays de la zone sahélienne ne sont attachés, comme il était naturel étant donné les problèmes que posent la faiblesse de leur structure étatique et le niveau de leur développement au lendemain de leur accession à l'Indépendance, à s'appuyer sur les Organisations régionales ou sous-régionales appropriées. L'enclavement géographique de la plupart des pays concernés et la configuration des frontières héritées du passé contribuent à compliquer leurs relations avec ces Institutions.

1. Leur appartenance à l'OUA devenue depuis 2002 l'Union Africaine (UA) a permis à ces pays de bénéficier d'incitations à l'intégration régionale et à l'accroissement des échanges, tels que définis par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Mais les Sahéliens sont plutôt restés en marge d'un mouvement qui manque de cohésion et surtout de moyens opérationnels ; toutefois ils ont été politiquement sensibles aux efforts déployés en faveur de la résolution des conflits (Darfour - Somalie - Côte d'Ivoire).

Dans le cadre continental, on notera les interventions en cette région de la Banque Africaine de Développement (BAD).

2. Quant aux Organisations sous-régionales, elles se révèlent plus efficaces parce que plus proches, mais ne laissent pas de poser des interrogations sur l'adéquation de leurs structures et la continuité de leur action.

Les pays de la zone sahélienne siègent dans plusieurs Institutions selon une répartition géographique et des compétences souvent peu favorables à la cohérence d'une coopération interétatique.

a) Pour l'Afrique de l'Ouest :

- Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) qui réunit 8 Etats (ancienne AOF) de la zone franc. Elle bénéficie de l'appui monétaire du Trésor français auprès de la Banque qui en est rattachée, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), et applique une politique douanière commune.
- Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle associe les 8 Etats de l'UEMOA et les cinq Etats anglophones voisins. Zone de libre échange, elle vise à une intégration des économies que les disparités monétaires (franc CFA - monnaies souveraines) contrarient sensiblement ; de plus le Nigéria, le pays le plus important, ne s'y engage pas activement. Au plan des aspects de Défense et de Sécurité, son bras armé, l'Economie community of west african states monitoring group (ECOMOG) assume un rôle remarqué d'intervention et de pacification (cf. sa présence actuellement au Mali).

b) Pour l'Afrique Centrale :

- Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) : elle regroupe les pays des Grands Lacs (dont le Congo-Kinshasa) et des Etats (anciens d'AEF) de la zone franc, donc le Tchad et le Cameroun. Ses réalisations en matière douanière restent faibles, mais son influence en matière de coopération politique mérite d'être signalée.
- Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC). Elle comprend notamment 7 Etats de la zone franc qui se placent sous le contrôle de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), liée au Trésor français. Une Union douanière est en place, mais il est patent que les

Etats géographiquement proches de la CEDEAO sont au plan commercial plutôt orientés vers les membres de cette dernière.

- c) Pour l'Afrique de l'Est :
- Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA). Il regroupe 22 pays, dont le Soudan. Les progrès attendus vers le libre échange sont très modestes. Là aussi les disparités entre ses membres sur le plan économique et monétaire restent un obstacle dirimant.
 - l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Elle réunit les 4 Etats du Maghreb (Maroc - Algérie - Tunisie - Libye) et la Mauritanie. On sait que cette Institution est quasiment paralysée par la rivalité Maroc-Algérie, et l'irruption des Printemps arabes (Tunisie-Libye).
- d) **Coopération proprement sahélienne** : il convient de constater que, hors de relations bilatérales de plus ou moins grande intensité qu'entraîne leur voisinage, les pays de la zone sahélienne n'ont pas de regroupement spécifique : on pense, à cet égard, à l'OCRS (Organisation Commune des Régions Sahariennes créée en 1956), vite éteinte mais dont la conception mérite encore réflexion. Il est un domaine cependant où, par de notables impulsions extérieures, des projets de coopération spécifique se sont développés : il s'agit du domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. La création en 2010 d'un Etat-Major commun (le CEMOC) par 4 Etats de la zone (Algérie Mauritanie - Niger - Mali), dont le siège est à Tamanrasset illustre cet effort ; la mise en place d'un tel organe militaire s'inscrit dans le prolongement de la décision des Etats-Unis, « Initiativ Pan Sahel » de 2004 : elle visait à accroître la lutte contre les trafics et les Djihadistes en cette partie de l'Afrique et a été suivie d'autres développements. Toutefois, cette entreprise menée contre AQMI, objectif essentiel de la mission du CEMOC ne semble avoir obtenu que des résultats mitigés.

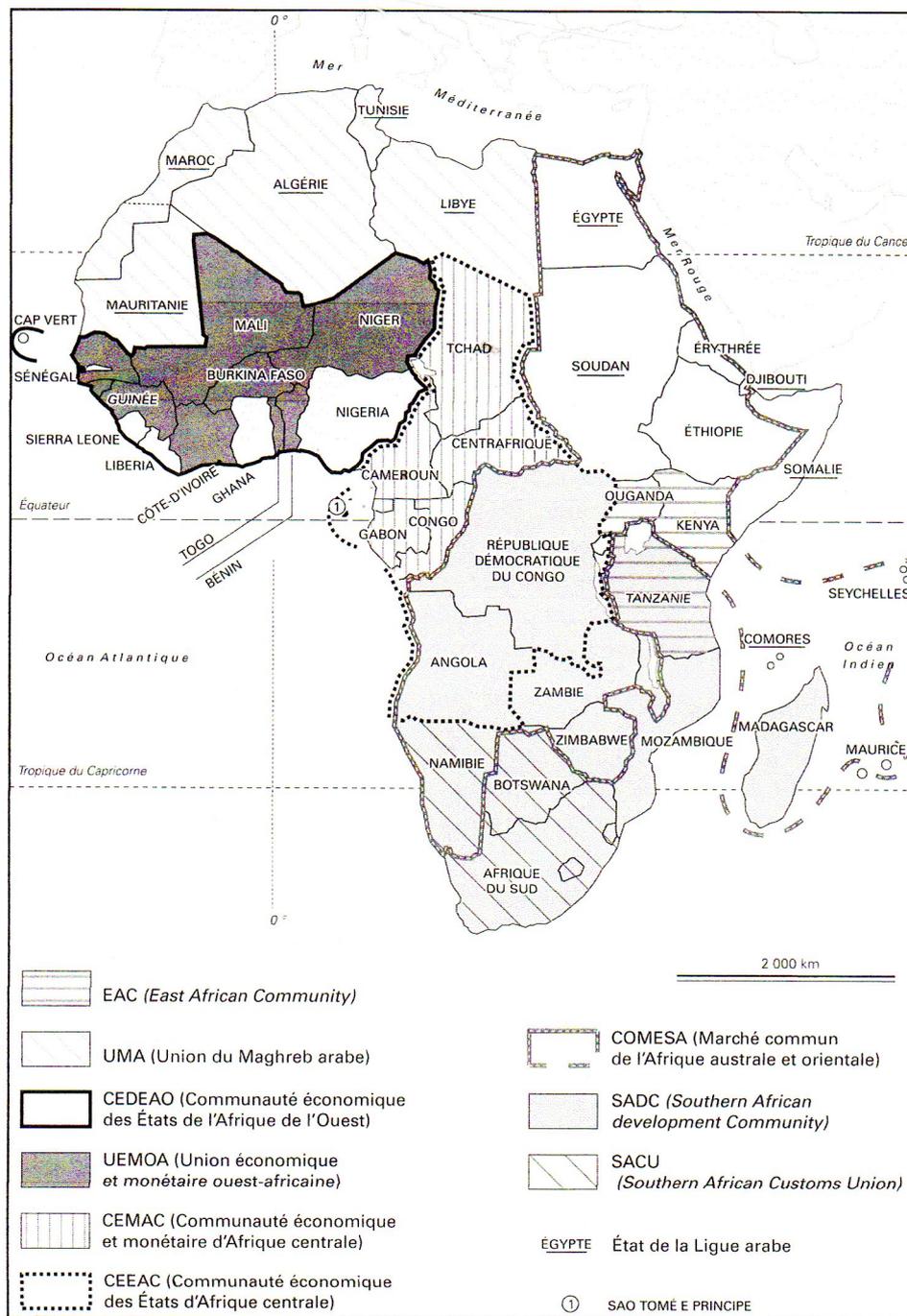
Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) : organisation sous régionale créée à l'initiative de la Libye en 1998 comprenant 28 membres : Benin, Burkina Faso, République Centre Africaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie. A noter la conception très large du Sahel et l'absence de l'Algérie et de l'Ethiopie.

Principaux objectifs : union économique globale à travers plan de développement complémentaire avec les plans nationaux. Suppression des restrictions à la libre circulation des personnes et des capitaux, à la liberté de séjour, de propriété et d'activité économique, à la liberté des échanges de biens et services. Promotion du commerce extérieur, développement des communications, égalité des droits des citoyens, harmonisation des systèmes éducatifs, scientifiques et culturels.

Principaux organes : Conférence annuelle des chefs d'Etats, avec présidence rotative. Conseil exécutif chargé de la préparation et de l'exécution des décisions de la Conférence. Secrétariat général, Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le commerce. Conseil économique social et culturel.

Siège permanent à Tripoli et soutien financier de la Libye. En 2005 création haute autorité de l'eau et projet de liaison ferroviaire Libye/Tchad/Niger/Mali/Sénégal ! Peu de réalisations concrètes avant mise en sommeil du fait crise libyenne. Décision de refondation en 2012 ; réunion à N'Djamena le 16 février 2013 : nouveau traité créant deux organes : Conseil développement durable et Conseil permanent de sécurité.

La carte des organisations africaines.



Source : P. Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 2006.

Annexe 4

Statistiques concernant les pays africains francophones.

| Pays | Population | Espérance de vie | | Taux de fécondité | Taux de mortalité infantile | Taux d'alphabétisation | Population sous le seuil de la pauvreté | Religion | | | Nombre de français en 2012 |
|---------------|------------|------------------|-------|-------------------|-----------------------------|------------------------|---|----------|-----|----|----------------------------|
| | | H | F | | | | | C | M | A | |
| Bénin | 9 598 000 | 62,00 | 64,50 | 5 | 60,03 | 53,10 | 12 | 30 | 20 | 50 | 3 694 |
| Burkina Faso | 17 275 000 | 53,10 | 55,90 | 6 | 79,84 | 28,70 | 15 | 10 | 50 | 40 | 3 387 |
| Cameroun | 20 129 000 | 52,00 | 53,40 | 4 | 59,70 | 67,90 | 26 | 40 | 40 | 20 | 6 183 |
| Centrafrique | 4 950 000 | 47,20 | 50,00 | 5 | 97,17 | 56,00 | 40 | 25 | 15 | 60 | 1 296 |
| Congo | 4 366 000 | 53,50 | 55,50 | 6 | 74,22 | 84,00 | 33 | 50 | 48 | | 5 083 |
| Côte d'Ivoire | 21 952 000 | 58,40 | 61,00 | 4 | 63,20 | 55,30 | 13 | 33 | 39 | 12 | 13 221 |
| Djibouti | 774 000 | 55,80 | 58,50 | 3 | 53,31 | 70,03 | 28 | 5 | 95 | | 5 342 |
| Gabon | 1 608 000 | 61,50 | 63,50 | 5 | 50,00 | 88,00 | 5 | 96 | | 4 | 11 217 |
| Guinée | 10 884 000 | 48,10 | 51,20 | 5 | 96,23 | 52,20 | 30 | 8 | 85 | 7 | 2 379 |
| Madagascar | 22 585 000 | 60,60 | 64,00 | 4 | 50,09 | 70,70 | 35 | 75 | 7 | 19 | 19 864 |
| Mali | 14 533 000 | 49,50 | 50,90 | 7 | 109,08 | 26,20 | 29 | 1 | 90 | 9 | 4 815 |
| Mauritanie | 3 359 000 | 56,20 | 60,30 | 4 | 60,42 | 57,50 | 10 | | 100 | | 2 127 |
| Niger | 17 078 000 | 52,90 | 54,80 | 7 | 109,58 | 28,70 | 28 | 5 | 95 | | 1 558 |
| Sénégal | 12 969 000 | 55,50 | 58,80 | 5 | 55,16 | 55,16 | 17 | 5 | 94 | 1 | 17 729 |
| Tchad | 10 975 000 | 48,70 | 51,30 | 5 | 93,61 | 33,60 | 37 | 34 | 54 | 12 | 1 259 |
| Togo | 6 961 000 | 62,30 | 65,70 | 5 | 49,87 | 53,20 | 24 | 29 | 20 | 51 | 3 007 |
| R.D. C | 73 599 000 | 47,20 | 50,40 | 5 | 76,63 | 66,80 | 69 | 70 | 10 | 20 | 2 448 |
| Rwanda | 11 689 000 | 50,00 | 53,90 | 5 | 93,61 | 70,70 | 40 | 82 | | | 250 |
| Burundi | 10 557 000 | 50,70 | 54,00 | 6 | 60,32 | 66,60 | 62 | 67 | 10 | 23 | 444 |

H : Hommes – F : Femmes

C : Chrétiens – M : Musulmans – A : Animistes

Nombre de langues parlées dans les pays africains subsahariens francophones.

| Pays | Langues Officielles | Nombre de langues |
|---------------|----------------------|-------------------|
| Bénin | français | 51 |
| Burkina Faso | français | 71 |
| Cameroun | français/anglais | 279 |
| Centrafrique | français | 68 |
| Congo | français | 60 |
| Côte d'Ivoire | français | 73 |
| Djibouti | arabe/français | 4 |
| Gabon | français | 40 |
| Guinée Bissau | français | 30 |
| Madagascar | malgache/français | 24 |
| Mali | français | 32 |
| Mauritanie | arabe/français | 8 |
| Niger | français | 21 |
| Sénégal | français | 39 |
| Tchad | arabe/français | 127 |
| Togo | français | 43 |
| R.D. C | français | 221 |
| Rwanda | français/kinyarwanda | 3 |
| Burundi | français/kirundi | 3 |

Annexe 5

Organigrammes des familles des langues parlées en Afrique Subsaharienne.

Famille Chamito-Sémitique ou Afro-Asiatique.

| Familles | Groupes | Langues |
|--|--------------------|--|
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Chamito-sémitique ou Afro-asiatique (300 millions locuteurs) </div> | Chamite | 1 langue : copte |
| | Sémitique | 73 langues (200 millions de locuteurs) dont : araméen, assyrien, chaldéen, hébreu, arabe classique, arabe dialectal occidental (marocain, algérien, tunisien, maltais, sicilien, libyen hassaniya, saharien), arabe dialectal oriental (égyptien, soudano-tchadien, syro-libano-palestinien, jordano-palestinien, bédouin-palestinien, irakien, anatolien, hijazi, yéménite) |
| | Berbère | 29 langues (20 millions de locuteurs) dont : tamazight, kabyle, tachelhit, tamasheq, tamajaq, siwi, jerba, chaouïa, judéo-berbère |
| | Tchadique | 192 langues (22 millions de locuteurs) dont : haoussa, mandara, ngala, bana |
| | Couchitique | 47 langues (9 millions de locuteurs) dont : somali, sidamo, galla, afar, gedéo, bedja, bedawi, oromo |
| | Omotique | 28 langues (3 millions de locuteurs) dont : wolytta, gamo, melo, basketto, seze, yemsa |

Famille Saharienne ou Noliotique

Familles

Groupes

Langues

| | | |
|---|---------------------------|---|
| Nilo-Saharienne ou Noliotique (26 millions locuteurs) | Soudanais central | <u>60 langues (20 millions de locuteurs) :</u> tendu, mangbetu, efe, logo, omi, moru, bongo,baka, foru, bargimi, sara |
| | Soudanais oriental | <u>100 langues dont :</u> dinka, nuer, aka, shilluk, otuho, nara, kadamu, mursi, didinga, lengo, endo, nubien (nobiin, dongolawi, kenzi, kenuzi-dongola) |
| | Songhaï | <u>? langues (2 million de locuteurs) dont :</u> songhaï, korandje, tadaksahak, tagdal, tasawaq, dendi, zarma |
| | Maban | <u>? langues dont :</u> maba, marfa, masalit, karanga, kendeje, mabang, runga-kibet |
| | Fur | <u>? langues dont :</u> fur, amdang, mimi |
| | Komuz | <u>? langues dont :</u> gumuz, koman, gulé, komo, kwama, opuuu, uduk |
| | Saharien | <u>? langues dont :</u> berti, bideyat, zaghawa, kanuri, tebu |
| | Berta | <u>1 seule langue :</u> berta |
| | kumana | <u>1 seule langue :</u> berta |

Famille Nigéro-Congolaise

| Familles | Groupes | Langues |
|---|---------------------------|--|
| Nigéro-Congolaise (105 millions de locuteurs) | Ouest-atlantique | 64 langues (30 millions de locuteurs) dont : wolof, sérère, fulani, peul, baga, bulom, banda, séré, zande, safan, diola, basari, nalu, limba |
| | Mandingue ou Mandé | 68 langues (20 millions de locuteurs) dont : dioula, malinké, soninké, bambara, mandé, bisca, marka, bozo, lomma, kpellé, mwa, kono, bisa |
| | Voltaïque ou gur | 98 langues (20 millions de locuteurs) dont : bariba, kulamgo, sénoufo, yorouba, ibo, palaka, viemo, wara, kurumfè, buli, bomu, mossi, kasélé, moba, kaansa, sisala, vagala, laamba, kirma, lobi, siamou |
| | Adamawa-oubangien | 160 langues (12 millions de locuteurs) dont : adamawa (kam, longuda, fali, awak, dadia, donga, taram, mumuye, duru, kotopo, kumba, témé, waka, tupuri, libo, munga, bua, koké, gula) oubangien (gbaya, ngbandi, sango, ndogo, tagbu, sélé, mundu, baka, bombasa, gundi, banda, golo) |
| | Ijoïdo-Défaka | 10 langues (1,6 million de locuteurs) dont : ijoïdo : izon, kalabari, nembé, béti défaka : défaka |
| | Kwa | 80 langues (20 millions de locuteurs) dont : gbé, aja, fon, akébou, igo, abé, abidji, adioukrou, attié, alladian, avikam, adélé, akan, baoulé |
| | Méridional | 18 langues (2 millions de locuteurs) dont : limba, bullon, kissi, gola, baga, themne |
| | Dogon | 1 seule langue : Dogon |

Annexe 6

Nombre de locuteurs par langue, par Etat et par ethnie.
(supérieur à 0,5% de la population)

(en milliers)

| Ethnies | Langues | Etats | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------|------------|------|--------------|-------|-------|--------|----------|
| | | Mauritanie | Mali | Burkina Faso | Niger | Tchad | Soudan | Erythrée |
| Famille Chamito-sémitique | | | | | | | | |
| Sémitique | | | | | | | | |
| Arabe | hassanya | | 222 | | 40 | | | |
| Arabe | Arabe tchadien | | | | | 999 | | |
| Arabe | hijazi | | | | | | | 20 |
| Arabe s | arabe soudanais | | | | | | 10 437 | |
| Arabes égyptiens | arabe soudanais | | | | | | 585 | |
| Arabes marocains | marocain | | | | | | 219 | |
| Baggara | arabe soudanais | | | | | | 318 | |
| Baggara messiria | arabe soudanais | | | | | | 515 | |
| Batahin | arabe soudanais | | | | | | 230 | |
| Bederia | arabe soudanais | | | | | | 810 | |
| Bédouins | hassanya | 47 | 158 | | | | | |
| Dar Hamid | arabe soudanais | | | | | | 648 | |
| Fezara | arabe soudanais | | | | | | 284 | |
| Hamar | arabe soudanais | | | | | | 387 | |
| Hasania | arabe soudanais | | | | | | 615 | |
| Hawawir | arabe soudanais | | | | | | 208 | |
| Gaaliin | arabe soudanais | | | | | | 2 879 | |
| Gawamaa | arabe soudanais | | | | | | 838 | |
| Guhayna | arabe soudanais | | | | | | 1 743 | |
| Kababish | arabe soudanais | | | | | | 357 | |
| Kawahia | arabe soudanais | | | | | | 835 | |
| Kadugli | arabe soudanais | | | | | | 200 | |
| Maures | hassanya | 2 587 | 460 | | | | | |
| Rizeigat | arabe soudanais | | | | | | 299 | |
| Rufa | arabe soudanais | | | | | | 495 | |
| Shaikia | arabe soudanais | | | | | | 845 | |
| Shukria | arabe soudanais | | | | | | 198 | |
| Tigré | tigré | | | | | | | 880 |
| Tigrina | tigrina | | | | | | | 2 120 |
| Tungur | arabe soudanais | | | | | | 197 | |
| Yazeed | Arabe soudanais | | | | | | 388 | |
| Berbère | | | | | | | | |
| Touareg | tamasheq | 88 | 462 | | | | | |
| Touareg | tamajaq | | 351 | | | | | |
| Tchadique | | | | | | | | |
| Haoussa | haoussa | | | | 7225 | | 664 | |
| Marba | marba | | | | | 164 | | |
| Massana | massana | | | | | 145 | | |
| Couchitique | | | | | | | | |
| Afar | afar | | | | | | | 332 |
| Bedja | bedja | | | | | | 1 995 | 132 |
| Bilen | bilen | | | | | | | 76 |
| Saho | saho | | | | | | | 160 |
| Omotique | | | | | | | | |
| Famille nilo-saharienne | | | | | | | | |
| Soudanais Central | | | | | | | | |
| Sara | sara | | | | | 999 | | |
| Soudanais de l'Est | | | | | | | | |
| Kunama | Kunama | | | | | | | 158 |
| Nara | nara | | | | | | | 68 |
| Nubiens | Kenuzi-dongola | | | | | | 254 | |
| Ethnies | Langues | Etats | | | | | | |
| | | Mauritanie | Mali | Burkina Faso | Niger | Tchad | Soudan | Erythrée |
| Famille nilo-saharienne | | | | | | | | |

| Songhaï | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------|-----|-------|-------|-------|-----|--|
| Songhaï | songhaï | | 1 459 | | 540 | | |
| Maninka | maninka | | 1 294 | | | | |
| Idaksahaks | tadaksahak | | 132 | | | | |
| Maban | | | | | | | |
| Maba | maba | | | | 329 | | |
| Massalit | masalit | | | | 67 | 243 | |
| Naba | naba | | | | 310 | | |
| Zarma | zarma | | | 1 984 | | | |
| Saharien | | | | | | | |
| Berti | arabe soudanais | | | | | 277 | |
| Daza | daza | | | | 368 | | |
| Kanenbou | kanenbou | | | | 514 | | |
| Kanouri | kanouri | | | 621 | 116 | 312 | |
| Zaghawa | zaghawa | | | | | 229 | |
| Fur | | | | | | | |
| Fur | fur | | | | | 985 | |
| Famille Nigéro-congolaise | | | | | | | |
| Dogon | | | | | | | |
| Dogon | dogon | | 907 | | | | |
| Ouest-atlantique | | | | | | | |
| Fulakunda | poular | 231 | | | | | |
| Fula | poular | | 92 | | | | |
| Fulani | fulfudé | | 1 315 | | | | |
| Fulbé | poular | | 68 | | | | |
| Peuls | poular | | | 1 084 | 1 404 | 164 | |
| Toucouleurs | poular | 35 | 231 | | | | |
| Wolofs | wolof | 15 | 62 | | | | |
| Mandingue | | | | | | | |
| Bambaras | bambara | 16 | 3 901 | | | | |
| Bissa | bissa | | | 417 | | | |
| Bobo | bobo | | | 222 | | | |
| Bozo | bozo | | 762 | | | | |
| Duongoma | duongoma | | 125 | | | | |
| Ganadougou | bamanankan | | 139 | | | | |
| Gorane | | | | | | | |
| Jula | Dioula (jula) | | 92 | | | | |
| Kagoro | kagoro | | 39 | | | | |
| Khasonké | khasonké | | 222 | | | | |
| Marka | marka | | 46 | 236 | | | |
| Samo | samo | | | 278 | | | |
| Soninké | soninké | 140 | 1 252 | | | | |
| Wassalu | bambara | | 66 | | | | |
| Gour | | | | | | | |
| Bobo | bomu | | 248 | | | 97 | |
| Gourmantché | gourmantché | | | 973 | 40 | | |
| Gourounsis | Gurunsi | | | 834 | | | |
| Lobi | lobi | | | 347 | | | |
| Mango | mango | | | | | 58 | |
| Mossi | mossi | | 39 | 7 208 | | | |
| Moussei | Moussei | | | | | 232 | |
| Sénoufo | sénoufo | | 1 996 | 305 | | | |
| Siamou | siamou | | 29 | | | | |
| Adamawa-Oubangien | | | | | | | |
| Moudan | moudan | | | | | 213 | |
| Kwa | | | | | | | |
| Méridional | | | | | | | |

Annexe 7

Projection de l'évolution des demandes en eau, entre 1995 et 2025, en fonction des croissances de la population et à besoins constants.

| Pays | 1995 | 2025 | |
|---------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| | Demande en eau en Km ³ /an | <i>Population Estimation ONU En millions d'hab</i> | Demande en eau en Km ³ /an |
| Burkina Faso | 0,41 | 23,32 | 0,93 |
| Mali | 1,75 | 21,30 | 3,83 |
| Mauritanie | 1,85 | 4,77 | 4,13 |
| Niger | 0,63 | 21,50 | 3,44 |
| Tchad | 0,22 | 13,91 | 0,45 |
| Erythrée | 0,24 | 6,70 | 0,40 |
| Soudan | 17,80 | 46,26 | 30,1 |

Nombre de barrages par pays de la zone sahélienne.

| Pays | Nombre de barrages | Capacité totale des réservoirs en km ³ |
|---------------------|--------------------|---|
| Burkina Faso | 8 | 4,67 |
| Erythrée | 2 | 0,04 |
| Mali | 4 | N.C. |
| Mauritanie | 1 | 0,9 |
| Niger | / | / |
| Soudan | 4 | 8,8 |
| Tchad | / | / |

Les grands bassins aquifères.

Les 5 grands systèmes aquifères :

- le système aquifère des grès de Nuble s'étend sous le territoire de la Lybie, de l'Egypte, du Soudan et du Tchad. Cette nappe est large de 2 millions de km² pour des réserves en eau de 60 000 à 150 000 000 km³ ;
- le système du bassin du lac du Tchad s'étend au Tchad, au Niger, au Cameroun et du Nigéria ;
- le système du bassin de l'Iullemeden est partagé entre le Niger, le Mali et l'Algérie ;
- le système du bassin de Taoudéni s'étend entre le Mali, la Mauritanie et l'Algérie ;
- le système du bassin sénégalo-mauritanien couvre la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Gambie.

Données concernant les Pays du SAHEL.

| Données | Mauritanie | Mali | Burkina Faso | Niger | Tchad | Soudan | Erythrée | (pour référence) France |
|--|------------|------------|--------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------------|
| Superficie | 1 030 700 | 1 240 192 | 274 200 | 1 267 000 | 1 284 000 | 2 505 813 | 117 000 | 551 500 |
| Population | 3 359 000 | 14 533 000 | 17 275 000 | 17 078 000 | 10 975 000 | 43 551 000 | 5 253 000 | 64 876 000 |
| Données démographiques | | | | | | | | |
| <i>Densité en hab/km²</i> | 3,4 | 12,4 | 60,1 | 12,2 | 8,7 | 17,4 | 44,7 | 117,6 |
| <i>Population – 15 ans (en %)</i> | 39,2 | 44,1 | 46,4 | 50,1 | 45,6 | 38,7 | 41,5 | 18,4 |
| <i>Population + de 65 ans (en %)</i> | 2,7 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,9 | 3,6 | 2,5 | 16,8 |
| <i>Indice de fécondité</i> | 4,1 | 5,2 | 5,5 | 6,9 | 5,8 | 3,7 | 4,2 | 2 |
| Données économiques | | | | | | | | |
| <i>Produit Intérieur Brut (en milliards de \$)</i> | 3,626 | 9,440 | 8,961 | 5,421 | 8,558 | 65,236 | 2,117 | 2 562,76 |
| <i>P.I.B./hab en P.P.A.</i> | 2 108 | 1 109 | 1 391 | 761 | 1 842 | 2 261 | 683 | 33 997 |
| <i>Croissance en 2010 (en %)</i> | 19,1 | 5 | 7,2 | 2,9 | 20,5 | 24 | 14 | -2,6 |
| <i>Taux de couverture énergétique</i> | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | 223 | 77 | 51 |
| Religions (en %) : | | | | | | | | |
| <i>musulmans</i> | 100 | 90 | 50 | 95 | 54 | 73 | 50 | 6 |
| <i>chrétiens</i> | | 1 | 10 | 5 | 34 | 9 | 50 | 64 |
| <i>animiste</i> | | 9 | 40 | | 12 | 18 | | |
| Défense | | | | | | | | |
| <i>Hommes</i> | 16 000 | 9 300 | 11 000 | 6 700 | 29 500 | 109 000 | 202 000 | 341 500 |
| <i>Budget (en % du P.I.B.)</i> | 2,60 | 1,91 | 1,27 | 0,73 | 1,34 | 1,79 | 3,01 | 2,11 |

Indices et critères de développement des pays du Sahel.

| Indices et critères de développement | Mauritanie | Mali | Burkina Faso | Niger | Tchad | Soudan | Erythrée | (pour référence) France |
|--|------------|-------|--------------|-------|-------|--------|----------|-------------------------|
| Indice de Développement Humain | 0,453 | 0,359 | 0,331 | 0,295 | 0,328 | 0,408 | 0,349 | 0,884 |
| Indice de Développement Humain (rang) | 159 | 175 | 181 | 186 | 183 | 169 | 177 | 20 |
| Dépenses de santé (en % du PIB) | 4,4 | 5 | 6,7 | 5,2 | 4,5 | N.C. | 2,7 | 11,9 |
| Mortalité infantile (sur 1 000 naissances) | 60,4 | 109,8 | 79,8 | 109,6 | 93,6 | 61,9 | 48,1 | 3,8 |
| Espérance de vie (en années) | 58,6 | 51,4 | 55,4 | 54,7 | 49,6 | 61,5 | 61,6 | 81,5 |
| Dépenses en éducation (en % du PIB) | 4,3 | 4,5 | 4,6 | 3,8 | 2,8 | N.C. | 2 | 5,6 |
| Durée moyenne de scolarisation (en années) | 3,7 | 2 | 1,3 | 1,4 | 1,5 | 3,1 | 3,4 | 10,6 |
| Taux d'alphabétisation des adultes | 57 | 26 | 29 | 28,7 | 34 | N.C. | 67 | N.C. |
| PIB par habitant (en \$) | 1 859 | 1 123 | 1 141 | 641 | 1 105 | 1 894 | 536 | 30 462 |
| Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %) | 10 | 29 | 15 | 28 | 37 | 47 | 50 | 6 |

Les principaux gisements miniers des pays du Sahel.

| Pays | Métaux précieux | Minerais métalliques | Minerais industriels |
|--------------|---------------------------------|---|---|
| Burkina Faso | Or | Plomb, zinc, uranium | Granite, marbre, phosphate, pierre ponce, sel, manganèse |
| Erythrée | Or, argent | Cuivre, plomb, zinc, magnésium, fer, nickel | Amiante, feldspath, potasse, talc, basalte, granite, gypse, kaolin, marbre, pierre ponce, quartz, sel |
| Mali | Or, diamant, palladium, argent, | Cuivre, plomb, lithium, nickel, étain, fer, chrome, titane, tungstène, uranium, niobium, thorium, bauxite | Granite, gypse, kaolinite, marbre, phosphate, sel, manganèse, rutile, talc, zircon |
| Mauritanie | Or, diamant, platine | Fer, cuivre, chromite, titane | Gypse, sel, soufre |
| Niger | Or, argent | Uranium, étain | Charbon, gypse, sel |
| Soudan | Or, argent | Chromite | Gypse, marbre, sel, mica, kaolin |
| Tchad | Or | | Sel, carbonate de soude |

Pays du Sahel comptant plus de 1 000 000 de petits opérateurs miniers.

| Pays | Nombre d'exploitation minière artisanale | Nombre de mineurs (Y compris ceux à temps partiel) |
|--------------|--|--|
| Burkina Faso | 200 000 | 1 000 000 |
| Erythrée | 400 000 | 2 400 000 |
| Mali | 400 000 | 2 400 000 |
| Mauritanie | N.C. | N.C. |
| Niger | 450 000 | 2 700 000 |
| Soudan | 200 000 | 1 200 000 |
| Tchad | 100 000 | 600 000 |

Bilan des infrastructures des pays du Sahel.

| Désignation | Moyenne Pays du Sahel | Moyenne africaine |
|---|-----------------------|-------------------|
| Densité des routes bitumées (en km par km ²) | 31 | 134 |
| Densité routière totale (en km par km ²) | 137 | 211 |
| Densité lignes fixes (Nbre de lignes pour 1 000 hab) | 10 | 78 |
| Capacité de production électrique (en MW pour 1 millions d'hab) | 37 | 326 |
| Couverture en électricité (en % de la population) | 16 | 41 |
| Assainissement (en % de la population) | 34 | 51 |

Bilan démographiques des pays du Sahel.



Incitation à une meilleure Gouvernance au Mali.

Pouvons-nous rechercher, pour ce pays du Sahel, un modèle de gouvernance ?
En avons-nous le droit, la légitimité ? En avons-nous le pouvoir et même la volonté ?

De beaux esprits européens et parfois africains, voudraient construire un ensemble africain pour le XXI^{ème} siècle, disloquer tous ces Etats faibles du Sahel, pour en reconstruire de plus larges donnant lieu à des espaces unifiés, capables de mener une politique africaine, dialoguant avec les politiques chinoises ou européennes.

Cette première tentation d'ébauche de large gouvernance, du type « Prévoir Mali, Penser Sahel » ou encore « Regroupons nos ressources financières tirées des mines d'uranium et de nos sources énergétiques pour être plus fort, lutter mieux contre la corruption et mes trafics » reste, encore aujourd'hui, une utopie.

Cette nouvelle gouvernance du Mali, cette refonte de l'Etat, souhaitée, et d'autant plus difficile que le Mali offre une façade démocratique, des institutions nombreuses et fournies, copiées sur la France, toutes choses faites pour rassurer les européens et la Communauté internationale. Cette façade c'est un gouvernement avec 31 ministres et un Premier ministre, une Constitution, une série de Convention, traités, protocoles et accords en vigueur, depuis 1985, de répression des fraudes douanières, des accords de coopération militaire et technique en vue d'un co-développement.

Un programme décennal de développement de l'Education signé en 1999 avec la Banque Mondiale, avec 12 priorités d'accès à l'éducation de base, une loi d'orientation agricole portant sur la hiérarchisation des produits, la formation aux métiers agricoles, la gestion du foncier, les fonds nationaux de développement agricole et de risques de calamités.

Le Président de la République est garant de l'indépendance et de l'intégrité du territoire. L'Assemblée nationale existe, quoiqu'en sommeil, ainsi qu'un Haut-Conseil des Collectivités territoriales, une Cour Constitutionnelle, un médiateur et un organe de Vérification Général des Comptes Publics.

Or, rien de tout cela ne fonctionne depuis deux ans. Les maliens humiliés par la défaite de leur armée en mars 2002, face aux Touaregs, revenus de Lybie, ont vu le dogme de l'intangibilité des frontières issu de la décolonisation, largement menacé.

Devant cette humiliation, l'armée malienne, a à la fois pris le pouvoir sous les traits de capitaine putchiste Sanogo, était décomposé, en voyant sur son vrai visage impuissant et non entraîné.

Alors, que faire ? Quels conseils de gouvernance élaborer ?

1°) Une aide des occidentaux.

L'aide du FED est suspendue depuis 2012 : 100 millions d'euros par an. Après les élections présidentielles (juillet 2013 ?) 250 millions d'euros seraient débloqués sur des projets.

Mais si le Mali est en état de guerre avec l'Azawad, aucun projet n'aboutira. Rien ne se fera, sans retour à la paix. Après l'intervention française pour chasser les rebelles, une action diplomatique française et européenne doit convaincre Bamako de créer une région malienne mais autonome. Ceci est indispensable pour que la tension s'atténue et que le développement politique et économique reprenne.

L'Union africaine, la MISMA, peuvent faire leurs partitions dans cet effort de paix, les casques bleus de l'ONU, peuvent leur succéder, en 2013-2014, ainsi que des troupes permanentes de l'Armée (il y a 8 000 ressortissants français au Mali) seront les garants crédibles de cette autonomie régionale et de la refonte de l'armée malienne.

2°) Une refonte de l'Etat s'impose-t-elle ?

Il existe, formellement, tant d'Institutions et Conseils, pour que la Gouvernance reprenne. On parle de « Décentralisation poussée » avec de grands pouvoirs aux élus locaux et régionaux : ceci ne marche pas en Afrique. Les super ministres de régions, les directions des mines, de la sécurité, du développement des territoires existent déjà. Il faut les rénover avec un Etat central fort et sûr de lui, soutenue par un parlement et un Président démocratiquement élu.

Un aspect du pouvoir central doit être développé. Tout ce qui tendra aux renseignements, aussi bien au niveau central, militaire, civil qu'au niveau de l'immense réseau des frontières. Les performances et les outils technologiques de surveillance peuvent être particulièrement utiles.

3°) Enfin la relance de l'Education.

Le retour à l'école de milliers d'enfants qui en ont été privés depuis deux ans est un important problème à résoudre.

L'infrastructure des bâtiments, les contenus de l'éducation, les méthodes pédagogiques qui doivent en finir avec les classes de 100 élèves et le système, pour les maîtres, de la double vacation. Sur les contenus, il faudra insister particulièrement sur le respect de l'autre, la citoyenneté, ne pas juger sur la couleur, bref la pédagogie de la paix, la culture de la paix et de l'entente entre les tribus.

En conclusion, tout commence par l'autonomie de Nord Mali, puis la remise en route d'un système de gouvernance existant mais à l'arrêt, enfin, un accent particulier pour développer la culture de la Paix.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- Ageron Charles-Robert, Michel Marc (Dir.) : « L’Afrique Noire française : à l’heure des indépendances » Ed. CNRS (2^{ème} éd.) 2010.
- Almeida-Topor Hélène d’ : « L’Afrique ; Le Cavalier Bleu (« Idées reçues ») » 2^{ème} éd. 2009.
- Coquery-Vidrovitch Catherine. : « Petite histoire de l’Afrique » La Découverte 2011.
- Decraene Philippe (Dir.) : « L’Afrique Noire depuis la Conférence de Berlin (CHEAM Colloque Centenaire Conf. Berlin) » La Documentation Française 1985.
- Domergue-Cloarec Danièle : « La France et l’Afrique après les indépendances » SEDES 1994.
- Hugon Philippe. : « Géopolitique de l’Afrique » (3^{ème} éd.) SEDES 2012.
- Hugon Philippe. : « L’économie de l’Afrique » (6^{ème} éd.) La Découverte 2008.
- Iliffe John : « Les Africains, histoire d’un continent » Champs/Histoire 2009.
- Kodjo Edem : « Et demain l’Afrique » Stock 1985.
- Kouvidila G-J. : « Histoire de la construction de l’Afrique » L’Harmattan 2011.
- Lugan Bernard : « Histoire de l’Afrique des origines à nos jours » Ellipses 2009.
- Lugan Bernard. : « Pour en finir avec la colonisation » Ed. du Rocher 2006.
- Nguyen Eric : « Géopolitique de l’Afrique » Studyrama 2010.
- Michel Serge, Beuret Michel : « La Chinafrique » (2^{ème} éd.) Pluriel 2010.
- Pautel Arnaud : Afrique(s) : « du continent oublié au continent convoité » Ellipses 2011.
- Sévérino Jean-Michel, Roy Olivier : « Le temps de l’Afrique » Odile Jacob 2011.
- Smith Stephen : Négrologie : « Pourquoi l’Afrique meurt » Calmann-Levy 2003.
- Smith Stephen., Levasseur C. : « Atlas de l’Afrique » Autrement 2009.
- Stamm Anne : « L’Afrique de la colonisation à l’indépendance » PUF (Que sais-je) 2005.
- UNESCO : « Histoire Générale de l’Afrique en 8 vol. », sous la direction de Joseph Ki-Zerbo, 1980 →. En ligne à l’adresse : <http://www.uhem-mesut.com/medu/5-001.php>

Rapports :

- Rapport d’Information N°4431 : « La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne » Commission des Affaires Etrangère – Assemblée Nationale.
- Rapport du Groupe d’Etudes International sur les Régimes Miniers de l’Afrique : « Les ressources minérales et le développement de l’Afrique ». Commission Economique pour l’Afrique – Union Africaine.
- Rapport : « Les ressources en eau des pays de l’Observatoire du Sahara et du Sahel : Evaluation, Utilisation et Gestion ». Observatoire du Sahara et du Sahel – UNESCO.